

*que
sais-je?*

LES

BIBLIOTHÈQUES

PAR ANDRÉ MASSON
ET PAULE SALVAN



PRESSES UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

LES BIBLIOTHÈQUES

Les pages intermédiaires sont blanches

« QUE SAIS-JE ? »

LE POINT DES CONNAISSANCES ACTUELLES

==== N° 944 =====

LES
BIBLIOTHÈQUES

par

André MASSON

Inspecteur général des Bibliothèques

et

Paule SALVAN

Conservateur au Service Technique de la Direction des Bibliothèques



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

—
1961

DÉPOT LÉGAL

1^{re} édition 2^e trimestre 1961

TOUS DROITS

de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

© 1961, *Presses Universitaires de France*



INTRODUCTION

Les bibliothèques ne sont pas seulement un instrument de travail. Elles sont le conservatoire du patrimoine intellectuel de l'humanité. Même si l'on se place du point de vue de leur utilisation, le chercheur en tirera un moindre profit s'il ne connaît au moins dans ses grandes lignes leur histoire et s'il ne sait comment s'est constitué le prodigieux héritage que leur ont légué des générations d'érudits, de collectionneurs et de bibliothécaires.

On s'est donc proposé de faire une part presque égale au passé et au présent, en montrant, avant de le décrire, comment s'est constitué le réseau de bibliothèques qui couvre aujourd'hui la France et le monde.

Grâce aux facilités d'accès de plus en plus grandes dans les bibliothèques publiques, grâce au prêt inter-bibliothèques, grâce aux nouveaux procédés de reproduction, le jour est proche où n'importe quel citoyen dans n'importe quel pays pourra obtenir soit la communication soit la reproduction de n'importe quel livre. Il n'est pas jusqu'aux moyens audio-visuels, que des esprits chagrins considéraient comme les adversaires du livre, qui ne deviennent les auxiliaires des bibliothèques.

Cette richesse de documentation, que l'on présentera dans la seconde partie, est le fruit d'une longue conquête, dont l'histoire pénètre dans les fondements de la pensée humaine, dès son origine et dans son évolution. L'héritage du passé, c'est d'abord ce prodigieux trésor de manuscrits et de livres précieux dont il n'est pas indifférent de

savoir par quelles voies, du pillage au mécénat, il est parvenu dans des dépôts accessibles à tous.

L'héritage du passé, c'est aussi le cadre préparé pour les bibliothèques par de grands architectes et de grands peintres, Sansovino, Michel-Ange, Christophe Wren, le Titien, Delacroix. Des foules de visiteurs défilent avec recueillement dans ces sanctuaires de la pensée, aussi émouvants qu'une cathédrale : la Laurentienne, la Bodléienne, la Marciana, l'Escorial, Saint-Gall, Saint-Florian, Coïmbre. La France, qui avait autant de richesses, les a laissées périlcliter. A la fin du siècle dernier, l'École Polytechnique rasait la prestigieuse bibliothèque du Collège de Navarre pour élargir la cour destinée aux évolutions militaires de ses élèves. De nos jours le vaisseau cruciforme de l'ancienne bibliothèque Sainte-Geneviève reste mutilé et la splendide bibliothèque des Jésuites de Reims attend encore une restauration dont la ville de Noyon a tout récemment donné l'exemple en faisant revivre le joyau médiéval de sa « librairie ».

L'héritage du passé, c'est encore la grande tradition d'un accès libéral aux bibliothèques, qui ne nous vient pas d'Amérique comme on se l'imagine parfois, mais qui remonte à l'Antiquité romaine et dont les protagonistes modernes ont été Pétrarque, Leibniz, Montesquieu.

Il ne pouvait être question, dans ce petit livre, de dresser un tableau systématique d'une évolution qui s'étend sur tant de siècles et tant de pays. On s'est efforcé de dégager les lignes essentielles et l'on a volontairement laissé dans l'ombre beaucoup d'aspects professionnels des problèmes exposés, l'objectif étant d'engager un large public à profiter davantage des ressources si variées qu'offre la gamme des bibliothèques.

PREMIÈRE PARTIE

L'HÉRITAGE DU PASSÉ

CHAPITRE PREMIER

L'ANTIQUITÉ

Le mot de bibliothèque est apparu en Grèce. C'est le coffret (θήκη) du livre (βιβλίον), et par extension le lieu de dépôt où les livres sont conservés. Mais avant l'Antiquité grecque, il y avait déjà en Mésopotamie et en Egypte de véritables bibliothèques, renfermant les unes des tablettes d'argile, les autres des rouleaux de papyrus.

En Mésopotamie, où l'on a retrouvé du matériel de bibliothèque qui remonte au III^e millénaire avant Jésus-Christ, on traçait les caractères dans l'argile encore molle, avant de la sécher au soleil ou de la faire cuire dans un four, comme une brique.

Les temples de Babylone et de Ninive, comme plus tard les monastères du Moyen Age, avaient leurs ateliers de copistes, qui alimentaient la bibliothèque. Les rois employaient aussi des copistes. La plus importante des bibliothèques que l'on ait exhumée est celle du palais de Ninive, qui remonte au VII^e siècle avant Jésus-Christ. Vingt mille tablettes ou fragments, découverts par des archéologues anglais sont conservés au *British Museum*. A côté d'un grand nombre de titres de propriété et

de lettres officielles, on trouve aussi quelques textes scientifiques, de mathématiques, d'astronomie et de médecine. Beaucoup de tablettes appartiennent à des séries et portent des estampilles de placement.

Les Egyptiens, en substituant aux tablettes babyloniennes, lourdes et encombrantes, des rouleaux de papyrus, ont réalisé un immense progrès dont devaient bénéficier les Grecs et les Romains. Champollion a fouillé les ruines de la bibliothèque de Karnak et Mariette celles du temple de Denderah. La bibliothèque d'Edfou est mieux conservée, et sur l'un des murs figure le catalogue des livres sacrés. La bibliothèque de Thèbes a été décrite par Diodore de Sicile. Sur son fronton étaient gravés les mots « Médecine de l'Âme ». Le plus noble idéal était donc déjà proposé, voici plus de 2 000 ans, à la Cité des Livres. Il appartenait à la Grèce et à Rome de donner à cette devise la plénitude de son sens.

Les bibliothèques de la Grèce proprement dite ne nous sont connues que par des textes. La première bibliothèque publique d'Athènes datait de 330 avant J.-C. et avait été fondée par Lycurgue, pour conserver les textes d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide. Mais le rayonnement de la Grèce s'étendait très loin de ses frontières, en Asie Mineure et en Egypte. Après la mort d'Alexandre (323 av. J.-C.) une dynastie grecque s'établit à Pergame et une autre à Alexandrie. Ptolémée II (285-247 av. J.-C.), fonda dans le quartier de Bruchium, près du palais royal, le Muséum, centre de culture grecque. Selon Strabon, qui visita Alexandrie en 24 av. J.-C., ce palais contenait une colonnade, une salle de lecture et un Collège destiné aux hommes de lettres qui travaillaient à la bibliothèque. Une seconde bibliothèque, le Sérapéum, fut installée dans le temple de Sérapis qu'Ammien Marcellin compare au Capitole de Rome. Au II^e siècle av. J.-C., Eumène II ouvrit une bibliothèque publique à Pergame, dans le temple de Minerve. Le plan de cet édifice a été publié par Richard Bohn, en 1885, après des fouilles. La bibliothèque du Muséum fut détruite en 47 av. J.-C. dans les combats qui suivirent la prise d'Alexan-

drie. En compensation, Antoine et Cléopâtre firent transporter au Sérapéum les livres de la bibliothèque de Pergame. Toutes ces richesses furent détruites par les chrétiens au ^v^e siècle.

Le rayonnement de la Grèce, dans le domaine des bibliothèques, s'exerce surtout à Rome. Selon Strabon, Sylla, au cours de la première guerre avec Mithridate, ramène à Rome la bibliothèque d'Aristote. Les collections de Sylla passèrent entre les mains d'Asinius Pollion, à qui Virgile dédia le *IV^e Eglogue*, et qui créa à Rome la première de ces bibliothèques publiques, qui devaient se multiplier à la fin du ⁱ^{er} siècle av. J.-C. et au début de l'ère chrétienne : l'empereur Auguste fonda la Bibliothèque Octavienne et la Bibliothèque de Palatin, l'empereur Trajan la Bibliothèque Ulpienne. Cette dernière était composée de deux bâtiments, l'un pour les auteurs grecs, l'autre pour les auteurs latins, de part et d'autre de la célèbre colonne Trajane. « En l'érigant au milieu de la Cité des Livrés, a dit Carcopino (faisant sienne la thèse de Paribani), Trajan aurait voulu dérouler, dans les spirales qui la revêtent, les deux *volumina* qui retraçaient ses exploits. D'ailleurs, un relief trois fois plus grand que les autres sépare les deux séries de registres et nous en dévoile la signification. Il représente une Victoire en train d'écrire sur son bouclier. *Ense et stylô*, par la plume et par l'épée, pourrait-on gloser. L'impérialisme romain poursuit sa légitimation spirituelle. »

Les empereurs ne se contentaient donc pas de distribuer du blé et d'offrir des jeux de cirques. Les fouilles archéologiques à Rome et dans les villes de l'Empire, à Ephèse et à Tingad, d'innombrables références aux auteurs classiques permettent de reconstituer l'aspect extérieur et la vie de ces bibliothèques publiques qui, au ⁱⁱ^e siècle de notre ère, relevaient d'un directeur général, le *procurateur des Bibliothèques*, et constituaient un « service public géré par un personnel d'Etat » (Homo). Elles étaient alimentées par des ateliers de copistes dirigés par des libraires-éditeurs. Elles se composaient de magasins à livres et d'une salle de lecture, comportant, en face de la porte d'entrée, une niche décorée par une statue de Minerve. Des bustes d'écrivains célèbres ornaient le pourtour entre les casés où les rouleaux de papyrus étaient rangés.

Les bibliothèques étaient le rendez-vous des lettrés qui consultaient les manuscrits sur place. Mais on pouvait aussi emprunter à domicile : Aulugelle dînant chez des amis à Tibur, une discussion s'ouvre sur la qualité de l'eau que l'on servait à

boire. L'un des invités se lève de table, se rend à la bibliothèque de la ville pour emprunter un manuscrit d'Aristote et le rapporte pour donner lecture d'un passage décisif. Et déjà, à cette époque, les bibliothèques avaient un concurrent dans les « lectures publiques » faites à haute voix dans l'*auditorium*, que l'on a comparées aux causeries de la Radiodiffusion de nos jours.

Avant la fin de l'Antiquité, le papyrus est concurrencé par une matière nouvelle, le parchemin, qui doit son nom (*pergamineum*) à la ville de Pergame qui fut un centre très ancien de fabrication. La substitution du cahier au rouleau a sans doute pour origine l'imitation du diptyque grec, formé de deux tablettes de bois recouvertes de cire. Son emploi constitue un progrès important, car il est beaucoup plus facile de feuilleter un livre que de dérouler un *volumen*, et l'on peut écrire sur les deux faces de la feuille de parchemin, beaucoup moins fragile et plus durable que le papyrus.

Bien que l'on puisse en citer des exemples plus anciens, c'est à partir du IV^e siècle que l'usage du codex de parchemin se généralise au détriment du papyrus. Il coïncide avec la disparition des grandes bibliothèques antiques, victimes des guerres et du fanatisme aux IV^e et V^e siècles. A la même époque naissent les premières bibliothèques de chrétiens où les livres de liturgie et d'exégèse tiennent la première place, sans toutefois supprimer complètement la littérature profane antique, conservée pour perfectionner les clercs dans la langue de l'Eglise.

CHAPITRE II

LE HAUT MOYEN AGE ET L'ÉPOQUE MONASTIQUE

Plus de dix siècles se sont écoulés entre les invasions barbares et la découverte de l'imprimerie. Pendant cette période, les bibliothèques monastiques ont rendu à l'humanité un service essentiel en sauvant le trésor de la pensée antique. Tout ce que nous possédons, ou presque, de la littérature et de la science au siècle d'Auguste comme au siècle de Périclès, nous est parvenu par les transcriptions exécutées par des moines, dans leur *scriptorium*.

Les plus anciens exemplaires connus des *Annales* de Tacite sont un manuscrit de Corbie du ix^e siècle et du mont Cassin du xi^e siècle. Tous les textes de Lucrèce reposent sur un manuscrit de Mayence du ix^e siècle et de Saint-Bertin du x^e siècle. L'unique source de la *Germanie* de Tacite est le *Codex Herfeldensis* découvert par Le Pogge en 1425, à Hersfeld en Hesse, et qui semble avoir été exécuté à Fulda vers 830.

Si des moines, à ces époques lointaines, n'avaient recopié les originaux aujourd'hui disparus, la connaissance si étendue que nous avons aujourd'hui de l'Antiquité romaine serait réduite presque à néant. A quels sentiments ont-ils pu obéir en transcrivant les textes de Lucrèce ou d'Ovide dont le positivisme ou la sensualité auraient dû les choquer ? N'oublions pas que le latin était la langue officielle de l'Eglise et qu'un *clerc*, avec tous les privilèges que comportait cette qualité, était d'abord un latiniste. Il était donc tenu de se retremper aux sources classiques. Le maintien de cette culture était aussi la preuve du prestige extraordinaire de l'âge d'or antique, chez des esprits que heurtait la rudesse des mœurs

de leurs contemporains. L'exemple avait été donné, au début du VI^e siècle, par Cassiodore. D'origine romaine, entré au service du roi des Ostrogoths Théodoric, il entra dans la vie monastique et fonda le couvent de *Vivarium*, dans le Sud de l'Italie. Les règles qu'il édicta imposaient la transcription des auteurs profanes aussi bien que des Pères de l'Eglise, pour constituer la bibliothèque du monastère.

Beaucoup de moines n'avaient pas la même largeur de vues. Les *palimpsestes*, c'est-à-dire les manuscrits de haute époque grattés au Moyen Age pour y transcrire de nouveaux textes, afin d'économiser le parchemin, offrent de nombreux exemples de vandalisme. Ainsi, le *Plaute* et l'*Enéide* de la Bibliothèque Ambrosienne, tous deux du V^e siècle, furent effacés pour y transcrire le Livre des Rois et des textes arabes.

Le foyer de civilisation le plus vivant, dans le haut Moyen Age, était Byzance, où Constantin fonda, au IV^e siècle, une bibliothèque avec le concours de savants grecs. Les monastères de Byzance et ceux du mont Athos et du Sinaï formèrent des ateliers de copistes et des centres de culture qui devaient plus tard rayonner sur le monde russe par l'intermédiaire des monastères de Kiev et de Novgorod. Bien qu'ils soient plus rares, les contacts entre le monde byzantin et la France ne sont pas sans exemple : la Bibliothèque Nationale de Paris possède un manuscrit grec offert en 827 à Louis le Pieux par Michel le Bègue et dont l'empereur fit don à l'abbaye de Saint-Denis, car il s'agissait des œuvres de Denis l'Aréopagite, patron de l'abbaye. Paul I^{er} envoya à Pépin d'autres manuscrits grecs et des moines grecs qui avaient d'abord travaillé dans un monastère romain se fixèrent à Saint-Denis.

En Occident, le pape Damase installa dès le IV^e siècle une bibliothèque dans la basilique de Saint-Laurent à Rome, qui fut transférée au VII^e siècle au Latran.

Sous l'influence de la règle de saint Benoît, qui enjoint aux moines de lire des livres sacrés, les

bibliothèques se multiplient dans les monastères, où on leur adjoint un atelier de copistes.

Au VII^e siècle, l'Espagnol Isidore de Séville, dont les *Etymologies* constituent la première encyclopédie chrétienne, composa un poème sur le classement de sa bibliothèque, où figuraient, à côté des Pères de l'Eglise, des ouvrages de droit, de sciences et de médecine.

A la fin du VI^e siècle, un moine irlandais, saint Colomban, passe sur le continent et fonde l'abbaye de Luxeuil, d'où sont sortis les monastères de Corbie, Saint-Gall et Bobbio. Dans les *Règles* de ce dernier, en 835, un article précise que le bibliothécaire aura à la fois la garde des livres et la direction des scribes.

L'Angleterre reçoit d'Irlande et de Rome des missionnaires qui apportent avec eux des manuscrits. En contrepartie, saint Boniface partant d'Angleterre fonde sur les bords du Rhin le monastère de Fulda qui, dès le VIII^e siècle, possède un *scriptorium* actif.

Ces transferts de manuscrits constituent l'un des éléments essentiels du maintien de la civilisation pendant les périodes les plus troublées du haut Moyen Age. Les bibliothèques ainsi constituées rendent possible la Renaissance caroline dans les premières années du IX^e siècle.

Charlemagne fit venir d'Italie Paul Diacre et d'Angleterre Alcuin, pour organiser l'Ecole du Palais et poursuivre à la fois une réforme de l'écriture et un renouveau de la décoration des manuscrits. Alcuin, s'inspirant de modèles anglais, organisa à Saint-Martin de Tours un centre pourvu à la fois d'une bibliothèque et d'une école. L'abbé Loup de Ferrières se consacra à l'établissement des textes classiques avec une sûre méthode philolo-

gique, pendant que le philosophe Jean Scot traduisait d'importants manuscrits grecs. Charlemagne et son petit-fils Charles le Chauve, le premier des grands bibliophiles, disposaient en outre d'importantes bibliothèques personnelles. Une large place était faite à la littérature classique, à côté des ouvrages de théologie. Il est permis de parler d'éditions de textes à la bibliothèque d'Aix-la-Chapelle et l'on a très justement comparé son rôle à celui de la bibliothèque d'Alexandrie, dix siècles plus tôt.

La tentative de centralisation de Charlemagne n'eut pas de suite. Du IX^e au XII^e siècle, les foyers intellectuels s'éparpillèrent dans une multitude de monastères qui, tous, avaient leur vie propre et souvent leur atelier de copistes personnel.

La bibliothèque ne constituait pas alors, comme elle devait le faire à la fin du Moyen Age, une salle de lecture et de consultation, mais un simple magasin à livres, de dimensions très réduites. L'un des meilleurs exemples conservés en France, au Thoronet dans le Var, ne mesure pas plus de 9 mètres carrés. Cette petite pièce ouvre sur le cloître. Bien souvent, on se contentait d'aménager dans une galerie du cloître une simple niche, munie de rainures pour les rayons à livres, et fermée par des portes, l'*armarium*. Celui de Silvanès, dans l'Aveyron, mesure 3 mètres de large sur 2,85 de haut avec une profondeur de 0,75 m.

Le rôle du bibliothécaire était de dresser l'inventaire de la petite collection de livres et d'enregistrer les prêts. Parfois, on appliquait à la lettre la règle de saint Benoît prescrivant de distribuer au début du Carême un livre à chaque moine, qui devait le lire d'un bout à l'autre et le restituer à la fin de l'année. Parfois le moine prenait directement le livre dans l'*armarium*. La lecture se faisait dans le cloître, où les moines pouvaient s'asseoir et, en hiver, dans la salle du Chapitre, à la lueur des cierges ou des lampes.

Les bibliothèques de monastère étaient souvent alimentées par l'atelier de copistes, travaillant à proximité immédiate. À Cîteaux, l'on peut voir encore aujourd'hui les cellules des copistes en bordure d'un petit cloître contigu au cloître traditionnel. Elles datent du XIII^e siècle et furent modifiées au XV^e siècle, en même temps que l'on construisit, juste au-dessus, une grande bibliothèque.

CHAPITRE III

LA PÉRIODE DU LIVRE ENCHAÎNÉ

A partir du XIII^e siècle, les bibliothèques et les ateliers monastiques cessèrent d'être les seuls centres de vie intellectuelle. La naissance de grandes universités provoqua d'une part le développement d'ateliers laïcs de copistes, d'autre part la création de bibliothèques, annexées à chacun des collèges de l'université.

L'une des plus importantes de ces nouvelles bibliothèques fut celle de la Sorbonne qui, dès 1290, possédait 1 017 volumes et un demi-siècle plus tard 1 720 volumes, chiffres considérables par rapport à ceux des bibliothèques monastiques du XII^e siècle. La nécessité de communiquer des livres à des étudiants à qui on ne pouvait les prêter, fit concevoir un système de bibliothèque tout à fait nouveau qui se répandra dans tout l'Occident et qui régnera sans conteste pendant tout le XIV^e, le XV^e et le début du XVI^e siècle, même en dehors des bibliothèques universitaires où il semble qu'il soit né.

Au lieu d'entasser les livres dans un magasin ou une armoire, on les étale sur les pupitres inclinés où les livres, posés à plat, sont attachés par une chaîne. Sous le pupitre, un rayon permet de placer d'autres livres, également enchaînés. L'un des bouts de la chaîne est retenu par une ferrure rivée dans la

reliure du manuscrit, l'autre est engagé dans une tringle commandée par une serrure à l'extrémité du pupitre. Un banc placé en face du pupitre permet la consultation au lecteur qui se déplace pour venir s'asseoir devant le livre qu'il désire consulter.

L'exemple le plus ancien en Angleterre de ces « bibliothèques enchaînées », date de 1320, à Oxford. En 1321, le statut de la bibliothèque de la Sorbonne prescrit d'enchaîner dans la « grande librairie » le meilleur livre que le collègue possède sur chaque matière. Les doubles, les ouvrages rarement consultés et les volumes destinés au prêt sont placés dans la « petite librairie ». Quelques années plus tard, un inventaire dénombre 330 volumes enchaînés dans la grande librairie et 1 091 dans la petite. Si nous transposons dans le vocabulaire de la bibliothéconomie moderne, les livres enchaînés constituent les « usuels » de la salle de lecture et la petite librairie le « magasin » de la bibliothèque.

La mode nouvelle se répandit en quelques années dans tout l'Occident. Les bibliothèques françaises possèdent de nombreux manuscrits ayant conservé des fragments de chaîne. Les plus anciens exemples de pupitres à livres enchaînés sont ceux de Cesena en Italie et de Zutphen en Hollande.

Du ^{xiv}^e au ^{xvi}^e siècle, l'emploi des pupitres a conditionné le plan et les dispositions des bibliothèques. Pour éclairer latéralement les pupitres, disposés en rangées, il faut qu'une fenêtre corresponde à chaque travée, selon la formule de nos magasins à livres les plus modernes. La distance moyenne entre les fenêtres, correspondant à l'entre-axe des pupitres, est de 7 pieds, environ 2,35 m.

Dans les bibliothèques monastiques et dans les bibliothèques de chapitre de cathédrale, qui se multiplièrent au ^{xv}^e siècle, la bibliothèque occupe

généralement un long rectangle de 20 à 30 mètres sur 5 à 8, surélevé au-dessus de l'une des galeries du cloître, au premier étage, comme on peut le voir aujourd'hui notamment à l'abbaye de La Chaise-Dieu ou dans les cathédrales de Tours et de Beauvais. La bibliothèque peut également être parallèle ou perpendiculaire au cloître, comme à Noyon et à Bayeux. Des dispositions analogues furent adoptées dans les bibliothèques de collèges : à Paris, celle du collège de Navarre occupait le premier étage d'un bâtiment parallèle au cloître, autour duquel s'ordonnaient la chapelle et les bâtiments destinés aux étudiants. Elle mesurait 36 mètres sur 10 et était éclairée par une série de 19 baies de chaque côté. Cet édifice a été démoli en 1875, alors que l'Angleterre a conservé avec tant de respect les collèges de Cambridge et d'Oxford, qui donnent une idée de ce qu'étaient nos magnifiques collèges de Navarre, de Clermont, de la Sorbonne.

Du fait que les livres étaient placés sur des pupitres au milieu de la pièce, les murs des bibliothèques médiévales étaient disponibles pour recevoir une décoration. Il n'en subsiste que très peu de spécimens, car les peintures ou les inscriptions murales des bibliothèques étaient exposées à toutes les causes de destruction qui ont fait disparaître tant de peintures du Moyen Age, mais en outre à une cause particulière qui est la mode des rayonnages muraux à partir du xvi^e et du xvii^e siècle.

Le plus bel ensemble conservé est celui de la bibliothèque du chapitre du Puy, qui représente les Arts libéraux (Grammaire, Dialectique, Rhétorique, Musique) ayant à leurs pieds les grands hommes qui s'y sont illustrés (Priscien, Aristote, Cicéron, Tubal Caïn).

Pour décorer ses bibliothèques, le Moyen Age ne disposait pas seulement de larges surfaces murales. Il avait encore les fenêtres, dont les vitraux ont presque tous disparu, mais qu'il est possible de reconstituer grâce à de précieux témoins. A Chartres, par exemple, on a réutilisé dans la vitrerie de la chapelle Saint-Piat les figures de la Musique, de la Rhétorique,

de l'Arithmétique et de la Grammaire qui portent les mêmes inscriptions que les figures correspondantes des peintures murales du Puy.

Les bibliothèques d'Eton et de Jesus College à Cambridge possèdent encore une partie de leurs vitraux sur les mêmes thèmes. La bibliothèque de Sixte IV au Vatican a conservé des figures de théologiens qui décorent également des bibliothèques allemandes de la fin du Moyen Age.

Il existe une corrélation étroite entre les figures peintes sur les vitraux ou les murs et les grandes divisions du catalogue des bibliothèques médiévales. Celles-ci sont elles-mêmes le reflet, le « Miroir » comme disait Vincent de Beauvais, de cet édifice si solide, si bien ordonné que constituait l'enseignement du Moyen Age, l'enseignement à l'école et l'enseignement par les livres des bibliothèques.

La culture de l'esprit, a écrit Mgr Lesne, s'acquerrait essentiellement par l'étude des Arts libéraux et s'achevait par l'intelligence des Ecritures, les connaissances humaines n'étant que l'introduction à la science des choses divines.

L'enseignement des Arts libéraux s'appuie sur quelques ouvrages de base que l'on trouve dans la plupart des bibliothèques. Cet enseignement est essentiellement tributaire des Anciens et c'est pourquoi l'on voit, aux pieds des figures allégoriques des Arts libéraux, Priscien, Cicéron, Aristote, Euclide et Pythagore et non des écrivains du Moyen Age.

Puisque les Arts libéraux sont la base de l'édifice, ce sont eux que nous retrouvons le plus souvent sur les murs ou les fenêtres des bibliothèques.

La seconde branche de l'enseignement qui constitue en même temps la seconde section d'un catalogue de bibliothèque est la théologie, qui se pratique soit par l'explication des Saintes Ecritures, soit par l'étude des Commentaires des Pères. La troisième discipline est le droit, droit civil, droit pénal, droit canon. Viennent enfin la physique, la médecine et les arts mécaniques : arts textiles, arts de travailler le fer, navigation, agriculture et chasse, qui inspirèrent une partie de la décoration des bibliothèques d'Eton et de Brandebourg.

C'est Erasme qui, le premier, dans son traité *De ratione studii*, a exprimé le vœu que les bibliothèques reçoivent une décoration « propre à favoriser l'érudition ». Il ne faisait qu'enregistrer un usage déjà solidement établi. Les allégories des Arts libéraux, comme les portraits des philosophes, ou des Pères de l'Eglise répondent à cette définition. Mais ces figures sont plus et mieux qu'un thème général. Elles sont la projection, sur les murs ou les vitres, du *classement méthodique* de la biblio-

thèque qu'elles ornaient. Cette étroite corrélation est d'ailleurs démontrée par les inscriptions que l'on peut encore déchiffrer sur les murs de la bibliothèque du chapitre de Bayeux et qui correspondent très exactement aux divisions des inventaires de 1436 et de 1480.

Si nous avons insisté sur les aménagements intérieurs des bibliothèques à la fin du Moyen Age, c'est qu'ils sont révélateurs du désir d'offrir un cadre propice à l'étude. D'autres tendances modernes se révèlent. La plus remarquable est la première tentative de catalogue collectif des ressources de leurs bibliothèques tentée par les Franciscains à la fin du XIV^e siècle. 186 monastères de leur ordre, en Angleterre, reçurent une adresse leur demandant de communiquer l'inventaire de leurs livres. La Bodléienne, à Oxford, conserve le *Registre des livres de l'Angleterre*, élaboré à l'aide des réponses.

Il serait injuste de passer sous silence les efforts de quelques-uns des rois de France pour donner aux savants l'accès de leur « librairie » : « Quand le bon roi saint Louis était outre-mer, écrit son chroniqueur, il entendit qu'un grand roi des Sarrasins faisait rechercher, transcrire et ranger dans sa bibliothèque tous les livres qui pourraient servir aux philosophes de sa nation. Il fit disposer, à Paris, dans le trésor de sa chapelle une pièce où furent disposés ses livres... Il y venait étudier quand il en avait le loisir et il admettait volontiers ceux qui demandaient l'autorisation d'étudier. »

Les livres de saint Louis furent dispersés à sa mort et il faut attendre le grand roi bibliophile, Charles V, qui était lui-même son propre bibliothécaire, annotant, cotant et paraphant ses livres de sa main, pour donner un nouvel éclat à la bibliothèque royale. En 1368, il la transféra du Palais au Louvre, dans la tour de la Fauconnerie, somptueusement aménagée sur trois étages, éclairée par trente petits chandeliers et une grande lampe d'argent. La bibliothèque du Louvre gardait encore un caractère privé. Elle fut achetée en 1425 par le duc de Bedford qui la fit passer en Angleterre. Ce n'est qu'au siècle suivant que se constituera une bibliothèque royale permanente.

CHAPITRE IV

HUMANISME ET RÉFORME

Les cadres rigides de l'enseignement scolastique transposés dans le classement et même la décoration des bibliothèques, les chaînes qui rivent le livre au pupitre, la prédominance sinon l'exclusivité de l'Eglise dans la formation des bibliothèques comme dans celle des esprits, tout cela éclate au xvi^e siècle : La Réforme saccage les vieilles bibliothèques monastiques, l'Humanisme entend rattacher les bibliothèques nouvelles à celles de la Rome antique en faisant abstraction d'un millénaire d'immobilité, à l'instar de Ghiberti dont les *Commentaires* font suivre sans transition le iv^e siècle du xv^e. Ajoutons à cela la révolution matérielle produite dans le livre par l'invention de l'imprimerie et la diffusion du papier dont les conséquences, presque insensibles pour les bibliothèques dans la seconde moitié du xv^e siècle, produisent tous leurs effets au xvi^e siècle.

La France n'a pas été épargnée par les destructions et les pillages de la Réforme. L'abbaye de Fleury-sur-Loire, en particulier, leur paya un lourd tribut, mais c'est surtout l'Angleterre et l'Allemagne qui furent profondément touchées. Sous couvert d'expurger les « livres de superstition », les commissaires d'Edouard VI, en 1550, saccagent les bibliothèques d'Oxford. Le chroniqueur John Aubrey décrit les feuillets des manuscrits à miniatures de l'abbaye de Malmesbury voltigeant comme des papillons dans les rues de la ville. Dès 1525, la guerre des Paysans ravage soixante-dix monastères en Thuringe. Toutefois, une partie des collections fut sauvée par une mesure que devait renouveler en France la Révolution de 1789 : les livres des monastères supprimés furent versés aux villes et constituèrent le noyau des bibliothèques municipales de Nüremberg, de Francfort, de Lübeck, de Hambourg. Ailleurs, ce furent les bibliothèques princières qui en bénéficièrent et plus tard, par leur intermédiaire, les bibliothèques universitaires, par exemple la bibliothèque de l'Université de Helmstadt, qui hérita des livres réunis à Wolfenbüttel par le duc de Brunswick.

Au déclin des bibliothèques monastiques correspond le renouveau des bibliothèques royales ou princières de France, d'Espagne et d'Italie. Dès l'aube du xvi^e siècle, Louis XII ramène d'Italie la bibliothèque que les ducs de Milan avaient formée dans leur château de Pavie. Sur les cent volumes de cette provenance identifiés à la Bibliothèque Nationale, dix-sept manuscrits avaient appartenu à Pétrarque. 25 manuscrits grecs formèrent le premier fonds de la collection grecque qui devait devenir la plus riche du monde. Cette bibliothèque rejoignit, au château de Blois, les livres que Charles VIII avait ramenés de Naples, après la campagne de 1495. Elle s'enrichit des somptueux manuscrits exécutés par la reine Anne et de l'incomparable collection réunie par Louis de Bruges, seigneur de La Gruthuyse. François I^{er}, en montant sur le trône, joignit à la bibliothèque de Louis XII celle de ses ancêtres, les comtes d'Angoulême, et celle de Louise de Savoie. Mais surtout il lui donna une orientation nouvelle, par l'acquisition de nombreux manuscrits grecs et orientaux, en prenant les conseils de Jean Lascaris, que le pape Léon X lui avait envoyé. En 1537, François I^{er} créa le Dépôt légal destiné à faire entrer dans les collections royales un exemplaire de tous les ouvrages publiés en France, institution que les autres pays devaient imiter et qui portait en soi les germes d'un immense développement. La charge de « maître de la librairie » fut créée en faveur de Guillaume Budé, « l'un des doctes personnages de la chrestienté » selon le mot de Brantôme.

Lascaris comparait les services qu'il rendit à François I^{er} à ceux dont Varron fit bénéficier Auguste. Déjà l'une des bibliothèques les plus considérables de l'Europe, la bibliothèque royale fut transférée de Blois à Fontainebleau dans une

galerie supérieure du château. En 1552, le nouveau maître de la librairie, Pierre de Montdoré, énumérait dans son inventaire 546 manuscrits grecs.

En Italie, le cardinal Jules de Médicis, devenu pape sous le nom de Clément VII, confia à Michel-Ange la construction et la décoration de la Bibliothèque Laurentienne, ainsi nommée en souvenir de Laurent le Magnifique qui avait contribué à la former. Elle ouvrit ses portes au public en 1571, selon la formule libérale que Pétrarque avait vainement essayé de faire adopter par Venise. La grande salle, longue de 50 mètres, large de 12, maintient la tradition médiévale des pupitres, au nombre de 44 de chaque côté d'une allée centrale. Le système de chaînes, de tringles et de serrures fonctionne encore aujourd'hui. A Venise, la bibliothèque de Saint-Marc, après avoir hérité, dès 1468, des collections du cardinal grec Bessarion, reçut au milieu du xvi^e siècle le cadre admirable que l'on admire encore aujourd'hui, sur la place Saint-Marc, dans le palais construit par Sansovino et décoré des peintures du Titien qui reçut un collier d'or en récompense de ses travaux. Son mobilier, qui a disparu, devait ressembler à celui de la Laurentienne.

Les collègues d'Oxford et de Cambridge conservent de nombreux exemples d'un mobilier de bibliothèque, caractéristique du xvi^e siècle anglais, auquel on donne le nom de *stall-system* et dont l'usage se prolongea au xvii^e siècle. Comme dans le système médiéval du pupitre, ou lutrin (*lectern-system*), les bancs où s'asseoient les lecteurs sont placés de part et d'autre d'un meuble. Mais celui-ci, au lieu de s'arrêter à 1,50 m du sol, se prolonge en hauteur et offre deux ou trois niveaux de rayonnages, ce qui double la contenance en livres de la

salle de lecture, sans modifier les habitudes des lecteurs, car un pupitre mobile reste placé au niveau des yeux, en prolongeant l'un des rayons à livres. Au bas de chaque rayon, une tringle permettait d'enchaîner les livres.

La révolution dans l'aménagement des bibliothèques que constitue la substitution des rayonnages muraux aux pupitres, s'est opérée pour les grandes bibliothèques seulement dans le dernier quart du xvi^e siècle. Le premier exemple daté est celui de l'Escorial construit par l'architecte Juan de Herrera pour Philippe II et achevé en 1584. Le vaisseau ne mesure pas moins de 65 mètres de long sur 11 de large et 12 de haut. Les rayonnages muraux sont divisés en travées par des colonnes qui supportent un entablement. A 1 mètre au-dessus du sol, un pan incliné forme pupitre pour faciliter la consultation des livres sur place.

Presque contemporaine de l'Escorial, la bibliothèque de Sixte-Quint à Rome, la Vaticane, a été construite de 1587 à 1589 par l'architecte Fontana. Son immense vaisseau rappelle celui de l'Escorial, mais les livres, au lieu d'être directement accessibles sur des rayonnages, sont enfermés dans des armoires murales à portes pleines décorées des armes pontificales en relief, d'une hauteur de 2,30 m.

Les humanistes ont proposé pour thème aux artistes chargés d'orner les bibliothèques l'imitation du décor des bibliothèques antiques. Le plafond de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise représente Minerve dans le salon d'entrée et, dans la grande salle, les allégories de la Science, de la Sagesse et de la Vertu. Un contemporain de Montaigne, le P. Etienne, abbé de San Giovanni à Parme, qui s'était réservé par contrat notarié, en 1574, le droit d'imposer aux peintres Antonio Paganino et Ercole Pio les sujets du plafond de sa bibliothèque, choisit quelques-unes des devises latines et grecques que l'auteur des *Essais* faisait peindre à la même époque sur les poutres de la « librairie » de son château périgourdin.

CHAPITRE V

L'AGE DU MÉCÉNAT (XVII^e et XVIII^e siècles)

Le xvii^e siècle a vu naître presque simultanément en Angleterre, en Italie et en France la conception de la bibliothèque publique moderne, ouverte gratuitement à des heures régulières, offrant dans de vastes galeries des collections de livres encyclopédiques. Dès le siècle précédent, nous l'avons vu, cette conception était apparue, encore timidement, en Italie. Elle ne prendra toute son extension qu'au xix^e siècle, le nombre des usagers restant très réduit au xvii^e et au xviii^e siècles.

Les promoteurs de cette idée généreuse, aussi bien en France qu'en Angleterre et en Italie, n'ont pas été le pouvoir royal, ni l'Université, ni l'Eglise, mais des mécènes, eux-mêmes collectionneurs et désireux de faire un noble usage de leur fortune. Ce furent en Angleterre sir Thomas Bodley, fondateur de la *Bodléienne* à Oxford, en Italie le cardinal Federigo Borromini, fondateur de l'*Ambrosienne* à Milan, en France le cardinal Mazarin, fondateur de la bibliothèque *Mazarine* à Paris.

Le premier point commun à ces trois bibliothèques, c'est que, reprenant la formule de l'Escorial, les livres y furent placés sur des rayonnages muraux dans de très vastes galeries offrant au lecteur, d'une manière apparente, la presque totalité des collections. L'un des premiers visiteurs de l'*Ambrosienne* remarque avec étonnement que « la salle

n'est pas garnie de pupitres auxquels les livres sont enchaînés, mais entourée de rayonnages sur lesquels les livres sont placés par formats ».

A la Bodléienne, les rayonnages muraux n'apparaissent pas dans la grande salle ancienne aménagée à l'ouverture de la bibliothèque en 1602, mais seulement dans une salle en retour d'angle, ajoutée entre 1610 et 1612. L'architecte reste hanté par la conception traditionnelle du pupitre : au-dessous des rayonnages muraux et à la hauteur d'une table, il règne en effet une tablette inclinée en saillie, véritable pupitre. En face de ce pupitre, on s'asseyait sur un banc soutenu par des colonnes qui supportent elles-mêmes la galerie de circulation donnant accès, par un escalier, à un second étage de rayonnages. Le lecteur continue donc à se déplacer le long des rayons, comme il le faisait lorsque les livres étaient enchaînés.

C'est en 1647 que la bibliothèque de Mazarin fut ouverte « à tous ceux qui y vouloient estudier ». Elle était alors installée le long de la rue de Richelieu, au premier étage, dans une aile du magnifique palais construit par le tout-puissant ministre, dans l'îlot délimité aujourd'hui par les rues Richelieu, des Petits-Champs, Vivienne et Colbert, c'est-à-dire sur l'emplacement de notre Bibliothèque Nationale. Dans ce palais, la « galerie Mazarine » destinée aux œuvres d'art du cardinal, est restée presque intacte, alors que la galerie des livres, qui ne lui cédait guère en beauté, a été transférée après la mort de Mazarin et selon ses volontés, au collège des Quatre-Nations sur les bords de la Seine (aujourd'hui palais de l'Institut). Les contemporains ont vanté « les cinquante colonnes corinthiennes de bois, fort hautes et travaillées avec bien de la propreté », qui rythmaient les travées et que l'on peut

encore admirer aujourd'hui, car elles ont été transportées intactes, quai Conti, malgré la modification du plan de la salle.

Ce que Mazarin, avec son immense fortune, a magnifiquement réalisé était sans doute inspiré par son bibliothécaire, Gabriel Naudé qui, dès 1627, avait jeté les bases de la bibliothéconomie moderne dans son *Advis pour dresser une bibliothèque*, dédié au président de Mesmes. La règle d'or, qu'il fallut deux ou trois siècles pour faire entrer vraiment dans la pratique, était « qu'une bibliothèque est ouverte à chacun et de facile entrée et fondée dans le but de n'en dénier jamais la communication *au moindre des hommes qui pourra en avoir besoin* ».

Lors de l'ouverture au public de la bibliothèque de Mazarin, celle du roi ne dépassait guère les collections réunies par les grands bibliophiles de l'époque. Elle gardait le caractère d'une bibliothèque privée médiocrement installée dans des locaux de fortune. Transférée de Fontainebleau à Paris à la fin du xvi^e siècle, elle fut logée successivement, dans des conditions assez précaires, au collège de Clermont, au couvent des Cordeliers, rue de la Harpe, rue Vivienne.

Un siècle plus tard, elle avait le caractère d'une institution d'intérêt national et c'était la plus importante bibliothèque de l'Europe.

L'un des principaux artisans de ce prodigieux développement fut Colbert, lui-même bibliophile et possesseur d'une bibliothèque considérable, mais encore plus attaché à l'enrichissement de la Bibliothèque royale que de la sienne propre. Le nombre des imprimés quadrupla pendant la période où il en eut la haute direction, grâce à l'achat de collections particulières et à des missions données à l'étranger à nos ambassadeurs. Et ceci en ménageant

les deniers du roi. Lorsque, par exemple, les chanoines de la cathédrale de Metz offrirent un manuscrit de Charles le Chauve, Colbert leur remit en guise de remerciement le portrait de Louis XIV.

En 1680, le collège de Foix, poussé par l'intendant d'Aguesseau, cède ses manuscrits à Colbert au prix de 40 sous pièce. Or, il s'agissait des manuscrits de la bibliothèque des papes d'Avignon emportés à Peniscola par Pierre de Luna et abandonnés au cardinal de Foix par le Saint-Siège. Parfois même, le tout-puissant ministre n'avait pas à solliciter les dons. Ils venaient spontanément. Le registre de délibérations de la ville de Rouen contient à cet égard une mention instructive : « M. Colbert faisoit une bibliothèque. Ce qu'étant venu à la connaissance de plusieurs communautés religieuses, chacun s'empressait de lui envoyer ce qui était le plus rare dans leurs bibliothèques. La Ville ayant tous les jours besoin de sa protection, elle ne pouvait se dispenser de lui envoyer ceux que M. le Premier Président demandait de sa part. »

Colbert avait à son service personnel un grand bibliothécaire, Etienne Baluze, qui, tout en travaillant pour son maître ne négligeait pas sa collection personnelle. En réalité, Colbert et lui travaillaient pour le roi, puisque la bibliothèque personnelle de Baluze fut achetée en 1719 et qu'en 1732 le comte de Seignelay, héritier de Colbert, céda au roi les manuscrits qu'il tenait de son grand-oncle.

De même que les grands apanages finissaient par rentrer dans le domaine royal, de même les grandes collections princières prenaient tôt ou tard le chemin de la Bibliothèque royale, par exemple celle que Gaston d'Orléans avait réunie dans son palais du Luxembourg et son château de Blois.

En dehors de la Bibliothèque royale proprement dite, il existait pour la distraction du roi et de la Cour une autre collection, le « Cabinet du Roi », d'abord au Louvre, puis à Versailles à partir de 1684. En plus de manuscrits et de livres, le Cabinet du Roi contenait des objets de curiosité, en particulier des médailles, des monnaies, des gemmes gravés et des bronzes. Au sortir de la messe, Louis XIV aimait passer quelques instants auprès de ces objets précieux qu'il maniait avec des spatules en or. Louis XV ramena de Versailles à Paris le Cabinet du Roi qui est le point de départ de notre Cabinet des Médailles.

Un autre département de notre Bibliothèque Nationale a pour origine une initiative de l'un des gardes de la librairie, Jacques Dupuy qui, en 1654, fit don au roi de ses collections de gravures en insistant « sur la nécessité de séparer les estampes des livres ordinaires ». A la même époque, l'abbé de Marolles avait constitué une collection du même esprit, qui ne comptait pas moins de 123 000 pièces gravées. Elle fut achetée sur l'initiative de Colbert en 1666 et montée en recueils somptueusement reliés en maroquin du Levant, aux armes royales. Au début du XVIII^e siècle, la collection de portraits léguée par Clément et les séries de costumes et de topographie constitués par Roger de Gaignières achevaient de donner sa physionomie au futur Cabinet des Estampes.

L'acquisition par la Bibliothèque Royale en 1717 du Cabinet généalogique constitué par les d'Hozier fut le point de départ d'une autre section, le « Cabinet des Titres » fondu avec le Cabinet des Manuscrits à la Révolution.

La mise en œuvre d'éléments aussi variés et aussi riches est organisée par une dynastie de bibliothé-

caires, les Bignon, dont cinq membres assurèrent en un siècle la direction de la Bibliothèque royale. La mesure la plus importante pour l'avenir de la Bibliothèque fut prise en 1720 par l'abbé Jean-Paul Bignon, petit-fils, fils et oncle d'autres maîtres de la librairie. Elle consista à diviser la Bibliothèque en quatre départements, manuscrits, livres imprimés, titres et généalogies, estampes et planches gravées. Les collections de médailles, alors à Versailles, échappaient à cette organisation.

En même temps que la Bibliothèque du Roi obtenait son emplacement définitif, un arrêt en date du 11 octobre 1720 décida que « la Bibliothèque du Roi sera ouverte à tous les savants de toutes les nations, en tout temps, aux jours et heures qui seront réglés par le bibliothécaire de Sa Majesté. Il sera préparé des endroits convenables pour y recevoir lesdits savants et les mettre en état d'y vaquer à leurs études et recherches avec toute commodité. Outre lesdites entrées accordées aux savants, la Bibliothèque sera ouverte au public une fois par semaine, depuis onze heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi ».

Il restait à donner à la Bibliothèque royale, ainsi dotée d'une armature administrative, un cadre digne d'elle. On le trouva, en 1720, dans l'ancien palais de Mazarin. A la mort du cardinal, il avait été partagé entre Marie Mancini et Hortense, duchesse de La Meilleraye. Cette dernière avait obtenu les bâtiments en bordure de la rue des Petits-Champs et la galerie construite par Mansart, parallèlement à la rue Vivienne. Marie Mancini avait hérité des bâtiments construits par Mazarin le long de la rue de Richelieu, et elle avait vendu en 1698, à la marquise de Lambert, l'extrémité de l'édifice qui enjambait par une arcade la rue Colbert.

Ses héritiers cédèrent le reste de l'hôtel à Law pendant que ceux de la duchesse de La Meilleraye vendaient leur part à la Compagnie des Indes.

Après la banqueroute de Law, les bâtiments de la rue de Richelieu furent confisqués en faveur de la Bibliothèque du Roi, et la Compagnie des Indes garda la galerie Mansart et les bâtiments de la rue des Petits-Champs. On envisagea d'abord d'installer la bibliothèque dans la galerie qui avait servi aux livres de Mazarin avant leur transfert au collège des Quatre-Nations. Puis, on chargea Robert de Cotte de construire un nouveau bâtiment, en retrait dans la cour. C'est celui que l'on voit aujourd'hui en entrant par la grande porte de la Bibliothèque Nationale, en face du square Louvois. Il a été profondément modifié au XIX^e siècle, mais les rayonnages à galerie de la salle des Manuscrits, au premier étage, sont inspirés de l'ancien décor intérieur de la Bibliothèque du Roi.

D'autres bibliothèques parisiennes se montraient aussi libérales. Dès 1699, l'Anglais Lister, racontant ses visites aux bibliothèques de Paris, décrit celles de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, des Célestins, des Oratoriens. Les *Lettres persanes*, publiées en 1721, nous introduisent dans l'une d'elles, probablement celle de Saint-Victor : « J'allai l'autre jour, écrit Rica (lettre 133), voir une grande bibliothèque dans un couvent de dervis, qui en sont comme les dépositaires, mais qui sont obligés d'y laisser entrer tout le monde à certaines heures. » Voici le bibliothécaire, « simple, physionomie spirituelle, abord très affable ». Il se met en devoir d'expliquer le cadre de classement. D'abord les interprètes de l'Écriture, les livres ascétiques, les livres de morale, ceux de théologie, les ouvrages des mystiques « c'est-à-dire des dévots

qui ont le cœur tendre ». Puis les grammairiens, les glossateurs et les orateurs. Voici les livres de métaphysique, de médecine, d'anatomie, de chimie, d'astrologie. Dans une autre pièce, on trouve les livres d'histoire (Empire romain, Allemagne, France, Espagne, Angleterre, Hollande, Italie, Suisse, Pologne). Dans le dernier cabinet, les poètes « dont le métier est de mettre des entraves au bon sens » : poètes épiques, poètes dramatiques, poètes lyriques, auteurs d'idylles et d'épigrammes, enfin les plus dangereux, ceux qui aiguisent les épigrammes « qui sont de petites flèches déliées, qui font une plaie profonde et inaccessible aux remèdes ».

En 1727, un des nombreux étrangers attirés par les charmes de Paris, J. C. Nemeitz, conseiller du prince de Waldeck, s'extasie sur les facilités de travail offertes aux chercheurs et aux curieux. Il admire « l'assiette agréable à cause de la belle vue qui donne sur la Seine » de la fondation de Mazarin au collège des Quatre-Nations « publique deux jours la semaine, à savoir lundi et jeudi, avant et après-midi. Les catalogues écrits sont alors sur la table ; on peut les feuilleter et demander à lire dans les livres qu'on trouve là-dedans à son goût. Il y a deux hommes qui baillent les livres à ceux qui les souhaitent. Ils sont fort officieux et aiment le discours ». La bibliothèque de Saint-Victor et celle des Avocats, dans l'île de la Cité, sont également « ouvertes à tout le monde : l'on y empoigne des livres, on les feuillette, on lit là-dedans, l'on en copie aussi quelques passages étant assis à son aise ». L'étranger trouve le même accueil dans les grandes bibliothèques monastiques, telles que Sainte-Genève, pour peu « qu'il soit accompagné de son maître de langue ou de quelqu'un des Académies ». Notre cicérone note encore un détail important

pour l'histoire des bibliothèques : « Les salles où les livres sont arrangés, dans ces couvents, sont disposées tellement qu'on peut voir de là tous les jardins qui sont aux environs. » Voilà exprimée, en termes excellents, la règle bien française et classique que nos architectes du *xx^e* siècle sont allés découvrir aux Etats-Unis, après avoir été longtemps obnubilés par l'exemple des tristes salles de lecture du *xix^e* siècle, sans autre lumière que l'éclairage zénithal.

Une noble émulation se dessine en province dès la fin du *xvii^e* siècle et pendant tout le *xviii^e* siècle, parmi les grands amateurs, les conseillers au Parlement ou les prélats qui lèguent leurs opulentes collections de livres à des couvents, à des collèges ou à des Académies, sous réserve « qu'elles seront mises à la disposition des savants et de tous ceux qui en seront curieux » : dom Blaisot à Saint-Vincent de Besançon en 1694, le conseiller Pierre Fevret au collège des Godrans de Dijon en 1701, le régent Guillaume Prousteau aux Bénédictins de Bonne-Nouvelle d'Orléans en 1714, le conseiller Jean-Jacques Bel à l'Académie de Bordeaux en 1736, d'Inguibert au corps de ville de Carpentras en 1745, le marquis de Méjanès à la province de Provence, dans la ville d'Aix en 1786. Encore plus remarquable est l'origine de la bibliothèque municipale de Grenoble due à une souscription publique, ouverte en 1772, parmi les citoyens de toute condition. Quand la Révolution éclate, écrit Pol Neveux, les collections de l'abbaye de Saint-Rémi à Reims sont presque aussi accessibles à l'élite que peuvent l'être actuellement les séries de nos grands dépôts nationaux. Et il rappelle que si, dans certains monastères, on menaçait d'excommunication les responsables des pertes de livres, dans d'autres on

privait de vin le sous-prieur s'il ne veillait à la restitution.

Le caractère dominant de toutes ces bibliothèques, à Paris, en province et à l'étranger, c'est leur caractère encyclopédique. L'honnête homme, à qui étaient destinées ces bibliothèques, devait avoir des lumières sur tout. On devait exiger du bibliothécaire les qualités de Pic de La Mirandole. Parmi les bibliothécaires du XVIII^e siècle, il en est un qui semble avoir réalisé cet idéal, Antonio Magliabecchi, bibliothécaire du grand-duc Côme III à Florence, dont la prodigieuse mémoire est restée célèbre. Moins bien dotés à cet égard, beaucoup de ses collègues avaient recours à la mémoire enregistrée de leurs catalogues. Ces derniers étaient rédigés dans un ordre méthodique selon de grandes catégories qui présentaient un caractère international.

Dans ce travail de mise en ordre des connaissances humaines et dans l'art de présenter les collections de livres, la première place revient à un Français, Gabriel Naudé. Nous avons vu le rôle qu'il a joué pour la constitution de la première grande bibliothèque française, la Mazarine. L'année 1627, où fut publié son *Avis pour dresser une bibliothèque*, est une date non seulement pour la France, mais pour l'Europe. En 1661, John Evelyn le traduit en anglais. Il sert de guide à Leibniz, bibliothécaire du duc de Brunswick à Hanovre, et directeur de la bibliothèque de Wolfenbüttel. Philosophe, historien et mathématicien, en même temps que bibliothécaire, Leibniz eut le premier l'intuition des ressources qu'une grande bibliothèque de recherche pourrait apporter au progrès des connaissances. Alors que beaucoup de ses contemporains se contentaient de collectionner des livres rares et « curieux », il montra la manière de procéder à des

acquisitions régulières pour tenir la bibliothèque au courant de l'actualité scientifique et littéraire. Sa correspondance et les notes qu'il adressait au prince de Hanovre sont révélatrices à cet égard.

Du célèbre ouvrage de Naudé, il faut rapprocher, si l'on veut connaître l'esprit qui animait les organisateurs de bibliothèques au grand siècle, le *Traicté des plus belles bibliothèques publiques et particulières* (1644) du P. Louis Jacob, bibliothécaire du cardinal de Retz et du président Achille de Harlay, et surtout le *Musei sive bibliothecæ instructio* (1635) du jésuite Claude Clément, né en Franche-Comté et professeur à Madrid dans le collège fondé par Philippe II. Il reprend la noble formule des Egyptiens, « la bibliothèque médecine de l'âme ». Il propose d'inscrire sur le fronton de la bibliothèque la devise : *Unum scio quod nihil scio*, que déjà Montaigne et son émule de Parme avaient inscrite sur leurs propres bibliothèques. Il imagine pour la décoration des bibliothèques toute une série d'emblèmes et de figures allégoriques qui deviendront pendant deux siècles la « grammaire décorative » des bibliothèques, de l'Autriche au Portugal : l'Eglise coiffée de la tiare pontificale, l'Hérésie attachée par des chaînes à la croix, Minerve, Mercure, l'Architecture, la Peinture, la Sculpture, etc. La légion d'artistes qui travaillèrent au XVII^e et au XVIII^e siècles en Autriche à Melk, Saint-Florian, Vienne, en Suisse, à Saint-Gall, en Rhénanie à Schussenried, en Italie à Rome et à Florence se sont presque tous inspiré des thèmes décrits par le jésuite franc-comtois. L'une de ses formules les plus originales consistait à remplacer les colonnes entre les travées de rayonnages muraux par des cariatides figurant les hérétiques écrasés par les Docteurs de l'Eglise. Elle fut traduite à la

lettre dans la bibliothèque de « Zanipolo » à Venise.

A la féerie de ce décor répondait le faste des livres, reliés de maroquin rouge aux armes chez les grands collectionneurs. Même les plus humbles volumes ne se vendaient que sous une reliure en plein veau ou en pleine basane. Leurs dos dorés au petit fer forment la plus somptueuse tapisserie sur le pourtour des vastes salles dont les voûtes sont décorées de larges compositions allégoriques et les soubassements peuplés de statues et de bustes à l'antique.

L'Angleterre se montre, à la fois, traditionnelle et novatrice : traditionnelle en maintenant plus longtemps qu'ailleurs l'usage du livre enchaîné — novatrice en recherchant des formules architecturales originales.

Imbu d'art italien et d'art français, bien qu'il ne fût jamais allé en Italie et qu'il n'eût passé que six mois en France, Christopher Wren s'inspira de la bibliothèque Saint-Marc de Venise pour construire en 1675 la bibliothèque de Trinity College à Cambridge. Il eut des conceptions originales et destinées à faire école pour les aménagements intérieurs où les rayonnages en épi dessinent des redents qui circonscrivent de petits bureaux rectangulaires, les *carrels*, où l'on peut travailler à portée des livres. La recherche de solutions nouvelles conduisit l'architecte James Gibbs au plan circulaire de la *Radcliffe Camera* d'Oxford, ouverte au public en 1749.

Le XVIII^e siècle vit naître le *British Museum*. La future bibliothèque nationale de l'Angleterre n'a pas pour origine la bibliothèque du roi, mais une bibliothèque privée, celle du médecin John Sloane, achetée par le Parlement en 1753 et complétée par les collections de Cotton et de Harley, comte d'Oxford.

Quelques années plus tard seulement, George II fit don des collections royales et à l'instar de la France établit le Dépôt légal.

Les deux bibliothèques allemandes les plus originales sont celles de Wolfenbüttel et de Göttingen. La première doit son plan à Leibniz, assisté d'un architecte de talent, Hermann Korb. La ligne générale s'inspire de la Villa Rotonda du Palladio, près de Vicence. Au centre, un ovale desservi par des galeries s'inscrit dans un vaste rectangle dont les angles sont eux-mêmes garnis de livres. La bibliothèque de Göttingen, fondée en 1734 par le roi d'Angleterre George II, électeur de Hanovre, fit un remarquable effort d'adaptation à son rôle de documentation universitaire. Faisant abstraction de toute préoccupation bibliophile, elle chercha seulement à être accessible aux étudiants.

Dès le xvii^e siècle, Gustave Adolphe avait fondé la bibliothèque d'Upsal (1620), enrichie par ses butins de guerre. Les livres des rois de Bohême à Prague furent incorporés, pendant la guerre de Trente ans, à la bibliothèque de la reine Christine, qui forme aujourd'hui le noyau de la bibliothèque de Stockholm. En Russie, la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, aujourd'hui bibliothèque Saltýkov-Ščedrin à Léninegrad, a pour origine les livres saisis par Pierre le Grand en Courlande en 1714. Elle prit toute son importance à la fin du siècle lorsque Alexandre Souvorov y transféra, comme trophée de guerre, la collection formée à Varsovie par le comte Joseph Zaluski. En 1725, l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg ouvrit une bibliothèque qui est aujourd'hui la plus importante bibliothèque scientifique de l'U.R.S.S. Catherine II fit l'acquisition des livres de Voltaire et de Rousseau et les installa à l'Ermitage.

CHAPITRE VI

LA RÉVOLUTION ET SES CONSÉQUENCES

Une idée généreuse a présidé aux mesures prises en faveur des bibliothèques par la Constituante, la Législative et la Convention : mettre à la disposition de tous les richesses bibliographiques qui restaient le privilège d'un petit nombre. Idée séduisante, mais combien difficile à réaliser dans une période aussi troublée !

Malgré l'intervention de quelques hommes de haute valeur tels qu'Ameilhon et Daunou, on ne réussit pas à éviter beaucoup de pertes et de gaspillages. Cela ne doit pas faire oublier les conséquences durables des initiatives révolutionnaires, pour les bibliothèques des pays voisins qui furent entraînées dans le sillage des idées nouvelles, et pour les bibliothèques françaises qui sortirent de cette période avec une armature nouvelle, encore valable aujourd'hui.

Dès le 14 novembre 1789, un décret de l'Assemblée nationale enjoignait aux monastères et chapitres de déposer aux greffes des sièges royaux ou des municipalités les catalogues de leurs bibliothèques mises à la disposition de la nation. L'année suivante fut instituée une commission de savants chargés de rechercher les monuments relatifs aux

sciences, aux lettres et aux arts, qui publia le 15 décembre 1790 une instruction concernant la conservation des manuscrits, chartes, sceaux, livres imprimés provenant du mobilier des maisons ecclésiastiques, suivie d'une instruction pour la confection du catalogue de chacune des bibliothèques. Bientôt l'on ouvrit à Paris et en province de vastes magasins où vinrent s'entasser les livres confisqués. Les bibliothèques de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève et du collège des Quatre-Nations eurent le privilège de conserver leurs collections tout en recevant d'autres livres. Neuf autres dépôts furent ouverts à Paris, Après l'incendie de la bibliothèque de Saint-Germain en 1794, ce qui restait fut porté dans un hôtel de la rue Taranne. À partir de 1792, les livres confisqués aux émigrés vinrent s'y ajouter.

Selon le rapport de l'abbé Grégoire au Conseil des Cinq Cents, le nombre de volumes des « dépôts littéraires » atteignait en 1794 1 600 000 à Paris et 6 000 000 en province. On entreprit alors de vastes opérations de triage et de ventes de doubles. Les livres dits « de rebut » étaient cédés au prix de 8 livres le quintal. Les restitutions aux émigrés, qui furent souvent autorisés à prendre des livres de remplacement lorsqu'ils ne trouvaient pas leurs biens, mirent le comble au désordre.

Il fallut l'autorité d'Ameilhon et de Daunou, placés par le Directoire à la tête des dépôts de Louis la Culture (ancienne maison professe des Jésuites) et du Panthéon (ancienne bibliothèque Sainte-Geneviève), pour rétablir la situation.

Les bibliothécaires de la période révolutionnaire, devant l'amoncellement des trésors des dépôts littéraires avaient chacun songé à tailler une part aussi belle que possible pour leur bibliothèque. Il

fallait aller vite et l'on entassait les collections dans les galeries et les greniers sans les inventorier, sans même les classer.

La Bibliothèque Nationale recueillit 300 000 volumes et, entre autres fonds précieux, celui de Saint-Germain-des-Prés qui contenait plus de 9 000 manuscrits, les Bénédictins ayant réuni dans cette abbaye, pour leurs travaux historiques, à côté de leur fonds propre, ceux des abbayes de Corbie et de Saint-Maur-des-Fossés et ceux qu'ils tenaient du chancelier Séguier, d'Achille de Harlay et de bien d'autres. La mission de dom Maugérard dans les provinces rhénanes permit d'acquérir notamment la *Bible de 36 lignes*, imprimée à Bamberg par Albert Pfister, et le Psautier de Mayence de 1457, le plus ancien livre imprimé portant une date certaine.

Le mérite de ces acquisitions revient en grande partie à la science bibliographique de Van Praet. Pendant la Terreur, il avait échappé de peu à la guillotine où fut conduit Lefèvre d'Ormesson destitué en 1792 pour donner sa place au conventionnel Carra, qui le rejoignit sur l'échafaud.

Un décret du 14 août 1790 rattache à la Bibliothèque Nationale le *Cabinet des Chartes*, créé en 1762 pour recueillir les inventaires et les copies de chartes et documents historiques, publics ou privés. Sous la direction de Moreau, avec le concours des plus notoires érudits, Bréquigny, Secousse, Sainte-Palaye, 40 000 copies avaient été exécutées et annexées à la *Bibliothèque de législation*. Les deux collections, rattachées à la Chancellerie étaient installées, à la veille de la Révolution, place Vendôme.

La Révolution, qui avait nationalisé la Bibliothèque du Roi, mit en même temps à la disposition du public, à Paris, outre la bibliothèque Mazarine,

dont nous avons conté la fondation au xvii^e siècle, deux autres bibliothèques privées :

La bibliothèque Sainte-Geneviève, qui avait pris le nom en 1790 de bibliothèque du Panthéon, reçut, grâce à Daunou, son premier conservateur, d'importantes collections provenant des dépôts littéraires.

La bibliothèque de l'Arsenal a pour origine les collections du marquis de Paulmy. Ministre de la Guerre en 1757, puis ambassadeur à Venise et en Pologne, il rentra à Paris en 1771 avec la charge de gouverneur de l'Arsenal et consacra sa fortune à constituer une immense bibliothèque qui, peu à peu, envahit les 72 pièces de l'Arsenal, où il n'avait gardé pour son usage que le futur appartement de Nodier. En 1785, il la vendit au comte d'Artois, le futur Charles X, s'en réservant la jouissance, sa vie durant. Deux autres collections, d'un intérêt égal, y furent annexées par le comte d'Artois, celle de La Vallière en 1786, celle du prince de Soubise provenant en partie des De Thou en 1789. Saisie parmi les biens d'émigrés et mise sous séquestre en 1792 en y joignant les bibliothèques que le prince possédait au Temple et à Versailles, l'ensemble, qui ne comptait pas moins de 120 000 volumes, constitua le Dépôt littéraire de l'Arsenal, dirigé par Ameilhon.

C'est également à la Révolution que l'on doit la création des bibliothèques municipales, en province, sous le régime qu'elles conservent encore aujourd'hui. La loi du 11 floréal an X mit à la disposition des villes les bibliothèques constituées en puisant dans les dépôts littéraires et qui avaient été d'abord placées dans les éphémères Ecoles centrales, les villes ayant « la charge de les entretenir et de payer le traitement des bibliothécaires ». Selon les principes posés en l'an II par l'abbé Grégoire, les livres

provenant des collections ecclésiastiques et des biens des émigrés constituèrent un fonds d'Etat, qui demeure propriété nationale.

En outre, les dépôts littéraires servirent à constituer de nombreuses bibliothèques politiques, administratives, littéraires ou scientifiques qui existent encore aujourd'hui : bibliothèque de la Convention, aujourd'hui de l'Assemblée nationale, bibliothèques de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, de l'Institut, du Collège de France, du Muséum, des Arts et Métiers, de l'École polytechnique, etc.

Hors de France, des dépôts littéraires furent créés dans les pays « libérés » par les armées révolutionnaires. La bibliothèque de Munich fut l'une des principales bénéficiaires de la sécularisation des biens ecclésiastiques. Les bibliothèques de Belgique, de Rhénanie et d'Italie reçurent la visite d'agents de la France, notamment l'ancien bénédictin Maugeard, chargés de prélever des manuscrits pour la Bibliothèque Nationale de Paris. La Belgique paya le premier tribut avec 1 500 manuscrits qui devaient être dotés de solides reliures au chiffre de Napoléon. En 1796, l'Italie versa quelques-uns de ses trésors les plus rares : le *Josèphe* sur papyrus, le *Virgile* de Pétrarque, des manuscrits autographes de Galilée et de Léonard de Vinci. Modène, Bologne, la Marciana de Venise furent mises à contribution. Au Vatican, le choix porta notamment sur les manuscrits de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, qui, après avoir échappé au pillage des protestants avaient été cédés en 1650 par Alexandre Petau à Christine de Suède, et que celle-ci emporta à l'étranger.

Une redistribution partielle de ces trésors eut lieu après la chute de Napoléon. Par exemple les manuscrits du fonds palatin furent renvoyés non pas au Vatican, mais à Heidelberg, où Maximilien

de Bavière les avait pris en 1623 pour les offrir à Grégoire XV. La bibliothèque Sainte-Geneviève conserva les chefs-d'œuvre de typographie italienne que Daunou lui-même avait choisis lors de la mission que le Directoire lui avait confiée après l'assassinat du général Duphot par les gardes pontificaux.

L'une des salles de la bibliothèque de l'Université de Bologne conserve le décor exécuté par ordre de Bonaparte pour « l'Institut national cisalpin ». Mais le buste de Pie VII a remplacé celui de Bonaparte, sculpté par Giacomo Rossi. Pie VII avait oublié de se venger de Napoléon lorsque la roue de fortune eut tourné et c'est le décor d'une bibliothèque qui s'en est discrètement chargé.

CHAPITRE VII

L'EXPANSION DES BIBLIOTHÈQUES AU XIX^e SIÈCLE

Promues par la Révolution service public, les bibliothèques s'attachent d'abord à résorber l'amas disparate des livres provenant des dépôts littéraires, puis à faire face à la marée montante de la production typographique. Des problèmes nouveaux se posent : il faut stocker dans des magasins les livres, trop nombreux pour les rayonnages muraux des salles de lecture, et former des cadres professionnels pour le classement, le catalogue et la communication des livres. La bibliothèque encyclopédique de jadis tend à se diversifier : on assiste notamment au développement de bibliothèques universitaires et à la création d'annexes populaires. A la fin du siècle, les bibliothèques du type traditionnel tendent à se scléroser dans la conservation de leur fonds ancien, pendant que des formules nouvelles plus libérales naissent outre-Atlantique.

A Paris, la Bibliothèque Nationale héritait à la fois des collections royales et du cadre où elles étaient conservées dans l'hôtel de Nevers décrit à un chapitre précédent. Elle s'agrandit en 1825 et 1826 de l'hôtel Tubeuf et de la galerie construite par Mansart, vers la rue Vivienne qui, après avoir été utilisés au XVIII^e siècle par la banque de Law et la Compagnie des Indes, servirent de Trésor et de

Bourse au début du XIX^e siècle. Ultérieurement, l'expropriation des maisons de la rue Colbert et de la rue Vivienne la mirent en possession d'un quadrilatère de plus d'un hectare et demi, bordé par les rues Richelieu, des Petits-Champs, Vivienne et Colbert. Il fallut plusieurs décades pour introduire un classement méthodique sommaire dans l'énorme masse des volumes entrés pendant la période révolutionnaire et les fondre avec les séries anciennes.

En province, l'inventaire et la mise en valeur des richesses accumulées par les mesures révolutionnaires dans les nouvelles bibliothèques municipales furent entrepris méthodiquement dans quelques grandes villes, mais dans la plupart des petits dépôts ce fut le désarroi : « Les petites villes qui avaient demandé des bibliothèques, écrit un inspecteur général en 1837, ne les eurent pas plutôt obtenues qu'elles cessèrent d'y attacher de l'importance et, ne trouvant dans les livres qui leur étaient remis que des ouvrages théologiques ou des ouvrages d'érudition déjà vieillis, elles négligèrent ou oublièrent de faire les dépenses nécessaires au paiement du bibliothécaire et à l'entretien régulier de l'ancien fonds. »

Les bibliothèques municipales furent sauvées par Guizot qui, en 1832 les rattacha au ministère de l'Instruction publique. De grands bibliographes, tels que Buchon et Ravaisson sont chargés de visiter les dépôts et de les réorganiser. Un contrôle régulier est instauré par l'ordonnance du 18 juillet 1837, à l'instigation de Villemain et d'importantes concessions ministérielles de livres viennent périodiquement rajeunir les collections et encouragent les villes à ouvrir de leur côté des crédits réguliers d'acquisition.

Pendant tout le XIX^e siècle, la vie des bibliothèques municipales fut surtout orientée vers

l'histoire locale et la bibliophilie. Elles avaient alors un public numériquement restreint, composé surtout d'érudits : quelques-uns d'entre eux appartenaient à la grande bourgeoisie et léguaient volontiers leurs propres collections à la bibliothèque dont ils avaient été les plus fidèles lecteurs. Les donations ont été souvent si considérables, que dans plusieurs de nos grands dépôts provinciaux les fonds antérieurs à la Révolution passent au second plan, à Nantes, par exemple, ou à Rouen qui se sont accrus au siècle dernier respectivement de 75 000 et de 140 000 volumes, dont une forte proportion de manuscrits, de plaquettes rares, de livres somptueusement reliés. Cette renaissance du mécénat donne à ces bibliothèques le lustre et la richesse des collections aristocratiques du XVIII^e siècle. A l'instar de la Bibliothèque Nationale, les bibliothèques de Lyon, de Besançon, de Grenoble, de Toulouse, de Bordeaux constituent un médailler et un cabinet des estampes. Citons, parmi tant d'autres merveilles, les antiques de Grenoble, les ivoires du Moyen Age légués par le comte de L'Escalopier à Amiens et par Cavalier à Montpellier, les aquarelles, les gouaches et les sanguines de Fragonard, d'Hubert Robert et de Boucher à Besançon et à Lyon.

Il faut attendre la seconde moitié du XIX^e siècle pour doter les bibliothèques universitaires d'une véritable organisation.

A Paris, Napoléon avait donné en 1812 le nom de bibliothèque de l'Université de France à la bibliothèque du Prytanée installée au collège Louis-le-Grand. Transférée à la Sorbonne en 1825, elle reste uniquement destinée aux professeurs jusqu'à 1846, date à laquelle elle prend le nom de bibliothèque de la Sorbonne. On désignait ainsi à la fin du XVIII^e siècle non pas la bibliothèque de l'Université,

mais celle de la faculté de théologie, dont les collections furent dispersées en 1795. Les manuscrits constituent le « fonds de la Sorbonne » de la Bibliothèque Nationale et les imprimés furent répartis entre de nombreuses bibliothèques publiques. On en retrouve jusqu'à Ajaccio. En 1855 elle devint la « bibliothèque de l'Académie de Paris » et reçut le régime des bibliothèques d'Académies de province organisées en même temps. Le décret de 1861 lui restitue son titre de bibliothèque de l'Université de France.

Les ressources des bibliothèques universitaires restèrent fort précaires jusqu'à la loi de finances du 29 décembre 1873 qui institue un droit de bibliothèque pour les étudiants. L'instruction générale du 4 mai 1878 et l'arrêté du 31 janvier 1879 leur donnèrent enfin la solide armature indispensable à leur développement. La circulaire du 20 novembre 1886 pose des principes encore valables aujourd'hui : la bibliothèque universitaire est « placée sous l'autorité du recteur, elle est une, même quand elle a des sections différentes, elle n'est pas moins faite pour les étudiants que pour les professeurs ».

Les fonctions de bibliothécaire étaient confiées au XVIII^e siècle, le plus souvent, à des ecclésiastiques et à des hommes de lettres. Il arriva qu'après la Révolution d'anciens bibliothécaires de monastères furent promus bibliothécaires municipaux, entre autres dom Gourdin à Rouen. Dans l'esprit des contemporains, le métier de bibliothécaire restait une sorte de sacerdoce laïque. En rédigeant son testament, le fondateur de la bibliothèque d'Avignon, Esprit Calvet, mort en 1810, écrit : « J'opine à ne confier le poste essentiel de bibliothécaire qu'à des gens de lettres non mariés, et à destituer les pourvus, s'ils se marient. » Si le préjugé du célibat disparut

vite, la qualité d'hommes de lettres resta longtemps la seule requise pour le métier de bibliothécaire.

La figure la plus représentative du bibliothécaire homme de lettres et bibliophile, dans la première moitié du XIX^e siècle, est celle de Charles Nodier. L'écrivain avait débuté dans le métier de bibliothécaire à Laybach, dans les provinces illyriennes, au temps de l'administration de Marmont. Sous la Restauration, il fut nommé bibliothécaire en chef de Monsieur, comte d'Artois, à qui la bibliothèque de l'Arsenal avait été théoriquement restituée, tout en restant ouverte au public.

En 1834, il fonda le *Bulletin du bibliophile*. Son appartement à l'Arsenal devint un salon littéraire, que fréquentaient Alfred de Musset, Alexandre Dumas et toutes les jeunes gloires romantiques, autour de la charmante Marie Nodier, la fille du bibliothécaire, pour qui a été écrit le *Sonnet d'Arvers*. L'un des habitués du salon de Nodier, le lithographe Achille Devéria devint lui-même conservateur du Cabinet des Estampes de la rue Richelieu.

Sainte-Beuve, dans sa jeunesse, était un fidèle lecteur de l'Arsenal, où Charles Nodier le conseillait et lui prêtait des livres. Il devint lui-même, en 1840 bibliothécaire à la Mazarine, où il passe huit ans, sans faire beaucoup de fiches et sans être dérangé par des lecteurs trop nombreux. La première occupation du bibliothécaire, selon son mot « consistait à être aimable », c'est-à-dire à guider les recherches. Lui-même fut le principal bénéficiaire de cette méthode et, selon son historien, M. Jean Bonnerot, c'est dans la maison de Naudé qu'il recueillit l'arsenal de notes et de citations de ses futures *Causeries du lundi*.

Le métier de bibliothécaire, point de départ d'une grande carrière littéraire pouvait aussi être son couronnement. C'est vingt ans après les *Poèmes*

antiques et dix ans après les *Poèmes barbares* que Leconte de Lisle reçut la charge de bibliothécaire du Sénat.

Si la poésie et la littérature donnaient alors à l'emploi de bibliothécaire, les plus éminentes qualités de bibliographe risquaient d'être moins appréciées, comme Joseph-Marie Quérard en fit l'expérience, malgré la haute tenue de sa *France littéraire*.

Il est également significatif que ce ne soit pas un bibliothécaire, mais un libraire, Pierre Gustave Brunet dont le *Manuel* ait servi de guide à trois générations de bibliothécaires, de sa première édition en 1810 à sa dernière, en 1860, et même bien au delà. Outre l'abondance et la qualité de la documentation bibliographique, ce livre, qui reste encore aujourd'hui un ouvrage de base, avait le mérite de tracer un cadre de classement dont se sont inspirés la plupart des bibliothécaires du XIX^e siècle.

C'est seulement dans la seconde moitié du XIX^e siècle que l'on fit appel à des spécialistes pour diriger les bibliothèques. Théoriquement, l'ordonnance du 22 février 1839 ouvrait aux élèves de l'École des Chartes les portes de la Bibliothèque Royale. En l'espace de trente ans il n'y eut pas plus de quinze nominations de chartistes dans les bibliothèques. La place éminente qu'ils y conquièrent à la fin du XIX^e siècle est due à la valeur de l'un d'entre eux, Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque Nationale, après avoir été conservateur du Département des Manuscrits. Ses titres sont si éclatants dans le domaine de l'érudition pure qu'on oublie parfois que chez lui l'administrateur ne le cédait en rien au paléographe. Il est le premier en France à avoir défini le caractère technique de la formation professionnelle du bibliothécaire :

« un apprentissage est aussi indispensable pour administrer une bibliothèque que pour conduire un bateau, pour construire un édifice, ou pour monter, entretenir et faire marcher sans accidents les différentes pièces d'un mécanisme compliqué ». Il déclare que « la bibliographie, la bibliothéconomie sont devenues des sciences ou des arts dont la complication augmente d'année en année ». Il salue « cette révolution dont la marche ne saurait être arrêtée, qui augmente et renouvelle à chaque instant l'outillage des bibliothèques, phénomène analogue à ce qui se passe dans les laboratoires scientifiques et dans les ateliers industriels ». Sous son impulsion, une pléiade de chartistes, Ernest Babelon, Henri Bouchot, Charles et Victor Mortet, Ulysse Robert, Gabriel Ledos, entreprennent une œuvre importante d'organisation et de catalographie.

Dès 1852, Taschereau avait dressé le plan d'un catalogue méthodique imprimé de la bibliothèque de la rue Richelieu dont la première série, consacrée à l'*Histoire de France* fut publiée de 1855 à 1865. Avec les suppléments et la table, imprimés ultérieurement, il n'avait pas fallu moins de douze volumes in-quarto. A ce rythme pour une section restreinte, et avec l'ampleur que prenaient les nouvelles acquisitions, était-il possible de rester fidèle à la formule traditionnelle du catalogue méthodique imprimé? S'inspirant peut-être du *British Museum*, Léopold Delisle décida d'adopter le Catalogue alphabétique d'auteurs. Après avoir mené à bien un minutieux travail préparatoire d'inventaire, il lança en 1897 le *Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque Nationale*, qui est aujourd'hui le plus important répertoire bibliographique du monde. On lui doit également en 1884 le perfectionnement du *Catalogue général des manus-*

crits des bibliothèques de France, commencé en 1841. Cette publication a été dirigée successivement par Ulysse Robert et Henry Omont, qui la conduisit à un degré voisin de l'achèvement.

La marée montante du livre, dont la production n'a pas cessé de croître au cours du XIX^e siècle, a entraîné la construction de bibliothèques de plus en plus vastes.

Les meilleurs exemples du style de la Restauration sont les bibliothèques municipales d'Amiens et de Besançon et à Paris la bibliothèque du Palais-Bourbon. Cette dernière, construite par Jules de Joly de 1829 à 1832 est caractéristique de l'attachement aux formules traditionnelles, avec son immense vaisseau, ses galeries à rayonnages muraux et ses coupoles dont la décoration fut confiée sous Louis-Philippe à Eugène Delacroix. Le thème iconographique accuse la division classique de la bibliothèque en cinq grandes disciplines : Les Sciences (Pline, Aristote, Hippocrate et Archimède), la Philosophie (Hérodote, les Bergers chaldéens, Sénèque et Socrate), le Droit (Numa, Lycurgue, Démosthène et Cicéron), la Théologie (Adam et Eve, les Juifs, saint Jean-Baptiste et saint Pierre), la Poésie (Homère, l'éducation d'Achille, Ovide, la muse d'Hésiode).

Lorsque prit naissance l'architecture de fer, les bibliothèques furent parmi les premiers établissements publics à en expérimenter les ressources, avec un succès esthétique inégal. La meilleure réalisation est, sans doute, la première en date, due au talent d'un jeune architecte Henri Labrouste (1801-1875), qui élabora, dès 1838, l'avant-projet de la nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève. La loi du 19 juillet 1843 accorda les crédits nécessaires. L'édifice, qui occupe un parallélogramme de 85 mètres sur 21

à l'emplacement de l'ancien collège de Montaigu, fut ouvert au public en 1850. La salle de lecture peut recevoir 700 lecteurs et une ingénieuse disposition de galeries latérales doubles, sur le pourtour de la pièce, permet d'avoir à portée de la main cent mille volumes. « J'aurais aimé, écrivait Labrousse, qu'un vaste espace planté d'arbres et décoré de statues fût disposé en avant de l'édifice pour l'éloigner du bruit de la voie publique et préparer les personnes qui le fréquentent au recueillement. » Il dut se contenter de faire peindre ce jardin sur les murs du vestibule. A l'extérieur, l'édifice, d'une grande sobriété, n'a d'autre décoration que ce que Labrousse appelait, son « catalogue monumental » de 810 auteurs, de Moïse à Châteaubriand, gravé sur la façade.

Après ce premier succès, un programme plus vaste fut offert à Labrousse pour la modernisation des magasins à livres de la Bibliothèque Nationale, à Paris, et la construction de la grande salle de travail, réalisée de 1864 à 1868.

Il y a beaucoup de points communs entre le *British Museum* et la Bibliothèque Nationale, aussi bien pour les innovations architecturales que pour la conception nouvelle du catalogue. Dans ces deux domaines, ce fut un émigré italien, Antonio Panizzi (1789-1879), qui joua à Londres le rôle essentiel. Assistant bibliothécaire en 1831, conservateur dès 1837, il eut la lourde tâche de procéder au transfert de la bibliothèque, de Montagu House au *British Museum*. Il fut le premier à établir dans le plan de l'édifice une distinction entre la salle de lecture et les magasins à livres, devenue par la suite une règle presque absolue. La construction de la salle de lecture à armature métallique du *British Museum*, exécutée de 1854 à 1857, se situe

chronologiquement entre les deux grandes réalisations de Labrouste à Sainte-Geneviève et à la Bibliothèque Nationale. C'est également à Panizzi que l'on doit l'abandon du catalogue méthodique en faveur de catalogue alphabétique d'auteurs, qu'il réalisa sur fiches et qui fut imprimé, de 1881 à 1905, sur les bases qu'il avait proposées.

Quels que soient le mérite et l'audace architecturale de ces bibliothèques, elles ont l'inconvénient, sous couvert de protéger le lecteur contre le bruit et les distractions, de le priver d'air pur et de lumière. Ces défauts sont poussés à l'extrême, à la fin du siècle, dans la lourde bibliothèque de Strasbourg, construite pendant l'occupation allemande, dans un style qui prétend se rattacher à la Renaissance italienne.

En Allemagne, ce n'est pas la Bibliothèque Nationale de Berlin qui doit surtout retenir l'attention, mais le réseau de bibliothèques universitaires qui, au XIX^e siècle, se place au premier rang des bibliothèques de ce type en Europe. La *Staatsbibliothek* de Berlin joua elle-même le rôle de bibliothèque universitaire depuis la création de l'Université de Berlin jusqu'à 1831. La bibliothèque universitaire de Göttingen, que nous avons déjà mentionnée au XVIII^e siècle, exerça un rôle prépondérant pendant tout le XIX^e siècle. Elle fut dirigée à partir de 1886 par Karl Dziatzko, précédemment bibliothécaire de Breslau, qui fut l'un des plus grands théoriciens de la bibliothéconomie. Le rôle de Friedrich Ritschl à Bonn et de Hartwig à Halle n'est pas moins remarquable.

En Russie, la bibliothèque qui porte aujourd'hui le nom de Lénine a une origine aristocratique, son premier noyau (100 000 livres, 1 000 manuscrits et 100 incunables), ayant été constitué à Saint-

Pétersbourg par le comte Rumjancev qui, à sa mort en 1826, en fit don pour l'usage du public. Elle fut transférée à Moscou en 1861 et installée près du Kremlin dans un bel édifice du XVIII^e siècle, le palais Peškov. Depuis 1862 elle fut régulièrement enrichie par le Dépôt légal.

A Saint-Pétersbourg, la bibliothèque impériale, dont nous avons relaté la fondation au XVIII^e siècle, s'enrichit en 1805 des collections que Dubrowsky, attaché à l'ambassade de Russie à Paris pendant la Révolution, avait pu acquérir lors de l'incendie de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. L'ouverture au public de la bibliothèque, retardée par l'invasion de Napoléon, fut réalisée en 1814. Un grand bibliothécaire, le comte Korf, mena à bien de 1849 à 1862 une œuvre d'organisation que l'on a comparée à celle de Panizzi au *British Museum*. Ce grand établissement, qui rivalise avec la bibliothèque Lénine, a pris en 1932 le nom de l'écrivain Saltykov-Ščedrin.

La bibliothèque américaine qui jouit aujourd'hui du plus grand rayonnement mondial est la *Library of Congress* de Washington, dont la fondation date de 1802 et dont les débuts furent modestes. Le bibliothécaire était rétribué sur la base de deux dollars les jours de séance. La bibliothèque ne possédait que 3 000 volumes en 1814 lorsqu'elle fut brûlée par les Anglais. Le renouveau commence avec le don que lui fit Jefferson de sa propre bibliothèque. Reconstituée en 1886 sur un plan monumental, la bibliothèque du Congrès devint en 1897 le siège du *Copyright Office*.

Les Etats-Unis et l'Angleterre ont vu naître presque simultanément au milieu du XIX^e siècle les *free public libraries*. Ce qui caractérise ce type de bibliothèques, c'est que les ressources nécessaires

à leur création et à leur entretien sont produites par une taxe qui s'ajoute aux impôts. Le point de départ en Angleterre est le *Public Library act* de 1850 dû aux efforts d'Edward Edwards, le collaborateur de Panizzi. Dès 1848, la bibliothèque de Boston avait été fondée sur cette base suivie, en 1852, par celle de Manchester.

Non moins importante est la contribution des pays anglo-saxons au renouveau des règles de classification et à la formation professionnelle des bibliothécaires. Dans ce domaine, les initiatives émanent non d'un service administratif comme la Direction des Bibliothèques de France, mais d'organismes privés, l'*American library association*, fondée en 1876 et la *Library Association* de Londres, fondée l'année suivante. En 1876 également Melvil Dewey publie, aux Etats-Unis, la première édition de sa classification décimale adoptée dans la plupart des bibliothèques anglaises et américaines et dont se sont inspirés les systèmes de classification mis au point par l'Institut international de Bruxelles. Melvil Dewey est également le fondateur de la première école de bibliothécaires américaine à Columbia.

Nous nous contenterons de ces très brèves notions sur les bibliothèques au XIX^e siècle puisque celles-ci portent en germe les développements qui seront exposés dans la seconde partie de cette étude.

DEUXIÈME PARTIE

LES RESSOURCES ACTUELLES

CHAPITRE PREMIER

L'ORGANISATION GÉNÉRALE

Au cours de leur longue histoire, les bibliothèques — et en particulier les bibliothèques du continent européen — ont accumulé, on l'a vu, d'immenses richesses. Dès la fin du XIX^e siècle, et surtout au XX^e, triomphe l'idée qui, déjà, inspirait la libéralité des mécènes au temps des « bibliothèques entrouvertes » et, bien entendu, les révolutionnaires les plus éclairés, de les mettre à la disposition de tous. Au culte de la « conservation » — bibliothèque-musée — qui a prévalu au cours du XIX^e siècle, s'oppose l'idée du « service public », la notion aujourd'hui impérative de « communication », avec sa conséquence logique : *mise en valeur et exploitation* de toutes les ressources des fonds.

Communiquer aux savants, aux professeurs et aux chercheurs de toute appartenance les documents conservés, tel est l'objet d'une ambitieuse entreprise qui figure au programme de l'Institut international de bibliographie de Bruxelles, créé en 1895 sur l'initiative de La Fontaine et de Otlet. On n'hésite pas à proposer au roi des Belges l'élaboration d'un « vaste répertoire embrassant l'ensemble de la production scientifique, littéraire et artistique de tous les temps et de tous les pays, comprenant

l'inventaire des articles contenus dans les revues et dans les publications des sociétés savantes aussi bien que celui des livres, brochures et manuscrits... ». On revenait ainsi à un rêve très ancien de bibliographie universelle que la montée en flèche de la production documentaire semblait cependant, d'année en année, rendre plus irréalisable.

En fait, la création, en 1931, de l'Institut international de Documentation, héritier de l'Institut de Bruxelles, la tenue, en 1937, à Paris, d'un Congrès mondial de la Documentation, la création ultérieure de la Fédération internationale de Documentation (F.I.D.), qui siège actuellement à La Haye, marquant la nécessité d'une organisation d'ensemble, devaient exercer une action lente, mais décisive sur la vie des bibliothèques. On ne saurait dire que la « documentation » — le terme est devenu un des « maîtres-mots » chers à notre époque — naquit vraiment au cours de cette période. Elle existait virtuellement déjà, mais l'accent, mis désormais sur l'*utilisation* des ressources, constituait une nouveauté.

Le progrès des idées démocratiques exigeait également des bibliothèques publiques bien équipées, un personnel conscient de ses responsabilités dans le domaine culturel et éducatif, ne craignant pas de sortir de sa réserve traditionnelle et de se faire au besoin militant.

C'est ainsi qu'entre les deux guerres triomphe l'idée de « servir le lecteur », voire d'aller « au devant de lui ». L'exemple est donné de longue date par les bibliothèques anglo-saxonnes. Promptes à s'organiser sous l'action de puissantes associations, elles ont eu le mérite d'alerter, en temps voulu, l'opinion et les Pouvoirs publics. Melvil Dewey, dont l'action décisive en ce domaine a été signalée, ne craignait pas de formuler, dès 1876, dans la revue qu'il avait fondée, des affirmations assez surprenantes pour l'époque : « Nous estimons, disait-il, qu'aucune tâche n'a de portée plus considérable et ne mérite plus d'honneur que celle qu'accomplit au service de sa communauté, un bibliothécaire compétent et sérieux. Il fut un temps où la bibliothèque ressemblait fort à un musée, où le bibliothécaire était un rat de bibliothèque... où les visiteurs contemplaient avec curiosité des livres anciens et des manuscrits. Le temps est venu où la bibliothèque est une école et le bibliothécaire un éducateur au sens le plus élevé du terme... » Quelques années ont suffi, en réalité, pour donner à la biblio-

théonomie américaine, sur le plan du service public, une avance qu'elle a conservée.

De leur côté, les bibliothèques anglaises dont certaines ont cependant, comme les bibliothèques du continent, la charge paralysante d'un riche patrimoine national, créent de remarquables services publics. La *Library Association*, notamment, ne cesse de réviser et de perfectionner ses méthodes et s'attache à organiser la formation professionnelle.

De cette vitalité exemplaire, de l'ampleur des moyens mis en œuvre témoignent les nombreuses publications professionnelles et l'importance des effectifs qui font rêver les bibliothécaires du continent.

En France, cependant, tout est à faire, lorsque survient la Libération : organiser et coordonner l'activité des bibliothèques, leur donner un personnel qualifié en nombre suffisant, un budget de fonctionnement décent, des locaux dignes d'elles, sans négliger, pour autant, d'apporter une aide massive aux établissements sinistrés.

Les bibliothèques provinciales offrent d'immenses ressources qui sont loin d'être toutes inventoriées. Elles vivent dans l'isolement et tiennent péniblement à jour des catalogues que l'absence de règles uniformes rendent difficilement consultables. Si les grandes bibliothèques municipales et certains services de la Bibliothèque Nationale sont gérés par d'éminents chartistes, d'importants établissements sont confiés, en revanche, à des non-professionnels mal informés. Les bibliothécaires universitaires, recrutés sur concours spécial et dont les effectifs sont squelettiques, sont condamnés à rester dans leur cadre spécial sans grandes possibilités d'avancement, gérant des budgets dérisoires, eu égard au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les expériences étrangères n'offrent pas, pour ces divers problèmes, de solutions valables. Il existe certes, en France, d'actives associations. Des

esprits clairvoyants s'attachent à préconiser l'organisation de la profession et à promouvoir la « lecture publique ». Ni l'Association des Bibliothécaires français, ni la jeune « Association pour le Développement de la Lecture publique » — dont les jours sont d'ailleurs comptés — n'ont toutefois les moyens et l'autorité nécessaires. Elles peuvent proposer des solutions, non les imposer. Les traditions françaises, la structure fortement centralisée des universités et des grands établissements appelaient une organisation d'ensemble, placée sous le contrôle de l'Etat.

C'est à cette nécessité que répond la création, en 1945, par ordonnance du gouvernement provisoire, de la « Direction des Bibliothèques de France », rattachée au ministère de l'Éducation nationale. Les fonctions de directeur devaient être confiées à M. Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, dès son retour de déportation. Il avait, sous son autorité, les anciens services ministériels, Personnel et Budget, autrefois rattachés à la Direction de l'enseignement supérieur, mais un nouvel organisme était créé pour l'étude des problèmes professionnels : un « service technique » allait travailler en liaison avec les trois inspecteurs généraux : ce service comprenait, avec le personnel d'exécution strictement indispensable, des bibliothécaires ayant acquis une expérience professionnelle valable dans les diverses catégories d'établissements. Actuellement, ce service assure la coordination et la normalisation des méthodes, publie un bulletin professionnel — le *Bulletin des Bibliothèques de France* — et organise chaque année des « Journées d'étude » où sont discutées les questions professionnelles. Il travaille en accord avec les organismes français et étrangers qui sont compé-

tents en matière de bibliothèques, de bibliographie et de documentation. Il s'attache à définir des programmes de construction et d'équipement.

La nécessité d'organiser la formation professionnelle était, à la Libération, particulièrement urgente. Les modalités adoptées pour le recrutement ont une originalité marquée par rapport aux pays étrangers. Afin de donner aux membres du personnel scientifique une culture polyvalente et la possibilité d'enrichir leur expérience dans des bibliothèques de toutes catégories tout en bénéficiant d'un avancement normal, on a créé, en 1950, le diplôme supérieur de bibliothécaire. Les titulaires peuvent se présenter au concours qui assure, chaque année, le recrutement des bibliothécaires d'Etat.

Des concours spéciaux permettent, d'une part de recruter des élèves de l'Ecole des Chartes qui continuent d'apporter leur compétence à la gestion des fonds anciens et, d'autre part, des « spécialistes » appelés à travailler dans les départements où sont requises des qualifications linguistiques ou scientifiques particulières (Département des Monnaies et des Médailles ou le service slave de la Bibliothèque Nationale, par exemple).

Une formation élémentaire, facilitant notamment le recrutement de fonctionnaires municipaux pour la gestion des bibliothèques publiques moyennes, est sanctionnée par le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire.

Au tableau des « urgences » figurait également l'établissement d'un programme de construction pour lequel d'importants crédits d'équipement ont été prévus. A la Libération, on comptait 29 établissements complètement sinistrés, dont la bibliothèque universitaire de Caen, les bibliothèques municipales de Beauvais, Brest, Caen, Cambrai, Chartres,

Douai et Tours. Vingt-six édifices avaient souffert d'autre part de dommages importants, en particulier la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Mais bon nombre d'établissements épargnés appelaient des aménagements, des extensions, parfois même des transferts dans des bâtiments neufs et la plupart des bibliothèques universitaires disposaient de locaux insuffisants et sans attraits. Des normes ont été fixées pour assurer aux établissements des locaux fonctionnels, autrement dit des services économiquement et harmonieusement répartis.

Encore trop peu nombreuses, les bibliothèques nouvelles offrent aux lecteurs des salles accueillantes et sont munies de perfectionnements techniques. Partout des magasins à rayonnages normalisés ; dans les bibliothèques municipales apparaissent des discothèques, des auditoriums, des salles d'exposition. Tantôt la technique moderne se concilie harmonieusement avec le charme souriant d'un local ancien comme à la bibliothèque municipale de Colmar. Ailleurs, on réalise dans un local incommode et lourdement traditionnel des aménagements qui le rendent accueillant et fonctionnel : c'est le cas par exemple à la bibliothèque récemment restaurée de Strasbourg. Ailleurs encore, on pratique des « extensions » dotées de salles attrayantes : et c'est l'élégante annexe de la Madeleine d'Albi installée dans un quartier ouvrier, ou les séduisantes sections enfantines de Montpellier et de Bordeaux. Enfin, des constructions entièrement nouvelles offrent au visiteur des édifices en accord avec le paysage : la bibliothèque universitaire d'Aix est une heureuse réalisation de néo-provençal ; la bibliothèque de la ville de Compiègne avec son toit à double pente s'harmonise avec le ciel du Nord, et conserve le souvenir de l'abbaye qui occupait jadis l'emplacement où elle se dresse. Hardiment conçue, la bibliothèque nationale d'Alger est désormais installée dans un bâtiment adapté au climat et où les lecteurs peuvent travailler en plein air.

Moins favorisés en raison de leurs possibilités limitées d'extension, les établissements parisiens ont toutefois bénéficié d'aménagements et de transferts destinés surtout à recevoir l'affluence des étudiants et des chercheurs. Une nou-

velle Bibliothèque vivante et spacieuse accueille les étudiants en droit. Les années qui viennent verront l'extension et le rajeunissement de Sainte-Geneviève. Quant à la Bibliothèque Nationale, elle a pu moderniser avec bonheur le Département des cartes et plans et surélever de cinq niveaux son magasin central. Un nouveau programme, en cours d'étude, doit doter le Département de la musique d'un immeuble édifié sur le square Louvois et un « relogement » du Département des entrées est également prévu.

L'utilité d'une direction se justifie, bien entendu, sur d'autres plans. Il faut aider les bibliothèques à développer leurs ressources en livres. Strictement proportionnée à l'effort des municipalités, correspond éventuellement une contribution de l'Etat : envoi, suivant les besoins, d'ouvrages d'étude et de détente, des livres d'enfants ; subventions en argent ; aide technique et conseils pour l'amélioration et l'unification des catalogues ; voyages de « missionnaires » qualifiés pour traiter les fonds non inventoriés.

Enfin l'action du service central tend à développer les services communs et la coopération entre bibliothèques (1). Cette coopération déborde d'ailleurs des cadres administratifs. Elle s'étend souvent à des organismes indépendants de la Direction ou à des bibliothèques privées. En France comme à l'étranger s'établit une coordination qui se révèle indispensable.

(1) Voir ci-après chap. VI.

CHAPITRE II

LES BIBLIOTHÈQUES NATIONALES

Une bibliothèque « nationale » a pour fonction traditionnelle de recueillir et de communiquer la totalité de la production nationale imprimée, généralement acquise soit par la voie du Dépôt légal obligatoire, soit grâce à la contribution volontaire des imprimeurs. Elle possède en outre, dans la plupart des cas, de précieuses collections de manuscrits et d'ouvrages rares et anciens. Enfin, les moyens officiels puissants dont elle dispose lui donnent d'une part la possibilité d'acquérir l'essentiel de la production étrangère, d'autre part, de gérer certains services d'intérêt commun au bénéfice de l'ensemble des bibliothèques.

Suivant la structure politique et l'évolution historique des pays considérés, les bibliothèques « nationales » ont une importance ou des fonctions assez diverses. Il arrive qu'un seul établissement assume ces fonctions officielles : c'est le cas, par exemple, pour les bibliothèques « royales » de Belgique (Bruxelles), des Pays-Bas (La Haye) de Suède (Stockholm) et pour la Bibliothèque nationale suisse, à Berne. C'est également le cas pour la *Biblioteka Narodowa* de Varsovie qui, en dépit de pénibles conditions matérielles, accomplit un admirable travail bibliographique d'intérêt national.

En revanche, l'Italie ne compte pas moins de

sept bibliothèques nationales (y compris celle, dite « centrale », de Florence). La structure allemande actuelle est déterminée par les vicissitudes historiques qui ont rattaché à l'Allemagne de l'Est la *Staatsbibliothek* de Berlin — ancienne *Preussische Staatsbibliothek* —, partiellement évacuée pendant la guerre et reconstituée grâce à une aide étrangère massive. En Allemagne fédérale, les fonctions de bibliothèque nationale sont assumées en fait par la *Deutsche Bibliothek* de Francfort, tandis que la *Westdeutsche Bibliothek* de Marbourg a recueilli provisoirement une partie des collections de la « nationale » berlinoise.

Le Royaume-Uni compte huit bibliothèques nationales (y compris celle du pays de Galles et celle de l'Écosse).

En France, une seule unité administrative — la Bibliothèque nationale de Paris (1) répond, au moins en ce qui concerne la métropole, à la définition précédente. La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg doit à ses origines historiques (2) et son nom et son statut spécial : il s'agit en fait d'une bibliothèque *régionale* et *universitaire*. La Bibliothèque nationale d'Alger reçoit le dépôt légal d'Algérie et s'efforce de recueillir au moins partiellement la documentation de l'Afrique du Nord.

Tandis que les bibliothèques des pays nouveaux, créées et organisées avec l'aide de l'Unesco, sont appelées à une mission éducative, les autres, et, en particulier, celles de l'ancien continent, beaucoup plus conservatrices, plus riches de fonds anciens,

(1) L'Arsenal, les bibliothèques de l'Opéra et du Conservatoire font partie de cette unité.

(2) Fondée en 1872 sous l'occupation allemande, gérée par un « administrateur », c'est une bibliothèque autonome, centre d'étude de première importance pour la culture germanique.

s'adressent avant tout aux chercheurs, aux érudits et aux savants.

Hors des normes courantes, les bibliothèques nationales des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. jouissent d'un prestige exceptionnel.

I. — La Bibliothèque du Congrès de Washington

Encyclopédique, avec une dominante « sciences sociales » qu'elle doit à ses fonctions de bibliothèque parlementaire, c'est la plus importante bibliothèque du Nouveau Monde.

Si l'on veut bien noter l'importance de son budget d'acquisition (1) et imaginer ses vastes possibilités d'échange et l'ampleur de la production imprimée américaine, reçue par la voie du Dépôt légal, on a quelque idée du prodigieux accroissement des fonds.

En 1899, riche de 2 millions de livres et de 6 millions de brochures, elle était déjà aux prises avec de graves problèmes d'inventaire et de classement. Des équipes de spécialistes qualifiés s'attachèrent dès lors à organiser les fonds avec la préoccupation, fort louable à l'époque, de servir le lecteur aussi efficacement que possible. La mise au point d'une classification applicable à cette masse inouïe de documents constitue une manière de tour de force. Permettant une analyse détaillée des documents la classification « du Congrès » jouit d'une légitime renommée.

En 1959, la bibliothèque comptait plus de 38 millions de documents dont près de 12 millions d'ouvrages et brochures, le reste étant constitué par des cartes, des photographies, films, estampes, etc. Elle communiquait sur place près de 2 millions de documents et en prêtait plus de 200 000 à l'extérieur ; elle recevait plus de 600 000 lecteurs.

(1) Les dépenses se montaient, en 1956, à 14 689 735 \$ dont 7 % pour l'achat des livres et périodiques.

Inconfortablement logée, à l'origine, dans les bâtiments du Capitole, la bibliothèque devait par la suite s'installer dans un local indépendant, de conception classique avec une salle de lecture octogonale de 260 places. L'annexe, ouverte en 1939, offrait des magasins pour 10 millions d'ouvrages, des sections spéciales, des salles pouvant accueillir 245 lecteurs et des salles d'étude pour 225 autres.

La bibliothèque se trouve au cœur d'un vaste réseau d'information et de services d'intérêt commun. Depuis 1930, les fiches de catalogue imprimées qu'elle diffuse et qui sont servies par abonnement à de nombreuses bibliothèques des Etats-Unis et de l'étranger portent une double « indexation » : les cotes de la bibliothèque et l'indice décimal Dewey. Il y a là une contribution capitale à l'unification des catalogues américains et à l'information bibliographique nationale et internationale.

II. — La Bibliothèque Lénine de Moscou

Mise au service du public, l'ancienne bibliothèque du comte Rumjancev vécut sans budget régulier jusqu'à la Révolution d'Octobre. Enrichie d'importantes collections, devenue, en 1925, la « Bibliothèque Lénine », elle fut enfin mise en mesure d'accueillir des foules de lecteurs. Au cours de la deuxième guerre mondiale, elle servit l'industrie et l'armée mais les événements la contraignirent à effectuer une évacuation partielle vers l'Oural. La paix revenue, elle s'enrichit dans de telles proportions que, vers 1957, elle possédait près de 20 millions d'imprimés, représentant les 90 langues de l'U.R.S.S. et 70 langues étrangères. Elle s'accroît d'environ 600 000 unités par an, y compris trois exemplaires de chaque œuvre soviétique entrée

par la voie du Dépôt légal. Elle possède en outre des fonds anciens, manuscrits et documents divers.

Toujours en cours de construction (1), la bibliothèque offre au public 2 200 places dans plusieurs salles de lecture dispersées dans une quarantaine de locaux et les chercheurs qui préfèrent l'isolement disposent de « carrels ».

C'est une véritable « bibliothèque pour tous », dont les services sont judicieusement proportionnés aux divers niveaux de la lecture et de la recherche. Les adultes y sont admis à partir de 18 ans, et elle comporte des sections pour « jeunes ». Des salles « scientifiques » sont réservées aux professeurs, étudiants et chercheurs. La bibliothèque est généreusement ouverte de 9 heures à 23 h 30. Un trait, particulier à l'U.R.S.S., est le caractère « sélectif » du catalogue où l'on s'est gardé de faire figurer la littérature considérée comme « antimarxiste » qui n'est communiquée que sur autorisation spéciale. Les services d'information fournissent des renseignements par téléphone ou par écrit en toutes langues.

Vingt-huit services distincts fonctionnent dans ces établissements dotés de moyens exceptionnellement puissants. Les services intérieurs sont coordonnés par l'organisation de « conseils » groupant les chefs des départements et leurs collaborateurs : les acquisitions, les méthodes de catalogage et de classification, les problèmes bibliographiques sont étudiés dans les divers conseils. Aussi la Bibliothèque Lénine est-elle en mesure d'établir les principes « méthodologiques », de rédiger des instructions et d'établir des *normes*. Elle joue le rôle de centre de recherche scientifique dans le domaine

(1) Le palais Pečkov qui lui avait été primitivement attribué étant insuffisant, on construisit des bâtiments de ciment armé qui doivent permettre les extensions futures.

de la bibliothéconomie, de la bibliographie et de l'histoire du livre.

Un catalogue « collectif » a été établi sur la base des collections de la Bibliothèque Lénine, de la Bibliothèque d'Etat Saltikov-Ščedrin de Léninegrad (seconde bibliothèque de l'U.R.S.S., riche de fonds anciens et rares) et de la Bibliothèque de l'Académie des Sciences de Léninegrad. Ce catalogue employait, en 1956, plus de 2 000 personnes.

III. — Le « British Museum » de Londres

Le visiteur étranger qui, après avoir flâné dans Bloomsbury aux abords du *British Museum*, est heureux de trouver, auprès des sculptures rapportées de Grèce par Lord Elgin et des salles d'art égyptien, la célèbre salle de lecture circulaire ouverte à 460 lecteurs, ne peut manquer d'admirer ce groupement unique d'une bibliothèque et d'un musée exceptionnellement riches l'un et l'autre. Une telle concentration fut pourtant la source de graves « crises » de croissance et de difficultés administratives de tout ordre. Elle paraît, aujourd'hui anachronique.

Riche de dons inestimables, la bibliothèque s'enrichit régulièrement par la voie du Dépôt légal. Actuellement elle totalise environ 5 millions d'ouvrages dont 50 000 manuscrits et 10 000 incunables et met à la disposition de ses lecteurs un fonds de livres de référence qui fait l'objet de fréquentes révisions. Parmi les départements spéciaux celui des *Orientalia* offre aux savants des ressources inégalées. Le Département de la musique ne compte pas moins de 900 000 documents.

Quant au célèbre catalogue imprimé dont Panizzi avait judicieusement fixé les règles, il fait

actuellement l'objet d'une réédition très attendue, laborieusement réalisée et qui doit comporter au total 300 volumes.

Il semble toutefois qu'en raison de l'insuffisance des crédits d'acquisition — en particulier dans la période de la deuxième guerre mondiale — cette magnifique bibliothèque ait quelque peine à maintenir le niveau scientifique et la richesse de ses fonds. Les locaux eux-mêmes sont insuffisants bien que les crédits affectés au *British Museum* par l'Etat aient été majorés au cours des dernières années.

La bibliothèque continue cependant d'occuper une place essentielle au cœur du pays. Les statuts particuliers de l'établissement l'empêchent de prêter ses ouvrages mais, en raison de ses ressources et de l'ampleur de ses catalogues, elle est associée à toute entreprise bibliographique d'envergure.

IV. — La Bibliothèque Nationale de Paris

Si la masse du grand public, en France comme à l'étranger, est généralement mal informée en ce qui concerne le développement des bibliothèques françaises, l'homme de la rue, le touriste ordinaire à l'issue d'un itinéraire de visites précipitées, connaissent généralement l'îlot prestigieux où, à deux pas du Palais-Royal, à l'étroit entre la rue de Richelieu, la rue des Petits-Champs, la rue Vivienne et la rue Colbert, l'une des plus grandes bibliothèques du monde — successivement *royale, impériale et nationale*, conserve le patrimoine français.

En fait, la Bibliothèque nationale est bien autre chose qu'un dépôt de richesses constamment accrues. Son rattachement à la Direction des Bibliothèques, rendu plus effectif par le cumul des fonctions d'administrateur général et de directeur, tend à

développer l'importance particulière qu'elle occupe au centre d'un « réseau » dont l'élaboration est en cours.

Chaque année, une subvention régulière de l'Etat, en augmentation croissante — soit 2 589 000 NF pour 1960 — s'ajoutant à ses revenus propres, lui assure des ressources substantielles dont elle dispose presque aussi librement qu'un particulier puisqu'elle jouit de l'autonomie financière. Elle est en mesure d'acquérir, soit par achat soit par échange, la documentation étrangère valable; de déployer enfin les activités que lui impose sa situation au cœur d'un pays centralisé comme la France. Elle conserve son riche patrimoine, recueille en principe la totalité de la production imprimée française grâce au dépôt légal d'imprimeur et d'éditeur reçu au Département des entrées (1). C'est dire que la plupart des recherches de première ou de seconde main — élaboration d'une étude originale, d'une thèse de doctorat, d'un ouvrage de bonne vulgarisation, voire d'un article de presse — nécessitent un recours à ses fonds.

Contrainte, par l'insuffisance de ses locaux, de limiter l'accès des lecteurs aux salles de travail, la Bibliothèque nationale s'ouvre à tous ceux qui peuvent faire valoir des titres scientifiques ou universitaires, mais le bureau des cartes délivre des autorisations temporaires pour des recherches de courte durée à ceux qui n'ont pas les titres voulus pour être admis de plein droit.

La grande salle de lecture du Département des imprimés n'accueille que 360 travailleurs à la

(1) Le Dépôt légal a été réglementé en 1941. La loi actuellement en vigueur oblige imprimeurs et éditeurs à déposer un certain nombre d'exemplaires qui sont traités au département des Entrées. Les disques font l'objet d'un dépôt à la Phonothèque nationale.

fois (1), chiffre bien insuffisant et qui explique, aux heures d'affluence, le spectacle des « queues » de lecteurs attendant leur tour à l'entrée.

A l'étage inférieur, la salle des catalogues et de bibliographie s'ouvre à ceux qui veulent consulter les fichiers et les répertoires pour recueillir ou compléter leurs références.

Du Département des imprimés, dépend la Réserve, qui communique sur autorisation spéciale, ses innombrables richesses d'imprimés rares et précieux. On dénombre environ 6 millions d'imprimés, mais la consultation des revues récentes exige un recours au Département des périodiques qui reçoit et traite environ 15 000 périodiques français et 3 500 périodiques étrangers. Sa « salle ovale », ouverte depuis 1936, accueille 200 à 250 lecteurs par jour. Les revues les moins consultées, qui ont dû être entreposées dans l'annexe de Versailles, font l'objet d'une communication « différée ».

Les chercheurs autorisés ont accès, d'autre part, aux départements dépositaires de fonds spéciaux. Environ 140 000 volumes de manuscrits sont conservés au Cabinet des manuscrits, héritier de l'ancienne Bibliothèque du Roi. La *Bible* de Charles le Chauve, l'*Évangélaire* de Charlemagne, le *Psautier* de saint Louis et le *Livres d'heures* du duc de Berry ne sont que des pièces particulièrement renommées dans un ensemble unique où figure un fonds d'archives littéraires qui compte des lettres de Napoléon à Marie-Louise, le *Journal* de Goncourt, des manuscrits de Lamartine, de Zola, de Lamennais parmi tant de trésors que le grand public est admis à contempler dans les vitrines des expositions temporaires...

(1) La moyenne quotidienne s'établit entre 600 et 700 lecteurs.

La salle de lecture du Cabinet des estampes où sont conservées environ 5 millions de pièces (affiches, gravures, photographies), est assidûment fréquentée par des artistes, des journalistes ou des chercheurs en quête d'une iconographie.

Le Cabinet des médailles, ancien Cabinet du Roi dont l'histoire a été retracée dans la première partie de cet ouvrage, a recueilli les collections de monnaies et d'antiques réunies par les rois de France, et constitue comme on sait, un véritable musée avec ses objets d'art bien connus (gemmes, camées, bustes), et son mobilier précieux. Enrichi au moyen de dons et d'échanges — 400 000 monnaies, au total — il est devenu, en fait, un centre d'études numismatiques et d'expertises des trouvailles et des « trésors ».

Les géographes, d'autre part, ont à leur disposition, depuis 1942, une collection de plus de 800 000 cartes et 400 000 ouvrages. Rajeuni, logé désormais dans une salle qui réalise une harmonie discrète de moderne et d'ancien, le Département des cartes et plans est l'un des plus agréablement logé.

Plus complexe en raison du rattachement des bibliothèques du Conservatoire et de l'Opéra, le Département de la musique voit croître, grâce au dépôt régulier des œuvres musicales, des collections d'une surprenante richesse.

D'année en année, grâce au budget d'équipement, la Bibliothèque nationale augmente la capacité de ses magasins et réduit progressivement, par la mise en œuvre de techniques modernes (tapis roulants, tubes pneumatiques etc.), le délai des communications. Mais les extensions, limitées par la situation de l'édifice au cœur de Paris, demeurent d'une insuffisance angoissante. Le film d'Alain Resnais permet aux non initiés d'entrer dans ce

monde étrange des magasins où sont entreposées des collections qui s'accroissent chaque année d'environ 42 000 unités.

L'ampleur de ces fonds confère à la Bibliothèque Nationale un rôle de premier plan dans le recensement des ressources documentaires. En collaboration avec le Cercle de la librairie, elle rédige la bibliographie nationale : *La Bibliographie de la France*, création napoléonienne qui paraît depuis 1811 et signale actuellement, non seulement les livres et les brochures mais les publications officielles en nombre croissant grâce aux accords d'échange conclus avec divers pays étrangers, les cartes, les plans, les estampes entrés par la voie du Dépôt légal.

Le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, entrepris en 1897 suivant les directives de Léopold Delisle, constitue d'autre part une immense bibliographie rétrospective. Précieux instrument de travail en cours d'achèvement, quotidiennement utilisé par les bibliothécaires comme moyen d'identification, il appelle dès maintenant, de substantiels suppléments. Enfin, certains catalogues spéciaux sont également des sources d'information précieuse : tel le *Catalogue méthodique de l'histoire de France*, publié à dater de 1855 jusqu'à 1885, bien connu des historiens et des érudits et qui fait l'objet d'un supplément sur fiches pour les accroissements depuis 1950.

Quelle que soit la valeur de ces instruments de travail, la Bibliothèque Nationale n'est pas actuellement en mesure de jouer, dans le domaine bibliographique, le rôle qu'assume par exemple la Bibliothèque du Congrès. Elle n'a pas pu proposer un système normalisé de classification : pour le classement de ses collections on a adopté, et péniblement révisé, un système aujourd'hui dépassé. Par ailleurs, la Bibliothèque Nationale n'a pu, jusqu'à présent, mettre au

point les moyens de diffuser, à partir de la *Bibliographie de la France*, ses fiches imprimées pour les autres bibliothèques, et le retard apporté par certains éditeurs à effectuer le dépôt freine ses activités bibliographiques.

En revanche, plusieurs services ministériels d'intérêt commun sont établis dans ses locaux ou à proximité et fonctionnent avec son indispensable concours (1). Plusieurs de ses services techniques servent l'ensemble des bibliothèques : ce sont par exemple l'atelier photographique qui exécute des photocopies et des microfilms sur commande et, d'autre part, l'atelier de reliure et de restauration qui a mis au point des méthodes scientifiques applicables à la remise en état des manuscrits et des ouvrages rares. Un laboratoire fonctionne à la Bibliothèque avec le concours d'un spécialiste du Centre national de la recherche scientifique pour l'étude des problèmes de conservation. Il est en rapport avec d'importants centres étrangers comme l'Institut de pathologie du livre, de Rome.

Le prestige et le rayonnement de la Bibliothèque Nationale lui confèrent tout naturellement un rôle culturel qu'elle n'a cessé de développer : ses expositions, présentées à raison de douze en moyenne par an dans le cadre majestueux de la Galerie Mazarine ou de la Galerie Mansard, et consacrées à des commémorations nationales, littéraires ou historiques, à des présentations bibliophiliques (Manuscrits à peintures en France, 1954-1955), ou à des thèmes d'intérêt international (Anvers ville de Plantin et de Rubens, 1954), lui permettent de faire figurer, auprès de ses possessions, des chefs-d'œuvre étrangers. Luxueusement imprimés pour la plupart, des catalogues soigneusement établis en conservant le souvenir, et offrent le plus vif intérêt artistique et documentaire. Chacun de ses départements est en mesure d'offrir à la curiosité du grand public des ressources mal connues : c'est ainsi qu'une exposition organisée il y a quelques années au

(1) Chap. VI.

Cabinet des médailles, devint, grâce à la mise en valeur d'agrandissements de pièces antiques, une saisissante exposition de portraits. Plus instructive encore, une exposition comme celle qui, récemment, a présenté les accroissements de la Bibliothèque nationale, donne une illustration significative de la diversité des fonds.

*
* *
*

Dans les années qui viennent, on verra vraisemblablement se développer d'autres bibliothèques nationales à la mesure des états nouveaux qui s'organisent. Certaines sont déjà en plein essor : telle la Bibliothèque nationale de Pékin, qui abrite, dans un charmant édifice d'aspect traditionnel avec des fonds anciens rares et précieux, une littérature contemporaine assez « orientée », et commande d'autre part, un réseau de bibliothèques circulantes. Au Canada, on voit surgir l'imposante bibliothèque nationale d'Ottawa, et le Japon possède à Tokio une *Diet library* dont l'activité n'est pas sans rapport avec celle de la Bibliothèque du Congrès. Bien d'autres pays encore ont compris l'importance scientifique et culturelle de ces institutions séculaires.

Cette importance est telle que l'on a vu, en septembre 1958, un « colloque » des bibliothèques nationales d'Europe se réunir à Vienne, sous les auspices de l'Unesco, pour étudier en commun les problèmes propres aux bibliothèques nationales de l'ancien monde et les modalités de leur indispensable collaboration.

CHAPITRE III

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Entre les deux guerres s'imposa la nécessité de développer les bibliothèques publiques et, parmi les initiatives heureuses de l'Institut de coopération intellectuelle, il faut signaler l'enquête menée par cet organisme en 1937, et publiée dans un livre intitulé : *Mission sociale et intellectuelle des bibliothèques publiques*. « Pour la majorité des hommes aujourd'hui, disait l'introduction, la bibliothèque a perdu son B majuscule ; elle a gagné leur affection. »

Pourtant, le courageux effort des associations françaises, l'exemple anglo-saxon, les initiatives de la jeune République espagnole ne devaient contribuer qu'à longue échéance à créer un climat favorable. La guerre vint brutalement interrompre les réalisations en cours, les projets à l'étude.

C'est le mérite de l'Unesco d'avoir, après la tourmente, fait des bibliothèques le pivot de sa campagne pour l'éducation de base et la lutte contre l'analphabétisme. Elle a repris à son compte la phrase bien connue de Jules Ferry, devenue le slogan des bibliothécaires — sans devenir hélas ! pour autant une évidence pour le grand public : « On pourra tout faire pour l'école et le lycée : si l'on n'organise pas de bibliothèque, on n'aura rien fait. »

La création de stages d'étude — le premier à Manchester en 1948 —, l'organisation de biblio-

thèques « pilotes » contribuèrent à créer des centres bien adaptés à leur fonction éducative. Aux Indes, New-Delhi, Medellin en Colombie, plus récemment la bibliothèque « régionale » de la Nigéria comptent parmi les initiatives les plus fécondes de l'Unesco.

Dans la plupart des pays, on a compris que le développement des bibliothèques publiques avait pour condition essentielle l'accès libre aux rayons, autrement dit la rupture avec les barrières traditionnelles qu'une conception abusivement conservatrice, les scrupules jaloux de bibliothécaires souvent sans formation professionnelle tendent à maintenir dans certains pays européens.

L'accès libre permet au lecteur de choisir directement son livre en rayons : c'est le *browsing* (1) des bibliothèques américaines — d'où le terme, désormais technique, de *browsing-room*, la salle où l'on *bouquine* dans une liberté presque totale tant la discipline est légère et la surveillance discrète. Un tel système impose évidemment, sous peine de désordre et d'inefficacité, l'adoption de techniques précises : en particulier, il convient de présenter au lecteur les ouvrages mis à sa disposition dans un ordre aussi rationnel et aussi logique que possible en les groupant par sujets. On ne peut pas dire que le système adopté dans la majorité des bibliothèques actuelles : la classification décimale de Dewey (2), réponde à de rigoureuses exigences intellectuelles. Elle réalise pourtant une présentation pédagogiquement valable en attendant mieux. S'imposent parallèlement : la tenue à jour de cata-

(1) *To browse* (littéralement « brouter »), c'est à peu près : *bouquiner* à loisir : l'expression est de Thomas Carlyle, qui comparait le lecteur en quête d'un livre, à la chèvre qui va, le long des haies, happant les jeunes pousses.

(2) Le schéma, bien connu, classe les connaissances humaines en dix groupes : 0, Généralités, 1, Philosophie, etc. (...) subdivisés de 10 en 10.

logues par auteurs et par matières d'une part, le choix de techniques expéditives de prêt d'autre part.

Mais l'efficacité de la « Lecture publique » ne tient pas seulement à la valeur des méthodes. Elle implique un choix à la fois qualitatif et libéral. Et, à cet égard, on ne peut passer sous silence le danger qui, de tous temps, a menacé la diffusion du livre. Episodiquement, censures abusives, interdictions de tout ordre, politiques, confessionnelles, morales, ont tenté de proposer des « listes noires ». On se souvient encore, par exemple, de la liste Otto, tristement célèbre sous l'occupation. Il est juste de rappeler ici que le bibliothécaire, intellectuellement et professionnellement qualifié, est rarement sectaire : il a appris le respect du document et répugne le plus souvent aux « purges » destinées à satisfaire telle ou telle idéologie politique. Une importante déclaration a marqué, dans la période récente, sa volonté d'« informer » en toute sérénité : dès 1948, l'Association des bibliothécaires américains diffusait le *Library bill of rights* et, en 1951, rejetait le principe des « épurations » que le *Maccarthysme* prétendait imposer aux bibliothèques publiques.

« A chaque livre son lecteur », dit un ouvrage classique de M. Ranganathan, intitulé à la manière indienne : *Les cinq lois de la bibliothéconomie*. Lieu commun, dira-t-on ? Si l'on veut bien y réfléchir, c'est là au contraire un idéal encore irréalisé dans de nombreux pays. La bibliothèque publique doit offrir ses services à tous les lecteurs virtuels : chercheurs, érudits, membres du corps enseignant, citadins ou ruraux, adultes en enfants désireux de se distraire, de s'informer ou de s'instruire, sans oublier les isolés, les itinérants, les malades, voire les délinquants et les prisonniers de droit commun.

I. — Bibliothèques d'étude

Il existe, surtout dans l'ancien monde, des bibliothèques où la notion de libre accès n'a pu prévaloir et qui s'ouvrent plus volontiers à la recherche studieuse qu'à ce que l'on appelle aujourd'hui la « Lecture publique ».

L'Italie, par exemple, possède un grand nombre de bibliothèques de type traditionnel, magnifiquement logées et dotées de fonds anciens d'une importance considérable. Les plus vénérables ont été citées dans la première partie.

On ne peut ici que saluer furtivement au passage la Bibliothèque Vaticane ; avec ses 900 000 imprimés, ses 8 000 incunables et sa collection unique de manuscrits (plus de 60 000), sources incomparables, méthodiquement inventoriés et classés, réservées aux savants et aux érudits, elle s'apparente plutôt aux grandes bibliothèques nationales.

Auprès de cet ensemble exceptionnel, on compte, en Italie, un grand nombre de fonds d'étude privilégiés. A Florence, par exemple, la *Biblioteca Marucelliana* possède 350 000 volumes, incunables et manuscrits ; la célèbre « Laurentienne » offre dans le cadre ancien qu'elle a conservé près de 50 000 volumes, 4 245 incunables et plus de 10 000 manuscrits ; la *Riccardiana* : plus de 43 000 ouvrages, 1 310 incunables et environ 4 000 manuscrits. Les bibliothèques « communales » sont souvent d'une richesse et d'une variété remarquables : telle, la *Malatestiana*, de Cesena, qui offre à l'érudition et à la recherche savante plus de 170 000 ouvrages, 286 incunables et plus de 2 000 manuscrits et qui a fêté, en 1952, le V^e centenaire de sa fondation.

Les bibliothèques d'étude parisiennes offrent des ressources précieuses, soit au public lettré, soit aux universitaires qui viennent y compléter leur information, voire même aux autodidactes qui trouvent dans ces retraites enchantées de quoi apaiser leur fièvre de savoir...

Administrativement rattachée à la Bibliothèque

nationale, la bibliothèque de l' Arsenal, de caractère encyclopédique, est toutefois plutôt orientée vers la documentation littéraire et bénéficie du Dépôt légal des œuvres théâtrales. Elle possède une collection de manuscrits et d'autographes, les dossiers des archives de la Bastille, un Cabinet d'estampes. La bibliothèque Mazarine, avec ses fonds de manuscrits, d'ouvrages de théologie, de jurisprudence et de philosophie, sa collection unique de « mazarinades », est en mesure d'offrir aux chercheurs, suivant la généreuse tradition de Naudé, un fonds d'histoire moderne et des textes littéraires auxquels les lycéens eux-mêmes font appel volontiers. On peut également citer la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (1), accueillante au Parisien curieux du passé de sa capitale aussi bien qu'à l'historien, la Bibliothèque Forney (1), la bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers qui sont ouvertes à tous, mais ce sont là, à vrai dire, des fonds spécialisés. Certaines bibliothèques d'arrondissement (1), celle du V^e, par exemple, que sa situation topographique voue au service des étudiants, possèdent les collections d'étude les plus courantes. C'est toutefois à Sainte-Geneviève qu'il faut donner ici la place d'honneur.

Largement ouverte de 10 h à 22 h sans interruption, demeurée publique en dépit de son rattachement à l'Université, l'ancienne « bibliothèque du Panthéon » ne se borne pas à être celle que les étudiants nomment familièrement « Sainte-Ginette ». Le soir venu, elle accueille une clientèle de travailleurs qui lui consacrent leurs loisirs comme jadis Lucien de Rubempré... Un budget d'acquisitions substantiel, l'attribution régulière d'ouvrages du Dépôt légal lui assurent des ressources qui se multiplient au point de nécessiter une extension considérable des locaux. Elle abrite, d'autre part, des fonds littéraires

(1) Ces établissements ne sont pas rattachés à la Direction des bibliothèques et dépendent de la Ville de Paris.

appréciés des chercheurs (fonds Jacques-Doucet, fonds Romain-Rolland) et ses nouvelles installations vont encore accroître son prestige et son efficacité.

Quant aux érudits et aux universitaires provinciaux, ils ont à leur disposition les fonds d'étude extraordinairement variés des bibliothèques municipales. En présentant un prestigieux inventaire des *Richesses des bibliothèques provinciales*, l'écrivain Pol Neveux qui les connaissait bien puisqu'il avait la charge de les inspecter, observait que si elles présentaient des caractères communs : leur climat particulier, leur « engourdissante odeur de passé », leur « fraîcheur de bois sacré », elles offraient aussi une diversité qui, tout en faisant leur « faiblesse éducative », leur conférait en même temps leur « prodigieuse splendeur ».

Mais depuis le temps où l'auteur de la *Douce enfance de Thierry Seneuse* allait ainsi de « bois sacré » en « bois sacré », de nombreuses bibliothèques ont développé, au profit du public lettré et studieux, des fonds d'étude très fréquentés.

Fonds anciens d'abord, noyau précieux des collections d'étude, *fonds d'Etat* — dont les villes (on l'a dit) sont seulement dépositaires (1) et dont la masse provient des confiscations révolutionnaires. Les manuscrits, recensés dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*, offrent des sources d'information souvent inexplorées et les collections d'incunables sont parfois d'une considérable ampleur. Toulouse, héritière de l'ancienne bibliothèque des Jésuites, dépositaire de fonds monastiques confisqués compte plus de 1 000 manus-

(1) Une législation rigoureuse en interdit l'aliénation. On compte, en France, 43 bibliothèques municipales qui, en raison de leur précieux fonds d'Etat ont fait l'objet d'un décret de *classement*. Elles ont à leur tête un membre du corps scientifique d'Etat et sont plus directement contrôlées par le pouvoir central.

crits et plus de 800 incunables, et accroît ses précieuses collections bibliophiliques par des acquisitions régulières. Versailles possède également de riches fonds anciens. L'*Inguibertine* de Carpentras conserve une collection unique de partitions et la Méjanas, d'Aix-en-Provence, reçut de son fondateur de remarquables collections bibliophiliques.

Indépendamment de ces fonds anciens d'imprimés et de manuscrits, il n'est pas rare de voir se constituer et se développer des *fonds spéciaux* : cabinets d'estampes ou de médailles par exemple : la Bibliothèque Calvet, d'Avignon, conserve 30 000 pièces (monnaies romaines, mérovingiennes, séries avignonnaises, dont les monnaies des papes). Quant à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, elle a dû consacrer deux salles à ses estampes et à son médailler et peut proposer à l'examen des numismates, avec des ouvrages spécialisés, plus de 25 000 pièces (monnaies grecques ou romaines, monnaies royales, jetons et pièces d'Aquitaine, médailles de pèlerinage, etc.).

Grâce à l'activité du groupe français de l'Association internationale des bibliothèques musicales, d'importants fonds musicaux, sources de documentation jusque-là virtuelles, ont été inventoriés.

Les ressources variées offertes par la Bibliothèque municipale de Lyon méritent une mention particulière.

Cette bibliothèque qu'une longue tradition voue au culte du passé, recèle, dans le palais archiépiscopal où elle est installée, toute une gamme de fonds précieux comparables, par leur diversité, à ceux que conserve la Bibliothèque nationale : manuscrits, monuments de la typographie lyonnaise, reliures, livres à gravures provenant de l'ancienne bibliothèque archiépiscopale, de celle des Jésuites ou de fonds monastiques divers. Une incomparable collection d'estampes : plus de 2 500 gravures où sont représentés Callot, Dürer, Rembrandt, Watteau..., d'importants fonds musicaux, complètent cet ensemble. Centre d'études pour l'histoire du livre, la Biblio-

thèque de Lyon apporte aux chercheurs d'importantes sources documentaires en ce qui concerne l'histoire religieuse (jansénisme, quêtisme) et l'ésotérisme (franc-maçonnerie, illuminisme).

Témoignages du passé, ces fonds anciens sont aussi et surtout de vivantes synthèses réservant à la recherche et à l'érudition contemporaine de savoureuses surprises : personne ne s'étonne de la présence, à Rouen, d'un fonds Flaubert ; à Grenoble, d'un fonds stendhalien. Il est plus inattendu, en revanche, de trouver à Montpellier la correspondance de Christine de Suède ; à Grenoble encore, une importante documentation sur le jeu d'échecs.

En ce qui concerne l'histoire locale et régionale, les bibliothèques municipales possèdent des sources d'information dont beaucoup restent encore à découvrir : manuscrits, ouvrages anciens ou récents, estampes, photographies, plans de la ville et de la région, ont constitué le noyau de collections que les bibliothécaires s'attachent à tenir à jour et à enrichir en achetant d'occasion ou en sollicitant les dons. Souvent classés à part — fonds Auvergne à Clermont-Ferrand, fonds dauphinois à Grenoble — ces collections s'accroissent régulièrement dans les villes qui reçoivent le Dépôt légal exigé des imprimeurs de la région.

Dans ces bibliothèques consacrées à l'étude, un fonds de culture générale de niveau élevé est mis à la disposition des étudiants et des enseignants qui utilisent la bibliothèque municipale dans une proportion qui peut atteindre 90 %. Riches d'un fonds ancien dont les bibliothèques universitaires sont privées, les municipales sont souvent en mesure d'offrir au chercheur une synthèse encyclopédique englobant le passé et l'actualité générale.

Lorsque la ville est siège d'Académie, il arrive

fréquemment que la bibliothèque municipale soit appelée à compléter les ressources de la bibliothèque universitaire dont les fonds d'étude ne suffisent pas à satisfaire une clientèle trop nombreuse. C'est le cas à Toulouse où l'« universitaire » dispose de locaux insuffisants et où étudiants et professeurs fréquentent volontiers la « municipale » qui acquiert chaque année près de 3 000 ouvrages pour la seule section d'étude. Laissant à une bibliothèque « populaire » distincte, les activités de lecture publique, la Bibliothèque municipale de Besançon est intégralement une bibliothèque d'étude.

Dans les villes qui ne sont pas siège d'Académie, la bibliothèque municipale a été tout naturellement appelée à une vocation universitaire. La Bibliothèque de Versailles a ainsi développé un important fonds de travail et d'érudition.

Un exemple typique est celui de Limoges ; fort éloignée du centre universitaire et naturellement orientée vers des activités que la création d'un « collège scientifique » contribue à développer, largement ouverte (de 10 à 12 h et de 14 à 19 h), la Bibliothèque municipale prête plus de 55 000 ouvrages et offre en libre consultation, manuels, usuels de divers niveaux, collections générales de base et même des études spécialisées concernant les sciences, les techniques et les arts de la région.

II. — La lecture publique urbaine

Organismes polyvalents, les bibliothèques publiques ne peuvent, certes, limiter leur activité au service de l'érudition et de la culture. La période contemporaine a vu se développer, autour de la bibliothèque « centrale » de véritables « réseaux », à l'image des réalisations anglo-saxonnes.

Aux États-Unis, les efforts conjugués des associations professionnelles et des philanthropiques, sans oublier la contagieuse ferveur de Dewey et la

campagne de construction accélérée, entreprise de 1896 à 1923 par Carnegie, bientôt imité par d'autres mécènes, aboutirent à la création d'un système exemplaire. Les grandes villes — Boston, Cleveland, Philadelphie, Baltimore — furent dotées de beaux édifices aisément accessibles et le système des « branches », le développement des bibliothèques de « comtés » produisirent des résultats consignés dans d'impressionnantes statistiques : actuellement, les 7 871 réseaux américains prêtent près de 390 millions d'ouvrages — soit deux volumes et demi par habitant pour une population qui compte environ 3 % d'analphabètes. Des « centrales » effectuent le travail de classification et de catalogage pour les « branches » et un réseau de bibliobus urbain dessert les quartiers excentriques. On peut à peu près *tout* demander à la bibliothèque où l'on va consulter quotidiens, Bottin, livres de cuisine ou journaux de modes et à laquelle on téléphone sans hésitation pour recueillir les renseignements que les Parisiens attendent de S.V.P...

Des bibliothèques privées, financées par des fondations ou dotations diverses, complètent l'action des bibliothèques de villes et de comtés. Certaines bibliothèques publiques n'ouvrent pas moins de 60 à 72 heures par semaine.

La plus grande bibliothèque publique du monde, celle de New York, a fourni de bonne heure le modèle de ces établissements qui s'installèrent au cœur même de la vie quotidienne de citoyens privilégiés avec leur *reference division* (salle de consultation et d'information) et leur *lending-division* (service de prêt), offrant au savant aussi bien qu'au lecteur en quête de distraction, des ressources quasi inépuisables. Grâce aux libéralités d'A. Carnegie, 65 branches se constituèrent à partir de 1901 et 10 ans plus tard la *New York public library* s'installait dans un nouveau local. La salle de lecture principale peut accueillir 800 personnes. On compte actuellement 84 branches — 2 750 000 ouvrages — et le total des prêts atteignait en

1956 plus de 12 millions (6 millions de dollars de crédits d'acquisition). De plus le *Reference department* dispose d'un budget spécial et totalise environ 3 700 000 ouvrages. Parmi les branches, la *Donnell* très moderne, ouverte récemment grâce à la générosité d'un riche commerçant, pratique le prêt des livres, des disques et des films, et abrite les manifestations culturelles. Une autre annexe, consacrée aux aveugles, possède 35 000 ouvrages en Braille, 27 000 « livres parlants », des périodiques en Braille...

On ne saurait passer sous silence l'influence du système américain au delà des frontières nationales. Forts d'une expérience séculaire, riches en effectifs de bibliothécaires, les Etats-Unis ont pu développer une aide qui s'exerce par exemple au profit de l'Amérique latine et qui a contribué largement à la restauration des bibliothèques du continent. Les *U.S.I.S. (United States information service)* se sont installés en Europe. A Paris, ils occupent la bibliothèque Franklin, tandis que la bibliothèque américaine des Champs-Élysées, de fondation plus ancienne — elle vient de fêter son quarantième anniversaire — prête libéralement des ouvrages de littérature anglaise et américaine.

Le symbole le plus spectaculaire de l'aide américaine est l'*Amerika Gedenkbibliothek*, établie aux frontières de Berlin-Ouest face à la zone soviétique. Ouverte depuis 1954, elle offre en libre accès au public des deux Berlin, au rez-de-chaussée de l'édifice et sans cloisonnage intérieur, une section encyclopédique de *reference* et une section de prêt utilisant des techniques perfectionnées. La section enfantine est séparée, par une cloison vitrée, du monde des adultes. La bibliothèque comporte également une section musicale très développée avec discothèque, cabines d'écoute et studio de travail. Un auditorium de 320 places a été aménagé de même qu'aux étages supérieurs des salles de travail et des « carrels » petits bureaux pour travailleurs individuels).

Dans le Royaume-Uni, où la tradition de la bibliothèque-service public est solidement enracinée, les collectivités locales responsables — conseils de

comtés ou de *villes* notamment — prennent en charge le fonctionnement de « réseaux » — 559 en 1959 — totalisant 71 millions de volumes et effectuant près de 400 millions de prêts sur place ou à domicile. Ici encore, il y a jumelage de la bibliothèque de référence et de la bibliothèque de prêt dans les centres importants, et, après 1919 surtout, on a mis l'accent sur la mission de la bibliothèque en ce qui concerne l'éducation du citoyen et l'instruction des masses. Le développement, à dater de 1926, de « bureaux régionaux » — 10 au total — lié à l'organisation d'un vaste système de prêt interbibliothèque englobant bibliothèques d'universités et bibliothèques spéciales ; les liens étroits maintenus avec les organismes éducatifs ; l'aide d'associations professionnelles — dont la *Library Association* — assurent à cette organisation une structure enviable. Sans imposer une centralisation qui répugne aux habitudes anglo-saxonnes, on obtient de l'Etat et des municipalités l'effort raisonnable. Des améliorations tendant à assurer un fonctionnement plus satisfaisant et une meilleure coopération sont actuellement à l'étude. Les petites bibliothèques impuissantes à répondre aux normes fixées (1) seront amenées à se désister au profit de services mieux équipés.

Londres possède de florissantes bibliothèques. La « centrale » de Westminster a été obligée de recourir, étant donné l'importance de sa clientèle, à un système de prêt des plus expéditifs et assure une circulation intense du livre.

D'autres villes sont également bien pourvues : l'exemple de Manchester entre autres est typique. La bibliothèque centrale est un immense édifice rond dont les magasins occupent le centre et dont la périphérie abrite d'actifs services publics. Dès 1934, lors de la construction, on avait prévu dans

(1) On envisage un crédit d'acquisition correspondant au minimum à 2 shillings par habitant (1,40 NF).

le bâtiment un théâtre pour 300 personnes pouvant être utilisé comme salle de spectacle, de conférence, de cinéma, de concert ou d'exposition. C'est dire que la bibliothèque s'imposait délibérément comme centre des activités culturelles de la ville. Elle constitue également le nœud d'un réseau dont les éléments sont, d'une part, les « branches », d'autre part les autobus aménagés en bibliothèques. Service social au plein sens du terme, elle dessert *intra-* ou *extra-muros* les hôpitaux et les prisons aussi bien que les quartiers résidentiels.

Suivant cet exemple avec des variantes, les pays scandinaves ont mis au point des organisations très actives. Le Danemark doit à une loi de 1920, amendée en 1950, un système qui permet à l'Etat d'aider les communes sans les contraindre en participant aux dépenses jusqu'à 80 % des crédits alloués par les municipalités. La gratuité est recommandée et l'accent est mis sur l'éducation populaire. Les bibliothèques de « comté » ont étendu leurs services à la zone rurale. Le prêt interbibliothèque bénéficie des fonds de grandes bibliothèques comme celle d'Aarhus.

La Suisse s'est également classée parmi les pays où l'organisation des bibliothèques assure une utilisation rationnelle des ressources. Quant à la République fédérale allemande, elle a développé avec zèle — dans la période d'après-guerre — des réseaux urbains groupés autour de « centrales » comme à Francfort par exemple, et pourvus de charmantes annexes aménagées avec ingéniosité : en 1959 on comptait, pour l'ensemble de l'Allemagne fédérale 10 500 bibliothèques possédant près de 25 millions de volumes et effectuant 50 millions de prêts. Ces bibliothèques sont financées principalement par les communes. 50 % des lecteurs sont des « jeunes ».

Un effort remarquable s'est poursuivi sans relâche en France depuis la Libération pour développer

la « lecture publique » urbaine. On peut évidemment regretter que la capitale ne possède pas à cet égard une organisation à sa mesure. Assuré par les bibliothèques municipales d'arrondissement, le prêt aux Parisiens atteint des statistiques honorables. Certaines de ces bibliothèques de quartier, créées suivant le système américain, sont vivantes et actives et les municipalités de la Seine, par exemple Boulogne-Billancourt, ont souvent compris la nécessité de leur donner une installation attrayante. Aucune n'est en mesure d'attirer l'« homme de la rue » et l'on peut dire que le véritable réseau du « Grand Paris » reste à créer...

Les bibliothèques provinciales et souvent même celles qui possèdent un important fonds d'étude ont, dans la période récente, entrepris d'ouvrir des sections de lecture publique et de développer leur action.

Suivant les circonstances locales et les conditions démographiques, les solutions varient ; la plus classique, c'est le système des « annexes de prêt » offrant des fonds de libre accès aux lecteurs des quartiers éloignés. Contrastant souvent avec le caractère noble et majestueux de la « centrale » les annexes offrent dans un cadre séduisant, la possibilité d'une familiarité avec le livre qui rompt avec une tradition désuète.

C'est ainsi que Bordeaux, qui s'étend sur une superficie de 3 689 hectares, a ouvert, entre 1944 et 1955, neuf annexes de prêt dont l'emplacement a été étudié en fonction des conditions démographiques et dont l'aménagement s'harmonise, pour chacune, avec les caractères du quartier. Il s'agit là d'un véritable réseau desservant adultes, enfants et « jeunes ». Reims, qui possède quatre annexes, a prévu en outre cinq bibliostands avec façades vitrées, desservis par une camionnette qui s'alimente en livres à la Centrale. A Toulouse, enfin la création d'une annexe dans un groupe scolaire (groupe Fabre) avec des façades vitrées a connu un tel succès que de nouvelles réalisations de même type sont envisagées.

Dans les villes comportant des quartiers excentriques ou dans les agglomérations de caractère instable, partout enfin où l'installation d'une bibliothèque « fixe » serait peu rentable, on a eu recours, dans de nombreux pays au bibliobus « urbain » — formule dont le caractère « publicitaire » est évident.

Plusieurs essais sont en cours en France à l'heure actuelle. Un bibliobus fonctionne à Grenoble depuis plusieurs années pratiquant des arrêts prolongés (11 h 30-19 h) dans certains quartiers et de brefs stationnements aux sorties d'usines. Dès la première année le fonctionnement, on comptait 11 000 prêts pour 140 stationnements et le contact était établi avec la population ouvrière jusque-là peu empressée à fréquenter les bibliothèques. A Saint-Brieuc, un pittoresque autobus parisien, transformé en bibliothèque ambulante, a également conquis la population des quartiers excentriques.

Le souci d'utiliser les moyens dits « audiovisuels » parallèlement à la diffusion du livre — la preuve est loin d'être faite qu'il y ait rivalité entre les deux modes de connaissance et nous pensons, pour notre part, qu'il s'agit là d'un faux problème (1) — a incliné certains bibliothécaires à créer des discothèques et à organiser des auditions individuelles ou publiques. Sans aide financière substantielle, les bibliothèques qui disposent de bâtiments neufs se livrent à cette activité. La discothèque de la bibliothèque nationale d'Alger, avec deux cabines d'écoute, a pris récemment un bon départ. Celle de Tours connaît un succès croissant. D'autres s'organisent à Beauvais, Blois, Châlons-sur-Marne, Montpellier. Un projet est à l'étude à Strasbourg.

(1) Un rapport récent sur les bibliothèques anglaises constate, par exemple, que les émissions télévisées, attirant l'attention des auditeurs sur certains sujets, les amènent à demander à la bibliothèque publique des ouvrages sur ces sujets. D'où extension de la « gamme » des lectures.

Tout programme culturel implique la mise en valeur des fonds anciens et des célébrités régionales : aussi voit-on se développer d'année en année, même dans de petites villes, des expositions destinées à illustrer les thèmes les plus variés, relevant de l'actualité ou « repêchant » des gloires oubliées. Expositions souvent *commentées*, qui trouvent naturellement leur place dans un programme éducatif.

Un exemple entre autres, peut rendre compte de ces activités si variées.

Le désastre subi par la bibliothèque municipale de Tours, totalement sinistrée le 19 juin 1940, a libéré la ville, au prix d'un douloureux sacrifice, des servitudes et des traditions qui parfois paralysent le développement harmonieux de ces organismes vivants que sont les bibliothèques. On pouvait demander aux architectes de faire du neuf ; on pouvait concevoir une bibliothèque résolument moderne dans ses aménagements et dans ses méthodes : c'est ce qui fut fait.

En novembre 1957, la nouvelle bibliothèque, située place Anatole-France, s'ouvrait au public. Œuvre des architectes Patout et Dorian, elle offre un bâtiment central flanqué de deux ailes. Largement conçue, spacieuse, très lumineuse, elle est pourvue d'un hall monumental, où une maquette renseigne immédiatement le visiteur sur l'implantation des services qui sont installés sur quatre étages. Deux salles en longueur permettent d'accueillir 120 lecteurs qui disposent de 7 500 usuels et de revues en libre accès. Une section enfantine presque indépendante, avec vue sur la Loire par de larges baies vitrées, est réservée aux lecteurs de 6 à 16 ans : ils peuvent consulter librement les ouvrages, contempler les expositions décorées de frises colorées ou la grande mappemonde mise à leur disposition et participer à l'« heure du conte ». A Tours, comme ailleurs, la bibliothèque pour enfants, dont l'Heure Joyeuse parisienne fut le prototype français, connaît un plein succès. Mais la bibliothèque s'ouvre à tous : trois salles sont réservées aux sociétés savantes locales. Des techniques perfectionnées ont pu être expérimentées : distribution de bulletins de communication par « rotatickets », prêt par magnétophone, interphone reliant les magasins aux salles de travail, utilisation des cartes perforées et d'une tabula-

trice IBM pour l'établissement des statistiques. Bien que la bibliothèque soit située dans un quartier assez excentrique, elle est très vivante et très fréquentée et le rythme des prêts s'accélère. La salle des jeunes est déjà insuffisante. Trois salles d'exposition occupent provisoirement le second étage destiné aux extensions futures. Au 4^e étage, fonctionne une discothèque réservée aux auditions sur place, qui accueille 19 auditeurs par jour. A l'auditorium 18 concerts de musique enregistrée ont été donnés en 1959. Enfin, la bibliothèque a créé un « bibliocar » qui dessert les écoles publiques, accueilli avec joie par la population enfantine.

On peut considérer cette bibliothèque, encore trop exceptionnelle en France, comme une synthèse des activités culturelles de la ville et son succès dépasse les prévisions les plus optimistes.

Il est malheureusement trop certain que de nombreuses villes ne font pas l'effort nécessaire et qu'il conviendrait de fixer des normes valables et d'en assurer l'application.

Aux frontières des républiques populaires, on aborde évidemment un monde nouveau où règne une autre conception de la bibliothèque publique : lectures plus « orientées », catalogues « sélectifs — dits abrégés » — pour le commun des lecteurs vont de pair avec l'éducation dirigée des masses.

Un magnifique effort a été accompli en U.R.S.S. pour doter d'un système puissamment efficace un immense pays où *tout* était à faire. Le décret du 3 novembre 1920 instituant la centralisation des bibliothèques marqua l'origine de ce développement inouï. Les chiffres donnés à l'occasion du 40^e anniversaire de l'U.R.S.S. (1957), sont impressionnants : de 76 000 en 1914, le nombre des bibliothèques de toutes les catégories passait à 394 000 pour 1957 (1). Pour 46 millions de livres en 1914, on en dénombrait

(1) La seule ville de Moscou compte 965 bibliothèques de lecture publique.

braît, en 1957, un milliard et demi (dont 21 millions de doubles exemplaires destinés aux échanges). Sur ce total, près d'un milliard d'ouvrages était consacré aux bibliothèques de lecture publique. On comptait, en 1959, environ 8 livres par habitant. « Régions », « territoires », « républiques », rayons, villes, villages, kolkhoses ont leur bibliothèque. Il existe aussi, bien entendu, des bibliothèques pour enfants ; des bibliothèques de clubs, d'associations, d'organisations ouvrières. La bibliothèque de « rayon » est ouverte 48 heures par semaine, prête largement, pratique avec soin l'« aide au lecteur », et son activité est intense. Tout récemment, à la suite d'une large enquête conduite auprès des bibliothèques étrangères, les bibliothèques russes ont entrepris de développer le « libre accès ».

III. — La lecture publique rurale

Si la lecture publique peut se développer à partir des bibliothèques publiques par la constitution de réseaux urbains desservant la ville et sa banlieue, l'approvisionnement en livres des populations rurales est beaucoup moins aisé.

A notre époque pourtant, aux Etats-Unis, en Angleterre, dans les pays scandinaves, en U.R.S.S. des villes de peu d'importance, voire des villages, possèdent des bibliothèques « fixes ». Mais la nécessité de renouveler ces fonds de livres, de les approvisionner en « nouveautés » toutes fraîches, de fournir à l'habitant d'un village le dernier prix littéraire ou la dernière édition d'un ouvrage technique a consacré le succès d'une formule actuellement en cours de développement : la bibliothèque ambulante. Les *book-mobiles* sillonnent les routes d'Amérique, déposant depuis longtemps avec éclectisme

à l'école ou chez l'épicier du village des livres neufs ou des albums pour enfants.

Après 1945, on vit passer régulièrement sur certaines routes de France un véhicule dont le nom suscita la curiosité : ce « bibliobus » avait eu des précurseurs : notamment la bibliothèque circulante de l'Aisne créée en 1935, celle de la Marne inaugurée en 1938 par Henry Vendel. Mais c'étaient là des initiatives isolées et les moyens manquaient pour les généraliser.

Une ordonnance du gouvernement provisoire créa, en 1945, des « bibliothèques centrales de prêt » dans huit départements. D'autres créations suivirent si bien qu'à l'heure actuelle 22 départements sont dotés de services d'Etat.

Le fonctionnement technique est assuré avec des effectifs très restreints. A la « centrale », située au chef-lieu du département, les livres choisis par le bibliothécaire, sont acquis, classés suivant la classification décimale et équipés pour le prêt. Les premiers « bibliobus » transportaient des caisses de livres, spécialement choisis pour tel ou tel dépôt et remis au dépositaire (généralement l'instituteur). Ce responsable bénévole a acquis des connaissances techniques élémentaires ; on lui a confié un matériel de prêt ; il connaît bien son public et c'est lui qui sert d'intermédiaire et assure la circulation des livres : le succès du dépôt et l'efficacité de la lecture dépendent pour une large part du zèle, de la culture et du goût qu'il apporte à ses fonctions.

Parallèlement à cette formule, toujours en vigueur dans un certain nombre de départements et qui se révèle satisfaisante surtout pour le démarrage d'un service, une autre s'est récemment développée : c'est le système du « bibliobus-rayons », véritable bibliothèque ambulante, équipée de rayonnages sur

lesquels les livres sont classés par sujets et souvent pourvue de vitrines latérales où les plus beaux livres servent d'appâts. La circulation du livre est ainsi plus vivante : on voit souvent l'instituteur accompagné de ses élèves venir choisir en rayons des livres destinés aux adultes comme aux jeunes. On s'achemine ainsi vers des formules plus souples, plus proches de la consultation normale en bibliothèque fixe.

Quelques exemples permettront d'évaluer le rendement du système et de mesurer l'effort coordonné de l'Etat et des collectivités.

L'Aisne bénéficie, en dehors de la dotation allouée par la Direction des bibliothèques, d'une subvention d'environ 10 000 NF du Conseil général et la participation des communes s'élève à 3 000 NF. Le bibliobus dessert 655 communes sur les 831 du département (soit 752 dépôts) (1).

Dans la Marne, même effort du Conseil général, complété par une participation des communes qui atteignait, en 1958, près de 16 000 NF. La même année, le bibliobus-rayons de la Marne a effectué plus de 400 000 prêts. Au service des livres (632 communes desservies sur 651) s'ajoute celui, très apprécié, des disques déposés dans les écoles.

La tournée du bibliobus de Haute-Garonne dont un film en couleurs a illustré le pittoresque itinéraire, lui permet de desservir 510 communes (sur 592).

Quant à la Bibliothèque centrale de prêt de l'Hérault, elle offre une particularité intéressante : exceptionnellement placée sous le contrôle du conservateur en chef de l'Université, elle apporte son aide aux centres universitaires. Par ailleurs, son bibliobus dessert les centres intercommunaux de documentation agricole.

Le succès de ces bibliothèques ambulantes a été tel que, sans attendre les créations officielles, retardées par les impératifs budgétaires, certains conseils généraux, certaines associations comme par

(1) Il peut y avoir plusieurs dépôts par commune. Sont desservis dans l'Aisne, en dehors des écoles et des mairies quelques usines et certains centres d'apprentissage. Ailleurs, le dépôt est fait dans des centres culturels, foyers ruraux, prisons...

exemple la Ligue de l'enseignement ont tenu à créer leurs bibliobus. Au total, près de la moitié des départements sont desservis et, dans le village le plus reculé, un lecteur peut recevoir le livre qu'il désire, roman, ouvrage de culture générale, voire des livres d'étude, des livres de clubs, des livres d'art ou des revues luxueusement illustrées. Certains départements comme la Corse et le Cantal, malgré leur faible budget, ont fait un gros effort pour leur bibliobus.

L'activité des services départementaux du Pas-de-Calais et des Pyrénées-Orientales prouve que les pouvoirs publics ont pleinement apprécié la valeur culturelle et éducative du bibliobus et pressenti le rôle qu'il est appelé à jouer un jour prochain dans le renouveau de la vie rurale.

Il reste bien des progrès à réaliser, notamment pour établir entre le bibliothécaire et son public un contact plus direct et surtout pour étendre à tous les départements ce qui, à l'heure actuelle, reste le privilège de certains. Il faudrait enfin doter ces bibliothèques d'effectifs et de crédits suffisants. A cette condition, tous les espoirs seraient permis : en dépit de leur dur métier itinérant, les bibliothécaires de lecture publique qui possèdent les mêmes titres que leurs collègues des autres bibliothèques d'Etat, obtiennent, grâce à leur dévouement, à leurs qualités sociales et humaines, à leur sens psychologique, des résultats inespérés. Il n'est, pour s'en convaincre, que de feuilleter l'un des bulletins de liaison qu'ils éditent, avec des moyens modestes, pour leur public régional afin de le guider, au delà des romans faciles, vers les lectures de qualité.

IV. — La lecture des enfants et des adolescents

Au cours des années qui ont suivi la première guerre mondiale, on a donné une place de plus en plus importante à la lecture des enfants et des jeunes : *deux* problèmes en réalité bien distincts et qui se posent aux bibliothécaires comme aux éducateurs.

Là encore, Américains et Anglais ont donné l'exemple, dès le *xix^e* siècle et bientôt, dans tous les pays, les bibliothécaires ont accueilli favorablement l'idée du *work with children* : le Danemark seul comptait, en 1957, 181 bibliothèques pour enfants. Admis d'abord en Europe avec quelque réticence dans un « coin » de la bibliothèque d'adultes, les petits lecteurs ont eu droit, quand les circonstances étaient favorables, à une véritable « section » appelée à devenir, non une succursale de la bibliothèque *scolaire*, mais le riche et vivant trésor d'albums, de contes et de documentaires où ils ont le loisir de mener ce que M. René Zazzo appelle un « jeu sérieux ».

Parfois dotée d'un local indépendant, la bibliothèque pour enfants est le plus souvent abritée dans la bibliothèque publique. Elle s'offre à la détente et aux loisirs individuels grâce à ses livres attrayants en libre-accès. Toutefois, pourvue de catalogues à peine simplifiés par rapport à ceux dont disposent les adultes, elle se prête également aux premières expériences de la recherche libre et de la documentation. Propre au travail d'équipe, elle est enfin, grâce à l'Heure du conte et à l'organisation d'expositions ou de représentations théâtrales, le centre d'une joyeuse animation.

En France, la première véritable bibliothèque d'enfants fut offerte en 1924 à la ville de Paris par le Comité des bibliothèques pour enfants de New York : l'Heure joyeuse de Paris, rue Boutebrie, s'offrit comme un prototype et continue à jouer un rôle important dans la formation des lecteurs et du personnel. Elle met à la disposition de ses petits habitués environ 11 000 livres en libre accès, classés selon Dewey et prête à chaque abonné deux livres (un ouvrage de fiction et un documentaire). De plus, les lecteurs sont initiés à la consultation des fichiers (par auteur, titres, sujets, collections).

On compte, en province, en dehors des « coins pour enfants », environ 46 sections enfantines. Des installations modèles ont été prévues dans les bibliothèques reconstruites comme Beauvais, Brest, Dieppe, Douai, Narbonne. L'annexe du jardin public de Bordeaux est consacrée aux enfants qui peuvent lire en plein air mais fréquentent également certaines sections d'adultes. Les petits Niçois peuvent également lire en plein air et disposent d'une discothèque infantine.

Parce qu'elle ne pouvait toucher que 7 à 10 % de la population infantine, la bibliothèque de Tours a créé son bibliocar qui dessert, toutes les trois semaines, 299 classes, offrant ses ressources au choix personnel et individuel des écoliers. A Tours encore, une section pour adolescents s'est ouverte en octobre 1959.

La bibliothèque pour enfants est un rouage important du système préconisé par l'Unesco et elle joue dès maintenant un rôle capital dans les pays « en développement ». Il convient de signaler, parmi les réalisations sous patronage international, le bibliobus du Centre international de l'enfance qui a fêté, en 1958, son 10^e anniversaire. A Munich, l'« *International Jugendbibliothek* » offre également un champs d'expérience instructif en groupant archives, bibliothèque et centre de documentation au service des enfants et des jeunes qui disposent de 40 000 volumes, provenant de 40 pays.

En Europe orientale l'importance de la bibliothèque pour enfants a été mise à si haut prix que l'on a vu, en pleine guerre (1942) la Bibliothèque Lénine ouvrir une section pour enfants : bibliothèque de détente et d'étude où la recherche bibliographique, expositions, causeries et conférences mettent le jeune lecteur en mesure d'exploiter pleinement les fonds dont il dispose.

Ainsi se fait, aux heures de loisir, l'apprentissage de la lecture et l'enfant, tout en s'initiant à l'utilisation des ressources de la bibliothèque, se prépare à devenir le fidèle habitué des bibliothèques d'adultes.

CHAPITRE IV

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Au service de l'enseignement et de la recherche, les bibliothèques universitaires ont suivi, dans tous les pays, le destin des établissements auxquels elles étaient rattachées — destin parfois précaire et troublé par les vicissitudes nationales.

A cet égard, l'Europe, ruinée par les guerres, a dû envisager des efforts massifs. L'acquisition des collections essentielles avait subi de graves interruptions, la nécessité de doter les universités de bibliothèques dignes d'elles imposait des sacrifices particulièrement lourds. Aussi bien ne s'agissait-il pas d'une pure et simple restauration des fonds. La paix ne signifiait pas un retour aux paisibles études d'antan. La recherche avait changé de rythme. Enseignements, laboratoires, institutions scientifiques se multipliaient ; la production documentaire croissait jusqu'à la plus anarchique prolifération et les prix montaient d'une manière alarmante tandis que les bibliothèques étaient mises en demeure de répondre à des exigences massivement accrues et de modifier l'échelle de leurs acquisitions.

Un effort particulier s'imposait au pays le plus gravement atteint : l'Allemagne. Il est juste de souligner ici le mérite des bibliothèques universitaires : leurs solides traditions ; leurs techniques un peu compliquées mais sûres, l'amère expérience acquise au cours de deux défaites devaient les

aider à franchir le cap. Le niveau des acquisitions s'est maintenu en dépit des vicissitudes. L'on peut imaginer cependant à quel point l'isolement culturel imposé par la domination hitlérienne et les destructions massives qui ont suivi ont pu troubler la vie d'établissements aussi complexes. Une aide efficace de l'Etat, par l'intermédiaire d'un organisme spécial : la *Deutsche Forschungsgemeinschaft*, l'appel au prêt interbibliothèque ont permis à la bibliothèque savante allemande de continuer de jouer son rôle au service de l'étude et de la recherche. Il convient de mentionner également l'importance de l'aide américaine : c'est ainsi que l'on a vu naître la *Freie Universität* de Berlin-Ouest, assortie d'une bibliothèque où se concilient harmonieusement méthodes américaines et traditions allemandes. Quant aux anciennes bibliothèques, elles ont restauré leurs collections, conservant le caractère original qui les distingue : la *spécialisation* des fonds dont le développement n'est pas menacé par la disparition des enseignements correspondants : on sait par exemple que Tübingen cultive l'*indologie* et la *sinologie* ; Cologne les *sciences sociales*, Francfort la *philologie allemande*. Ainsi est facilitée l'orientation du prêt interbibliothèque mettant au service de tous les ouvrages spécialisés — et rares — possédés par tel ou tel fonds.

Les traditions du Royaume-Uni sont bien différentes. L'une des caractéristiques des universités anglaises qui possèdent, auprès de la bibliothèque centrale, des bibliothèques de collèges totalisant jusqu'à plus de 100 000 volumes, c'est la richesse des fonds anciens dont le développement a été signalé dans la première partie de cette étude. Les plus justement célèbres, celles d'Oxford et de Cambridge, conservant un vénérable patrimoine et

bénéficiant du dépôt légal, ont soin de tenir à jour, auprès de témoignages du passé, la documentation la plus actuelle. La *Bodleian Library* d'Oxford possède à elle seule 2 millions de volumes, 50 000 manuscrits, 6 000 incunables, reçoit régulièrement 12 500 périodiques et s'enrichit de 37 600 unités par an. Certains collèges possèdent des collections uniques comme la bibliothèque de Pepys à *Magdalen College* ou sont orientés vers une haute spécialisation, par exemple, *Nuffield college*, consacré aux études sociales. D'importantes collections enrichissent également les bibliothèques de l'Université de Cambridge : telles les *Shakespeareana* de *Trinity College*.

Un effort décisif a été également accompli en France après la Libération pour le développement des bibliothèques universitaires. Leurs intérêts ont été mis en priorité dans le programme de la Direction des bibliothèques. La tâche était rude, non seulement en ce qui concerne les plans de reconstruction et d'équipement, mais aussi pour assurer un budget de fonctionnement en accord avec les exigences nouvelles.

En 1945, on peut affirmer que les bibliothèques universitaires n'ont *jamais* bénéficié d'efforts vraiment concertés et qu'elles sont réduites à une existence étriquée et précaire. Les ressources des fonds sont insuffisantes et, bien entendu, les documents anciens font gravement défaut : si l'on peut citer à cet égard comme d'heureuses exceptions, avec la Sorbonne et sa réserve de manuscrits et d'incunables, la Faculté de médecine de Paris, celle de Montpellier qui peut s'enorgueillir de présenter aux curieux une documentation contemporaine de Rabelais qui y fut étudiant, la plupart des fonds n'offrent guère de pièces anté-

rieures au XIX^e siècle. Professeurs et chercheurs doivent recourir aux bibliothèques municipales ou à la Bibliothèque nationale. Dons et legs occasionnels sont des aubaines rares, à l'inverse de ce qui se passe pour les bibliothèques universitaires d'outre-Atlantique. D'autre part, la médiocrité des ressources et une sévère défiance à l'égard de la production littéraire contemporaine ont souvent détourné les bibliothécaires trop scrupuleux d'acquiescer au moment voulu des œuvres devenues plus tard classiques. Plusieurs, en revanche, avaient heureusement réussi à imposer l'acquisition de l'indispensable fonds de base : ouvrages et périodiques généraux, grands traités, collections françaises et étrangères. Trop souvent, cependant, les fonds mal composés reflétaient trop étroitement les enseignements locaux et certaines spécialisations, amorcées lors de la création d'une chaire étaient souvent abandonnées, contrairement à ce qui se passe en Allemagne, quand cette chaire était supprimée ou transférée ailleurs. Alimentés surtout par les droits de bibliothèque payés par les étudiants, les crédits d'acquisition en 1944 sont dérisoires et la pauvreté des effectifs atteint des proportions critiques.

À la Libération, les bibliothèques universitaires, demeurant sous l'autorité des recteurs furent rattachées à la Direction des bibliothèques, comprises dans le système de recrutement général et régulièrement inspectées. De nouvelles constructions surgissent, à Caen, à Aix, à Marseille, à Grenoble... Dès 1945, un budget spécial de subvention est prévu et, massivement accru d'année en année (1),

(1) De 25 794 000 F en 1945, les crédits furent portés, par augmentations successives à 72 965 000 F en 1950. En 1960, ils atteignaient 463 350 000 anciens francs.

s'ajoute aux droits de bibliothèque revalorisés (600 F par étudiant). Ce budget permet enfin une politique d'acquisition décente, la reconstitution des fonds, l'achat d'une documentation étrangère onéreuse mais indispensable (1).

Parallèlement, un plan d'accroissement des effectifs est mis en œuvre pour affecter progressivement aux bibliothèques le personnel scientifique et technique strictement indispensable. Bibliothécaires et conservateurs, jusque-là contraints d'effectuer des tâches subalternes pourront se consacrer à leur véritable fonction : acquérir et traiter la documentation scientifique (2).

La bibliothèque de l'Université de Paris comportant huit établissements distincts (y compris Sainte-Geneviève), offre aux professeurs et aux chercheurs autorisés des ressources considérables. On sait que la capitale est, à cet égard, privilégiée et que les universitaires provinciaux qui consacrent leurs vacances à la recherche y font de fréquents séjours pour avoir accès à ce groupement unique de documents que constituent en particulier les Archives de France, la Bibliothèque Nationale et la Sorbonne. A ces ressources s'ajoute l'apport traditionnel des thèses qui font l'objet d'échanges avec l'étranger. La Sorbonne seule reçoit régulièrement 4 000 périodiques et possède, à l'heure actuelle, plus d'un million d'ouvrages. Quant à la bibliothèque de la Faculté de Médecine avec ses fonds anciens qui constituent un ensemble irremplaçable de sources de l'histoire de la médecine et sa riche documentation française et étrangère, elle joue, bien entendu,

(1) Environ 55 % des achats.

(2) A Poitiers par exemple, en 1940, le bibliothécaire assurait seul le service avec deux gardiens. En 1960, la bibliothèque compte 3 bibliothécaires, 3 sous-bibliothécaires, 6 dactylographes et employés.

un rôle essentiel dans l'information médicale. Le « complexe » administratif de la bibliothèque universitaire de Paris englobe deux grandes bibliothèques spécialisées : la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine à laquelle journalistes et chercheurs ont recours notamment pour l'histoire des deux guerres ; la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie avec ses collections d'ouvrages, d'estampes et de périodiques réunies par Jacques Doucet et données en 1918 à l'Université de Paris.

Les conditions de travail sont loin d'être aussi satisfaisantes en ce qui concerne les étudiants parisiens. Il n'a pas été possible de « décongestionner » suffisamment les salles de lecture. On estimait, il y a quelques années déjà qu'un étudiant sur dix pouvait s'asseoir dans les bibliothèques parisiennes. A l'heure actuelle, la situation s'est améliorée mais il est difficile, à vrai dire, d'installer avec le confort souhaitable et de servir en manuels plus de 70 000 étudiants... A plus forte raison de leur donner accès aux collections de niveau supérieur. A cet égard, il ne semble pas que les milieux cultivés eux-mêmes soient suffisamment alertés sur les dangers que constitue pour l'avenir de la culture la routine des lectures offertes à l'étudiant : manuels et cours photocopiés dont il est obligé de se contenter...

Pour ce jeune public, sinon pour ses maîtres, les conditions de travail sont bien meilleures en province qu'à Paris. Parmi les établissements provinciaux (1) quelques-uns ne comportent encore qu'une seule bibliothèque : c'est le cas à Dijon par exemple. L'Université de Caen, reconstruite, offre une bibliothèque de type traditionnel où les fonds

(1) Le jumelage de la bibliothèque municipale et universitaire, peu satisfaisant, tend à disparaître. Il subsiste toutefois à Clermont-Ferrand.

sont restés groupés. Presque partout ailleurs, il existe des sections — sciences, médecine, notamment — administrativement rattachées à la Centrale mais se développant comme des bibliothèques spécialisées au service des facultés correspondantes. Les « sections » médicales de Lyon, Montpellier, Nancy sont particulièrement importantes. La « Centrale » est généralement constituée par la section Lettres ou les sections Droit-Lettres comme à Bordeaux et à Aix.

Chaque bibliothèque provinciale dispose désormais d'un budget qui lui permet d'acquérir la documentation générale et celle — plus rare et plus coûteuse — qui intéresse les enseignements spécialisés. La bibliothèque de Strasbourg est orientée vers le germanisme. Caen a pu acquérir d'importantes collections anglo-saxonnes. Les collections de Grenoble reflètent les « spécialisations » locales, en particulier l'hydrodynamique.

Partout cependant, les efforts qui sont faits sont presque toujours en retrait sur l'extraordinaire développement de l'enseignement et de la recherche. Les bibliothèques universitaires vivent en quelque sorte sous le signe du drame. Dans les grandes villes comme à Paris, en France comme à l'étranger, la bibliothèque « centrale » chère aux bibliothécaires du siècle dernier tend à se disloquer. Professeurs et chercheurs voudraient trouver en elle une réponse fidèle à leurs préoccupations scientifiques personnelles. Déçus le plus souvent, ils cèdent à la tentation de créer leurs bibliothèques propres — bibliothèques d'instituts et de laboratoires — alors que la bibliothèque centrale s'efforce de maintenir ce qui est sa raison d'être : l'équilibre harmonieux des connaissances et des ressources mises à la disposition de tous.

Un exemple de dispersion des ressources est offert par la bibliothèque de l'Université d'Aix-Marseille. Une même université, deux villes. La bibliothèque centrale, à Aix cultive les lettres et le droit. A Marseille sont installées les sections de sciences et de médecine.

Evocant le souvenir de la bibliothèque universitaire d'Aix telle qu'elle existait il y a seulement dix ans, l'inspecteur général en trace le tableau suivant : « Une salle de classe morne et triste, dont les peintures n'avaient pas été refaites depuis au moins vingt ans et formée d'un mobilier d'école primaire avec des tables tailladées et des bancs sans dossier accueillait — si l'on peut dire — les étudiants. Dans des boîtes de sapin, des fiches de formats variés constituaient le catalogue. Aux professeurs, privilégiés, était réservée une salle également triste et négligée, avec une table sur tréteaux recouverte d'un tapis vert troué ; sur la cheminée, une pendule de notaire marquait les heures. Quant aux magasins, avec leurs rayonnages de sapin, les fils électriques qui couraient à nu sur leurs boiseries, ils étaient un défi, non seulement aux règles élémentaires de la bibliothéconomie mais encore à la sécurité. »

Or, en 1959, toutes les sections étaient rajeunies. La bibliothèque d'Aix, la première relogée, ouvrait à trois cents étudiants une salle de lecture où la lumière entrant à flots. Salle des professeurs d'une élégance imposante sans austérité, salle des périodiques, service de bibliographie et de catalogues, rien ne manquait. Peu après, à Marseille, la section des sciences offrait aux étudiants trois cents places et une nouvelle bibliothèque pour les Facultés de Médecine et de Pharmacie était à son tour inaugurée. Un budget substantiel (400 000 NF en 1960) contribuait à donner à cet ensemble un *standing* des plus honorables... Mais le nombre total des étudiants atteint 15 000. Déjà, la place manque. On songe à créer une nouvelle Faculté des Sciences au quartier Saint-Jérôme. A Nice où, déjà, fonctionne un Institut de droit, une Faculté des sciences est prévue et la prolifération des instituts, des laboratoires, des enseignements nouveaux, appelle la mise en œuvre de nouveaux moyens d'information.

Ces créations nouvelles, un peu désordonnées, sont sans doute le signe de cette vitalité exubérante qui caractérise actuellement le développement de l'enseignement supérieur, vitalité féconde sans aucun doute, mais qui comporte un risque évident

d'anarchie. Dans un proche avenir, si une politique rigoureusement coordonnée n'est pas mise en œuvre pour éviter gaspillage ou dispersion on verra se multiplier les bibliothèques de travail et se généraliser de coûteux doubles emplois.

Ceci, dit-il convient d'ajouter qu'il faut s'adapter au mouvement scientifique et créer de vraies bibliothèques bien équipées partout où le besoin s'en fait sentir. Cette nécessité entraînera, dans les quatre ou cinq années qui viennent, la construction de bibliothèques annexées à une quinzaine de collèges scientifiques universitaires. La nouvelle bibliothèque d'Orsay est en cours de construction. Pour les Facultés des Sciences prévues à Nice, à Reims, à Nantes, des bibliothèques s'organisent. On prévoit pour elles des secteurs spécialisés en libre accès pour les chercheurs, professeurs, étudiants du 3^e cycle. Un « rajeunissement » des méthodes est souhaitable si l'on veut voir la bibliothèque universitaire assumer pleinement son rôle dans la diffusion des connaissances et les progrès de la recherche. Insensiblement l'ancienne bibliothèque encyclopédique tend à devenir un groupement de bibliothèques spécialisées.

Tandis que les bibliothèques d'université de l'ancien monde (1) s'organisaient suivant un mode où la tradition ne reculait qu'avec lenteur, celles des Etats-Unis se développaient avec une diversité et une hardiesse de conception remarquables.

Diversité d'abord : il convient de rappeler que les universités américaines n'ont pas une structure centralisée. Leurs appartenances sont variées, de

(1) En ce qui concerne les 36 bibliothèques universitaires de l'U.R.S.S., nos renseignements sont insuffisants. Quelques chiffres donnent une idée de leur importance : 38 625 600 documents ; 279 300 lecteurs ; 10 623 100 entrées.

même que le niveau des diplômes qu'elles délivrent et jusqu'au *standing* de leurs étudiants. Il y a, sans doute, des établissements d'*Etat*, mais beaucoup d'universités, très riches, très renommées, parfois très anciennes comme Harvard, sont des fondations privées dont certaines confessionnelles : catholiques (comme la *Washington Catholic University*), méthodistes (comme la *Duke University*, à Durham), voire « mormonnes » ou « mennonites »...

Quant à l'originalité des bibliothèques, elle se marque, en particulier, par des conceptions architecturales libérées des traditions paralysantes. L'importance croissante des bibliothèques de recherche aux Etats-Unis a conduit à des solutions très étudiées et souvent heureuses : dès 1914, l'Université John Hopkins était dotée d'une construction résolument moderne et, en 1915, Harvard installait des « carrels » dans les magasins pour les chercheurs désireux de travailler au milieu des collections.

Quelle que soit l'Université considérée, la règle veut que la bibliothèque occupe une place de choix au sein du *campus* où sont habituellement groupés les centres d'étude, les collèges d'*undergraduates* (notre propédeutique), les laboratoires et les « cités » universitaires. Il n'est pas question de porter ici un jugement sur le système du *campus*, en passe de séduire certains universitaires français. Nous nous bornerons à signaler ici que ce système facilite sans aucun doute la mise à la disposition des étudiants et des professeurs de considérables ressources (1).

Un exemple, choisi dans l'extrême diversité des solutions adoptées, nous paraît significatif : c'est celui de *Columbia University* (New York), où l'on retrouve, une fois de plus, le

(1) On comptait, en 1952, 57 ouvrages par étudiant.

souvenir de Dewey qui y créa, en 1883, la première école de bibliothécaires.

Sans compter les bibliothèques médicales, situées hors du « complexe » universitaire, on dénombre, sur le *campus* de Columbia, douze bibliothèques diverses : la *Butler Library*, bibliothèque générale d'une importance particulière, des bibliothèques de collèges à l'intention des *undergraduates*, des bibliothèques spécialisées en telle ou telle discipline, etc. L'ensemble est géré avec une logique rigoureuse. Les opérations techniques sont groupées et il est d'usage d'opposer ce système « centralisé » à la « décentralisation coordonnée » de Harvard. Les divers fonds de livres suivent toute la gamme des enseignements américains qui s'étendent au delà des disciplines traditionnelles, aux sciences d'actualité, comme le journalisme ou les « affaires » (*business*).

On comptait en 1955, pour l'ensemble des établissements de Columbia, plus de 2 873 000 volumes dont 821 000 pour la bibliothèque « générale ». Les collections universitaires comportent des manuscrits et des incunables — les bibliothécaires du nouveau monde sont férus de fonds anciens — et s'accroissent également de documents de type nouveau : photos, microfilms, microcartes, etc. Lorsque ces ressources sont insuffisantes, il est fait appel au prêt interbibliothèque.

La bibliothèque générale comporte des salles de travail et de *browsing* (1). Pour les professeurs et les *graduates* ont été aménagés, de longue date, des « carrels » à parois isolantes avec téléphone, classeurs à secret pour les notes et les manuscrits.

Il est juste d'ajouter, ne serait-ce que pour expliquer le contraste avec la pauvreté européenne, que les effectifs des bibliothèques de Columbia se montent à 320 personnes (dont 102 bibliothécaires professionnels).

De telles réussites doivent sans doute beaucoup à l'ampleur des moyens mis en œuvre. Mais cette richesse n'explique pas tout : on peut même dire qu'elle est obtenue en contrepartie de l'efficacité traditionnelle des méthodes. L'étudiant débutant

(1) Les *browsing-rooms* ont en effet droit de cité à la bibliothèque universitaire. Les plus luxueuses ont été édifiées au temps de la prospérité. Celle de *Dartmouth College*, par exemple, construite dans une tour vers 1937, s'ouvrait à des séances de lecture. On pouvait y fumer et y prendre le café.

qui, à Columbia ou à Harvard, est accueilli, guidé avec gentillesse et humour parmi les *reference books* et les catalogues, n'est pas « novice » comme trop souvent, en Europe. La fréquentation de la bibliothèque d'enfants et de la bibliothèque scolaire (chaînons qui trop souvent manquent en France), lui a permis de faire son éducation de lecteur. Il peut perfectionner ses connaissances en participant au service à titre de « page » (sorte de stagiaire) ou en suivant des « semaines d'orientation » pour s'initier à la recherche en bibliothèque. Il a le respect du livre et sait user, sans abuser, du libre accès. La bibliothèque universitaire est, aux États-Unis, un rouage d'un système qui offre, qu'on le veuille ou non, un exemple à méditer.

Les bibliothèques universitaires, qu'elles appartiennent d'ailleurs à l'Ancien ou au Nouveau monde, à un pays épargné ou épuisé par les guerres, de civilisation ancienne ou « en développement », se trouvent aux prises avec des problèmes analogues. Les plus graves ont leur source dans la *dispersion des ressources* dont il a été question à propos des bibliothèques françaises. En Allemagne également, où les bibliothèques d'Institut d'université se sont développées, en tous temps, à côté de la bibliothèque centrale, l'*Universalbibliothek* — système onéreux et justement critiqué — est remise en question. Nulle part la bibliothèque n'est en mesure de satisfaire sa clientèle au niveau supérieur.

La politique de coordination et d'entraide qui peut apporter une solution à ces problèmes, le développement des centres spécialisés et leurs rapports avec les autres bibliothèques sont à l'ordre du jour sur le plan international. Ces problèmes seront évoqués dans les deux chapitres suivants.

CHAPITRE V

LES BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALISÉES ET LES CENTRES DE DOCUMENTATION

Groupement harmonieux de disciplines diverses, la bibliothèque encyclopédique d'autrefois, bibliothèque publique, bibliothèque privée de tel grand seigneur ou de tel « honnête homme », offrait un choix varié et généralement bien équilibré où chacun pouvait trouver à s'informer sur un domaine déterminé, qu'il s'agît, suivant les divisions consacrées par Brunet, de « théologie » de « jurisprudence », de « sciences et arts », de « belles-lettres », ou d'« histoire »... Il existait, bien entendu, des *fonds spéciaux* et ceux qui ont été entretenus par des acquisitions régulières offrent à la recherche originale un groupement de documents d'une importance primordiale. C'est la cas, notamment, des départements spéciaux dont il a été parlé plus haut et qui sont rattachés à une bibliothèque nationale en mesure de les inventorier et de les développer. Les ressources du Département des cartes et plans de la Bibliothèque Nationale de Paris ont permis, au cours de la deuxième guerre mondiale, de compléter les informations des services américains, pour fixer la topographie des côtes japonaises. Ce n'est là qu'un exemple de l'importance que présentent, sur le plan national et sur le plan international, certains fonds spéciaux. D'autres encore, dont le noyau a été formé par le don occasionnel d'un spécialiste ou d'un amateur peuvent offrir à la recherche des sources précieuses. Logée à la bibliothèque Sainte-Geneviève, la Bibliothèque littéraire Jacques-Doucet a recueilli des autographes et des éditions originales d'auteurs contemporains. Certains fonds de la Bibliothèque de l'Arsenal, en particulier le fonds Rondel, ont donné naissance à un véritable centre de documentation théâtrale.

C'est surtout au XIX^e siècle, en particulier à Londres que l'on vit se développer de riches bibliothèques « spéciales » professionnelles, scientifiques, politiques et, un peu plus tard, des bibliothèques industrielles et techniques souvent large-

ment ouvertes aux chercheurs comme la bibliothèque du *Patent office*.

Le mouvement devait s'accroître en Europe et dans le Nouveau monde. Actuellement l'éclatement des sciences de base en disciplines diverses, la dispersion de ces disciplines elles-mêmes en « objets d'étude » de plus en plus menus ont entraîné la création de bibliothèques de haute spécialisation. De ce foisonnement de spécialités, les sciences exactes offrent une illustration spectaculaire mais elles n'en ont pas le monopole. La spécialisation gagne tous les domaines et l'on voit se multiplier les bibliothèques consacrées au service d'un organisme, d'une institution, d'une technique, voire d'un grand écrivain comme la célèbre *Folger Shakespeare Library* de Washington, centre unique de documentation pour les recherches shakespeariennes...

A l'heure actuelle, chaque organisme — qu'il s'agisse d'un ministère, d'un centre religieux ou culturel, d'une industrie — tend à créer sa bibliothèque ou son centre de documentation. Les organismes internationaux — par exemple l'Unesco et les Nations unies — ont, bien entendu, constitué leur bibliothèque de travail. En France, les grandes institutions ont, de longue date, rassemblé de riches collections et celles de l'Institut de France jouissent d'une légitime renommée. Certaines bibliothèques de grandes écoles ont une histoire déjà ancienne, comme celle de l'École normale supérieure qui conserve le souvenir de Lucien Herr.

Certaines bibliothèques s'adressent aux chercheurs intéressés à tel ou tel domaine linguistique. C'est le cas de la bibliothèque de l'École des langues orientales qui ne se borne pas, comme on sait, aux langues d'Extrême-Orient puisqu'elle est en mesure d'accueillir les slavisants. A l'étranger, la bibliothèque des Langues étrangères de Moscou peut être citée en exemple pour le domaine linguistique non russe.

D'importantes bibliothèques spécialisées en telle

ou telle discipline ou groupement de disciplines sont au service de l'enseignement et de la recherche, en particulier les sections des bibliothèques universitaires, sections médicales notamment, dont certaines se doublent d'un centre de documentation. Le fonds de la Bibliothèque du Muséum apporte aux universitaires un indispensable complément et la bibliothèque du Musée de l'homme offre en libre accès des collections d'ethnologie intéressant l'actualité la plus vivante. Auxiliaires de la recherche spécialisée, les bibliothèques d'instituts d'université prolifèrent : certaines n'ont que des collections éphémères et disparates. D'autres constituent des fonds permanents de haute spécialisation comme la bibliothèque de l'Institut Henri-Poincaré, à Paris. On pourrait citer en province également des centres importants, par exemple, la bibliothèque du Laboratoire de biologie marine de Banyuls.

Le développement accéléré de la recherche industrielle a entraîné, parallèlement, la constitution de bibliothèques utilisant, dès le début du *xx*^e siècle, des techniques remarquablement efficaces. Au cours de la première guerre mondiale, la recherche prit un caractère d'urgence. Aux États-Unis, notamment, se créaient des « services de référence », que l'on ne craignait pas — tant ils s'avéraient rentables — de financer généreusement. L'Europe fut, à cet égard, plus lente à s'organiser, exception faite de l'Allemagne où les grands industriels ont, de longue date, compris l'importance des bibliothèques. Si la France marque un certain retard dans ce domaine, on peut toutefois citer des centres importants et efficaces comme celui que l'Institut du pétrole met à la disposition de ses ingénieurs. Plus récemment le Centre de Saclay consacré aux recherches nucléaires a mis en œuvre des techniques résolument nouvelles.

Les plus importants de ces fonds sont précieux au même titre que les fonds anciens de nos bibliothèques traditionnelles : en effet, si les documents pris isolément n'ont qu'une valeur relative, leur groupement peut constituer un ensemble unique et irremplaçable. La « conservation » d'un fonds spécial a donc plus d'importance qu'on ne le croit généralement. Toutefois,

l'accent n'est pas mis, dans ces bibliothèques, sur la *protection* mais sur l'*exploitation* et l'*utilisation* des documents. Aussi n'est-il pas toujours aisé de distinguer la *bibliothèque* du *centre de documentation* et il est sans doute vain de chercher à le faire. Les unes et les autres doivent servir la recherche avec le maximum de rapidité et d'efficacité. Ni les uns ni les autres ne sont rigoureusement soumises aux méthodes un peu rigides de la bibliothéconomie traditionnelle. Leur personnel n'a pas seulement pour tâche d'aider les chercheurs à établir leur bibliographie mais souvent à fournir une bibliographie à la demande. Aussi la documentation doit-elle être rapidement acquise et traitée, diffusée dès son arrivée à chacun des spécialistes intéressés. Les périodiques ont une importance primordiale dans ces fonds et l'actualité fait loi : tel article de revue, tel fragment d'article même, contient l'essentiel de l'information recherchée. Il appartient au bibliothécaire de lire l'article, de l'analyser pour sa clientèle. Tâche délicate s'il en fût. Il va de soi que ce bibliothécaire, s'il n'est pas spécialiste, doit, en quelque sorte, le devenir pour comprendre les demandes du chercheur, les transcrire clairement, rechercher les informations qui y répondent et les fournir aussi rapidement que possible. Il doit être capable de traduire les articles de revues ou avoir des traducteurs dans son équipe. Les recherches sont souvent longues. Aussi est-il souhaitable d'en consigner les résultats pour les publier ou pour les exploiter à nouveau le cas échéant. Il n'est pas rare que le bibliothécaire soit chargé, en outre, de publier une bibliographie courante.

Un exemple : Le Centre international de l'enfance... Son domaine : la pédiatrie — autant dire *une spécialité dans la spécialité*... Situé dans le calme îlot du château de Longchamp, le Centre recueille tous les documents — ouvrages et périodiques français et étrangers traitant de la médecine infantile — et s'informe également sur les domaines marginaux. Il publie une revue bibliographique : le *Courrier de l'enfance*, répond à toutes les demandes, y compris celles, nombreuses, des médecins de province, et envoie des bibliographies sur des sujets particuliers.

Faut-il ajouter que le recrutement de bibliothécaires et de bibliographes chargés d'une responsabilité aussi lourde — le mot n'est pas excessif si l'on songe au caractère dramatique et fiévreux du climat de la recherche dans certains domaines — ce recrutement se heurte à des difficultés si graves que leur formation professionnelle est à l'ordre du jour dans tous les pays : si l'on veut bien songer à la gamme des spécialisations, et d'autre part au nombre des pays ayant désormais

accès à la recherche originale, et qui produisent, dans leur langue des ouvrages et des articles à analyser à la mesure de leur importance : U.R.S.S., Chine, Japon, on aura quelque idée des tâches qui incombent aux bibliothèques européennes.

Cette floraison un peu anarchique présente sans doute des dangers. Une coordination efficace peut y remédier. Autrefois très isolées, les bibliothèques spéciales cherchent maintenant à se grouper et les centres apparentés nouent des relations régulières. Certaines associations jouent un rôle important dans l'établissement d'une coopération hautement souhaitable. Ce sont, par exemple, aux Etats-Unis l'*A.S.L.* (*Association of special libraries*), et son homologue pour le Royaume-uni, l'*ASLIB* (*Association of special librarianship*). La collaboration s'établit également sur le plan international, grâce à des organismes comme l'Unesco, la F.I.A.B., la F.I.D. Il existe des groupements internationaux préposés à telle ou telle spécialité, comme l'*A.I.B.M.* (*Association internationale des bibliothèques musicales*). Tout récemment les bibliothèques des arts du spectacle ont également formé une association pour l'élaboration de méthodes communes.

Autre signe réconfortant : l'apparition de bibliothèques regroupant des disciplines voisines et s'efforçant à la fois de fournir l'information spécifique la plus « fine » en donnant également accès à l'information générale. A ce type, doit appartenir la future bibliothèque de la Maison des sciences de l'homme qui pourrait comporter, avec des services communs, une constellation de « centres » coordonnés mais pourvus de leurs instruments de travail et de leur équipement particulier et travaillant selon les méthodes exactement adaptées à leurs besoins.

D'une façon générale le développement actuel des bibliothèques est étroitement lié à l'entraide qu'elles sauront établir entre elles, aussi bien sur le plan national que sur le plan international. La recherche scientifique ne connaît pas de frontières et l'exploitation des ressources en toutes langues doit être permise à tous.

CHAPITRE VI

SERVICES COMMUNS ET TECHNIQUES NOUVELLES

La période récente a vu naître, avec des services d'intérêt commun, un luxe de techniques primitivement conçues pour des usages industriels et commerciaux dont les bibliothèques ont ingénieusement tiré profit. Comment négligeraient-elles d'exploiter les possibilités qui s'offrent à elles ? Elles ne peuvent plus comme autrefois, vivre dans l'isolement. Aux bibliothèques d'étude, notamment, s'impose le devoir d'apporter à l'enseignement et à la recherche une aide qui, en accord avec le rythme presque haletant qui règle actuellement l'activité scientifique, doit être rapide et efficace. Elles doivent, non seulement aider leurs usagers mais s'entraider, aucune ne possédant à l'heure actuelle des ressources suffisant à toutes les demandes.

Du point de vue du chercheur, le problème à résoudre est double : a) Comment recueillir des informations bibliographiques complètes sur un sujet donné ? b) Comment se procurer les documents qui les contiennent ?

I. — Recherche des informations

Le problème n'est pas nouveau. Il trouvait, hier encore, sa solution dans les cas les plus simples au moyen des instruments de travail traditionnels : bibliographies, fichiers d'auteurs et de matières. Le classement des notices joue ici un rôle important : classement *systématique* (par sujets), classement *alphabétique de matières*, *index d'auteurs ou de matières*, renseignant le chercheur en quête d'une bibliographie. Leur élaboration relève de la pratique traditionnelle des bibliothèques.

Dès qu'il y a *échange d'informations* de centre à centre, la question est déjà plus complexe : il convient de parler le

même langage, d'obéir aux mêmes règles. Et enfin, lorsqu'il s'agit d'échange d'informations de pays à pays, le problème s'alourdit de données linguistiques. La nécessité d'unifier les usages suivis pour la rédaction des notices devient impérieuse (1), de même que la mise au point de principes de classement commun. Le choix d'une classification ayant une large audience est particulièrement important. L'un des systèmes les plus répandus à l'heure actuelle, la Classification décimale universelle, issue du système Dewey, peut permettre l'« indexation » normalisée des notices. Ainsi divers centres, français ou étrangers, occupés de spécialités voisines peuvent parler le même langage ; au mot : *télévision*, se substitue l'indice 621 397, compris par tous les spécialistes.

On a constaté toutefois que les grands systèmes de classification, un peu trop rigides, n'accueillaient pas aisément les sujets nouveaux et surtout ne montraient pas assez les rapports qui existent entre les sujets. Recueillir une documentation générale sur les *techniques cinématographiques*, c'est une recherche simple. Mais le sociologue intéressé par *l'influence du cinéma sur la psychologie des adolescents* aura plus de peine à réunir une documentation complète. Les classifications contemporaines s'efforcent de donner satisfaction à ces aspects complexes de la recherche : c'est le cas, notamment, des systèmes baptisés « à facettes », par le théoricien indien Ranganathan. Pour appliquer de tels systèmes, on effectue l'analyse d'un sujet, en décomposant ses éléments et on exprime ces éléments en symboles pour les coordonner au moyen de signes de valeur syntaxique. Ces systèmes ont apporté des améliorations certaines au problème de la recherche documentaire. Ils se révèlent toutefois presque toujours insuffisants dans certains domaines.

Heureusement, des techniques nouvelles s'offrent maintenant et sont presque indispensables pour l'exploitation des documents lorsque les collections sont considérables. De merveilleuses machines doivent emmagasiner les informations sous forme de mots-clés, symboles, éléments du langage codé. On a publié, à propos de ces techniques, des informations hautement fantaisistes et des statistiques

(1) Des organismes nationaux (comme l'A.F.N.O.R., en France) ont pris en charge ce travail d'unification et sont en liaison avec les organismes internationaux (F.I.A.B., I.S.O.).

assez gonflées pour séduire les amateurs de « science-fiction ». Il est exact que les grands ensembles électroniques coûtant environ 500 000 NF pourraient être, dès maintenant, mis en œuvre. Les ordinateurs I.B.M., utilisés pour l'élaboration de lexiques, ont déjà beaucoup fait parler d'eux... Ces moyens spectaculaires qui serviront peut-être un jour à équiper un service central de recherche des informations sont encore loin de la pratique normale de la documentation, et des bibliothèques.

Encore au stade de l'expérimentation, des machines à sélection manuelle ou à sélection mécanique donnent des résultats plus discrets, moins ambitieux, mais fort appréciés dans des domaines limités. Elles obéissent à deux principes opposés : ou bien on établit une fiche *par caractéristique* : par exemple au mot *télévision* ou au symbole qui le désigne et on indique sur la fiche les documents qui traitent de *télévision* ou bien on établit une fiche *par document* et on enregistre au moyen de perforations les diverses caractéristiques qui permettent de définir la forme extérieure du document ou son contenu (les sujets qui s'y trouvent traités).

Du premier principe relève, par exemple, pour ne citer que des réalisations françaises, la fiche « Sélecto » (à sélection optique). Les fiches « Sélecto » sont revêtues d'un quadrillage correspondant à des chiffres portés en marge et à la partie supérieure. Les intersections désignent des numéros dont chacun peut être attribué à un document. Chaque fiche est consacrée à une caractéristique qui peut être exprimée en clair (*acier* ou *corrosion*, par exemple), ou au moyen d'un symbole. Chaque document qui possède la caractéristique envisagée fait l'objet d'une perforation à l'intersection correspondante du quadrillage. La superposition des fiches devant une source lumineuse permet de trier les fiches présentant les caractéristiques recherchées : la superposition de la fiche *acier* et de la fiche *corrosion* permet de repérer les documents traitant de la *corrosion de l'acier*.

Ingénieusement appliqué au centre de mécanographie

du C.N.R.S., notamment pour l'iconographie archéologique, le système « Selecto » permet une description minutieuse des personnages, accessoires, ornements, actions, figurant sur les objets de fouilles et de les retrouver par la suite, offrant ainsi à la recherche des confrontations fructueuses et suggestives.

Les systèmes à cartes perforées utilisent une fiche par document, et les caractéristiques sont notées au moyen de perforations. Les systèmes manuels, peu coûteux, opèrent la sélection au moyen d'aiguilles que l'on passe dans les perforations. Le même principe commande les machines à cartes perforées type I.B.M. ou Bull, mais elles sont beaucoup plus complexes et la sélection s'opère mécaniquement. L'équipement est coûteux et l'utilisation de ces machines est encore exceptionnelle dans les bibliothèques.

La technique photographique elle-même a été mise à contribution : le Filmorex en cours d'expérimentation au C.N.R.S., utilise une microfiche par document : on peut photographier sur l'une des zones (partie droite), soit le document lui-même, soit l'analyse du document. Sur l'autre zone, à gauche, au moyen d'un clavier spécial, on réalise une combinaison de carrés transparents ou opaques correspondant aux caractéristiques (chiffrées) du document. Le passage devant une cellule photoélectrique d'une série de fiches amène la chute dans un bac des microfiches répondant à la recherche.

La recherche d'un langage codé approprié aux machines se poursuit dans divers pays, en liaison avec celui de la machine à traduire, en particulier aux Etats-Unis. Toutefois, les bibliothèques et les centres de documentation directement intéressés par ces recherches verront peut-être, dans un proche avenir, apparaître sur le marché des machines ingénieusement conçues pour enregistrer sur un film les systèmes de mots clés, codes et indices tels qu'ils existent actuellement et en opérer très rapidement la sélection. Ce procédé est en cours d'expérimentation : les machines prévues correspondent à des collections d'ampleur variable (trois niveaux) et fonctionnent par superposition d'un négatif (film-question) et d'un positif (film-réponse). La coïncidence absolue déclenche automatiquement la

sélection. Une bibliothèque moyenne pourrait utiliser l'équipement le plus simple. Ainsi seraient résolues certaines complexités de la recherche et, du même coup, on limiterait l'encombrement des catalogues.

II. — Développement des services d'information et de l'accès aux documents

Quand il a recueilli les informations dont il a besoin, qu'il s'agisse d'ouvrages ou d'articles de périodiques, le chercheur n'est pas au bout de ses peines. Heureux si la bibliothèque qu'il fréquente répond à ses besoins : les ressources des fonds sont limitées. La documentation étrangère, fort coûteuse, n'est pas toujours accessible, surtout en ce qui concerne la documentation « fraîche » contenue dans les périodiques qui grève lourdement les budgets, au point que, dans la plupart des pays, une entente s'est établie pour les achats : c'est le cas de l'Allemagne où la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* a introduit une politique raisonnée d'acquisitions, également mise en œuvre, suivant des principes différents, aux Etats-Unis (*Farmington plan*).

Une forme de coopération particulièrement efficace en période de crise — en particulier lorsque des difficultés interviennent pour l'exportation des devises — est offerte par le système de l'échange de documents entre bibliothèques. C'est là toutefois une ressource dont les bibliothèques françaises ne peuvent user qu'avec une extrême discrétion. Une législation quelque peu archaïque et draconienne et qui appellerait une révision, limite l'aliénation des fonds d'Etat au profit de bibliothèques françaises et réglemeute sévèrement les échanges avec l'étranger (1). Sans doute, les Universités peuvent-elles pratiquer des échanges de leurs publications, et les bibliothèques universitaires peuvent acquérir des

(1) Un service (ministériel) des échanges internationaux fonctionne à la Bibliothèque Nationale : on peut notamment échanger ainsi des publications officielles.

thèses ou des publications savantes, grâce aux exemplaires des thèses françaises mis à leur disposition (1).

Mais il serait souhaitable en particulier, de pouvoir mieux répondre aux demandes émanant des pays neufs.

Où le chercheur pourra-t-il donc se procurer les livres ou les périodiques que sa bibliothèque ne peut lui communiquer ? Pour s'orienter, il a recours aux services de renseignements, généralement situés dans de grandes bibliothèques, et qui se développent actuellement avec les encouragements de l'Unesco. Auprès des mieux équipés, on trouve, non seulement les bibliographies imprimées, mais aussi les *catalogues collectifs* qui jouent un rôle de premier plan dans le domaine de l'orientation, puisqu'ils indiquent où se trouvent les documents recherchés.

Le catalogue collectif recensant les ressources de plusieurs établissements d'un même pays, parfois même de plusieurs pays, ne date certes pas d'aujourd'hui. Il est parfois imprimé, comme, par exemple, le *Catalogue des manuscrits des bibliothèques de France*, qui dresse, fonds par fonds, l'inventaire des manuscrits et autographes et qui est muni d'index très utiles aux chercheurs et en particulier aux historiens. Il peut être également sur fiches, et il est ainsi plus aisé de le tenir à jour.

La France ne possède aucun catalogue collectif d'ensemble mais d'intéressantes réalisations partielles sont en cours. Priorité a été naturellement donnée à la documentation étrangère, parce qu'elle est plus rare. Le *Catalogue collectif des ouvrages étrangers*, établi sur fiches pour les ouvrages entrés à dater de 1952 a recueilli à l'heure actuelle plus de 400 000 fiches. 300 établissements publics ou privés y collaborent. Veut-on savoir si tel ouvrage anglais sur la mécanique des fluides, récemment publié, a été acquis en France ? Le Catalogue collectif qui fonctionne comme service de renseignements répond qu'il est à la bibliothèque de l'Université de Grenoble,

(1) Le Service des échanges universitaires, installé à la bibliothèque de la Sorbonne, est chargé de ces négociations.

ou qu'il ne figure qu'au Laboratoire de mécanique des fluides de la Faculté des Sciences de Poitiers... Imprimé et périodiquement réédité, l'*Inventaire permanent des périodiques étrangers* en cours signale les périodiques reçus, l'année de sa publication, dans 2 000 bibliothèques ou établissements divers. La deuxième édition (1960) recense plus de 25 000 titres étrangers. On peut, de même, en s'adressant aux bibliothèques d'universités de département, savoir dans quelle bibliothèque du secteur académique se trouve tel ouvrage ou tel périodique français ou étranger. Un catalogue collectif donnant l'état des collections de périodiques jusqu'en 1939 a également été établi pour les grandes bibliothèques parisiennes et les bibliothèques parisiennes et les bibliothèques des universités.

A l'étranger, des entreprises plus vastes se développent, par exemple, « l'Union catalogue » des bibliothèques américaines. Le Canada réalise son catalogue collectif par procédé photographique, et une réalisation d'envergure est également en cours en Italie.

Lorsque l'ouvrage ou le périodique désiré ne se trouve pas dans la ville où réside le chercheur, il peut avoir recours au prêt interbibliothèque. Dès 1895, les bibliothèques universitaires françaises avaient reconnu la nécessité de cette entraide qui leur permettait de compléter leurs ressources déjà insuffisantes. Actuellement, toutes les bibliothèques ont peu à peu adhéré à un circuit de prêt plus large qui fonctionne directement, de bibliothèque à bibliothèque, pour les ouvrages courants. Un Service central des prêts d'imprimés et de manuscrits, rattaché à la Bibliothèque Nationale, est chargé de l'acheminement des documents précieux et sert également, avec le *Catalogue collectif des ouvrages étrangers*, de centre d'orientation. L'absence de catalogue collectif général rend malaisé le repérage de certains ouvrages. Aussi le Service central a-t-il recours, pour les « situer », à l'envoi massif de cartes-réponses, adressées même à de petites bibliothèques, de manière à pouvoir renseigner les demandeurs.

Le prêt interbibliothèques s'est également développé sur le plan international, mieux organisé que par le passé, grâce à l'application d'un règlement dont la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires (F.I.A.B.), a pris l'initiative. La France qui marquait avant la deuxième guerre un retard considérable dans ce domaine, vient maintenant au second rang, après les Etats-Unis, pour les prêts à la Grande-Bretagne. Elle prête généreusement les ouvrages les plus rares et les plus précieux, acheminés par la voie diplomatique sous le contrôle du Service central. Toutefois des motifs sérieux doivent être invoqués pour la sortie des documents précieux, par exemple la nécessité d'un recours au document original pour une étude précise, ou encore l'organisation d'une exposition dans une bibliothèque étrangère. Hors les cas où le prêt du document original s'impose, on a recours à l'envoi d'un substitut. Ici encore, les techniques nouvelles sont utilisées. Photocopies ou microcopies sont expédiées en France ou à l'étranger, lorsqu'une simple reproduction suffit. Trois grands services de microfilms fonctionnent à Paris : au Centre national de la Recherche scientifique ; à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de la Faculté de médecine. D'autres ateliers s'installent en province. Ces services sont particulièrement utiles pour la communication d'articles de périodiques aux chercheurs provinciaux. L'avenir toutefois, consacrera peut-être le succès de la *microfiche* (transparente ou opaque) qui permet une reproduction lilliputienne d'ouvrages entiers auxquels un « lecteur » restitue leur format normal (1).

Là ne se limitent pas toutefois, les bienfaits de la technique : grâce à elle, la procédure de prêt peut être accélérée et déjà certains pays ont recours au Telex pour établir des communications plus rapides entre bibliothèques. Un réseau spécial doit permettre la transmission des informations enregistrées au départ sur un clavier spécial comme il est d'usage dans les banques. Manchester possède déjà son réseau « Telex » et les Pays-Bas sont également équipés. En quelques heures, un document réclamé par Tokio à La Haye peut être acheminé. On voit les avantages que peut offrir, conjuguée à ce système, l'utilisation de la microscopie : un livre de 80 pages est reproduit sur deux microfiches, aisément expédiées par avion comme une simple lettre.

(1) Il existe déjà des éditions en « microcartes » (microfiches opaques).

CONCLUSION

Ces progrès techniques dont l'efficacité est déjà très appréciable, inclinent à penser que la vie des bibliothèques peut être bouleversée au cours des prochaines décades. Par ailleurs, leur développement est lié au destin du livre lui-même. Il y a quelques années un bibliothécaire américain, s'interrogeant sur l'avenir du livre, voyait par anticipation le lecteur des dernières années du xx^e siècle commodément assis à sa table de travail et obtenant en quelques secondes, sous forme de microcopies en manœuvrant manettes et boutons, une documentation toute « digérée » répondant à ses préoccupations.

Cette évocation humoristique ne paraît pas devoir affecter de longtemps la bibliothèque encyclopédique d'information générale, où le destin du livre lui-même, sous la forme physique qui nous est familière, n'est peut-être pas aussi précaire qu'on veut bien le dire. On affirme volontiers qu'il est menacé par ce que l'on appelle les moyens « audio-visuels ». Il reste toutefois bien vivant et la preuve en est que l'on ne voit pas fléchir les statistiques de la production imprimée. Les bibliothèques publiques font désormais place au disque comme au livre sans qu'il soit prouvé que l'un nuise à l'autre.

En fait, chaque fois qu'une bibliothèque se rajeunit et offre à un lecteur de nouveaux locaux,

vastes, lumineux, aérés, pourvus de ce luxe que constitue, à l'heure actuelle, le silence, elle enregistre immédiatement des chiffres accrus de fréquentation et de prêt à domicile. On ne peut donc affirmer, et il faut s'en féliciter, que la bibliothèque encyclopédique soit sur le point de disparaître ou même de se transformer radicalement et il conviendrait, au lieu de la condamner prématurément, de lui donner les moyens, techniques et financiers, de développer son action.

L'avenir des bibliothèques de recherche, en revanche, est beaucoup moins lié à la tradition, et les évocations du type « science-fiction » tendent déjà à devenir pour elles une réalité quotidienne. Au surplus leur développement ne peut plus laisser indifférents les gouvernements eux-mêmes, désormais attentifs à promouvoir un inventaire et et une exploitation systématique des ressources documentaires.

Que la « documentation » soit devenue *affaire d'Etat*, c'est ce qui apparaît clairement dans la politique suivie à cet égard, par les grandes nations rivales. Un organisme puissamment doté, le *VINITI*, relevant de l'Académie des Sciences de Moscou (1), centralise, pour l'U.R.S.S., les problèmes d'information. Aux Etats-Unis, le *Council on library resources*, association créée en 1956, et subventionnée par la *Ford Foundation*, s'occupe de déterminer la répartition des ressources documentaires, et ses objectifs débordent les frontières nationales. Le problème de l'information scientifique posé à l'échelle mondiale faisait, hier encore, l'objet d'une conférence, réunie à Washington, en

(1) *Akademia Nauk S.S.S.R. Vsesojuznyj Institut Naucoj i Tehniceskoj Literatury (VINITI)*.

novembre 1958, sous les auspices de la *National academy of science*, de l'*American documentation institute* et de la *National science foundation*.

En France même, tout récemment, la délégation française à la présidence du Conseil a été chargée de coordonner les activités documentaires dans le domaine scientifique.

« Centrales documentaires », les bibliothèques sont appelées à jouer un rôle considérable dans cette vaste organisation et ce qu'elles seront dans l'avenir peut être fort éloigné de l'image traditionnelle qu'elles nous offrent encore.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Sur l'histoire générale des bibliothèques, l'étude la plus complète est un ouvrage allemand :

MILKAU (Fritz). *Handbuch der Bibliothekswissenschaft* begr. v. Fritz MILKAU, 2^e... Aufl.. hrsg. v. Georg Leyh. Wiesbaden, G. Harrassowitz, 1952 (en cours).

Pour les bibliothèques françaises, on consultera :

Encyclopédie française..., t. XVIII [dir. Julien CAIN], *La civilisation écrite*, IV^e Partie. Paris, 1939.

Revue des bibliothèques, Paris, 1891-1934.

NEVEUX (Pol), et DACIER (Emile). *Les richesses des bibliothèques provinciales de France...* Paris, 1932, 2 vol.

FRANKLIN. *Les anciennes bibliothèques de Paris*. Paris, 1867-1873.

DELISLE (Léopold). *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale nationale*. Paris, Bibliothèque nationale, 1868-1881. 3 vol. et un album (*Histoire générale de Paris*).

Un inventaire des bibliothèques et des centres de documentation est en cours de réédition :

FRANCE. Bibliothèques (Direction), *Répertoire des bibliothèques de France...*, éd. par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, Paris, Bibliothèque nationale, 1950-1951, 3 vol. : I. *Bibliothèques de Paris* ; II. *Bibliothèques des départements* ; III. *Centres et services de documentation*.

Pour la législation, les textes essentiels actuellement en vigueur sont répertoriés :

Recueil de textes législatifs concernant les bibliothèques, en vigueur au 1^{er} mars 1954. Les bibliothèques relevant de la Direction des bibliothèques de France..., Paris, Centre national de documentation pédagogique, 1954 (en vente au Service d'édition et de vente des publications de l'Éducation nationale, 13, rue du Four, Paris, 6^e).

Le fonctionnement de la Bibliothèque Nationale fait l'objet d'un rapport quinquennal. Dernier en date :

La Bibliothèque Nationale pendant les années 1952-1956. Rapport présenté à M. le Ministre de l'éducation nationale par M. Julien CAIN... Paris, 1958, vi-333 p.

On peut suivre l'activité des bibliothèques à l'époque contemporaine dans les publications suivantes :

Cahiers des bibliothèques de France : I. *Bibliothèques universitaires* (1954) ; II. *Lecture publique urbaine et lecture publique rurale* (1956) ; III. *Les bibliothèques et l'université* (1947) (en vente à la Bibliothèque nationale).

Bulletin des bibliothèques de France, mensuel (n^o 1 janv. 1956) (en vente à la Bibliothèque nationale).

Association des bibliothécaires français. Bulletin d'informations, Paris, 1948 sq.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

L'HÉRITAGE DU PASSÉ

par André MASSON

	PAGES
INTRODUCTION	5
CHAPITRE PREMIER. — L'Antiquité	7
Tablettes d'argile et rouleaux de papyrus, 7. — Bibliothèques d'Alexandrie et de Rome, 8. — Le parchemin, 10.	
CHAPITRE II. — Le haut Moyen Age et l'époque monastique.....	11
Le <i>scriptorium</i> , 11. — Les palimpsestes, 12. — Byzance, 12. — La renaissance caroline, 13.	
CHAPITRE III. — La période du livre enchaîné	15
Influence des Universités, 15. — Les pupitres, 15. — Classement et décoration des bibliothèques, 16. — Collections royales, 19.	
CHAPITRE IV. — Humanisme et réforme	20
Déclin des bibliothèques monastiques, 20. — Renouveau des bibliothèques princières, 21. — Blois et Fontainebleau, 21. — Florence et Venise, 22. — Oxford et Cambridge, 22. — L'Escurial, 23.	
CHAPITRE V. — L'âge du mécénat	24
La Bodléienne, l'Ambrosienne et la Mazarine, 24. — Essor de la bibliothèque du Roi, 25. — Paris et la province, 30. — Naudé, Leibniz, le P. Jacob, 33. — L'Angleterre, l'Allemagne et la Russie, 35.	
CHAPITRE VI. — La Révolution et ses conséquences .	37
CHAPITRE VII. — L'expansion des bibliothèques au XIX ^e siècle.....	43
Les bibliothèques nationales, municipales et universitaires, 43. — Les bibliothécaires hommes de lettres et les spécialistes, 46. — Le <i>British Museum</i> et les bibliothèques étrangères, 49.	

DEUXIÈME PARTIE

LES RESSOURCES ACTUELLES

par Paule SALVAN

	PAGES
CHAPITRE PREMIER. — L'organisation générale	55
CHAPITRE II. — Les bibliothèques nationales	63
La bibliothèque du Congrès de Washington, 64. — La bibliothèque Lénine de Moscou, 65. — Le <i>British Museum</i> de Londres, 67. — La Bibliothèque Nationale de Paris, 68.	
CHAPITRE III. — Les bibliothèques publiques	75
Les bibliothèques d'étude, 78. — La lecture publique urbaine, 83. — La lecture publique rurale, 92. — La lecture des enfants, 96.	
CHAPITRE IV. — Les bibliothèques universitaires	98
CHAPITRE V. — Les bibliothèques spécialisées et les centres de documentation	110
CHAPITRE VI. — Services communs et techniques nouvelles	115
Recherche des informations, 115. — Développement des services d'information et de l'accès aux documents, 119.	
CONCLUSION	123
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE	126

Que sais-je ?

Collection dirigée par Paul Angoulvent

Derniers titres parus

891. La politique pétrolière internationale (D. DURAND).
892. Les jeux d'entreprises (R. FACRE, A. KAUMANN et A. LE GARFF).
893. La science des Chaldéens (M. RUTTEN).
894. La musique allemande (Cl. ROSTAND).
895. Les groupes de pression (J. MEYNAUD).
896. Le gaz naturel dans le monde (R. GUGLIELMO).
897. Lumière et floraison (Cl.-Ch. MATHON et M. STROUN).
898. La croissance des végétaux (J. RICARD).
899. Socrate (J. BRUN).
900. Le langage électronique (J. et J. POYEN).
901. Chimie de la beauté (Ch. BOURGEOIS).
902. L'équitation (H. AURLET).
903. Les locutions françaises (P. GUIRAUD).
904. Musées et muséologie (L. BENOIST).
905. Les masques (J.-L. BÉDOUIN).
906. Mécanique élémentaire (J.-L. DESTOUCHES).
907. L'art et la littérature fantastiques (L. VAX).
908. La chimie du vin (J. CARLES).
909. La science politique (M. PRÉLOT).
910. Bandoeng et le réveil des anciens peuples colonisés (O. GUITARD).
911. La participation des Français à la politique (J. MEYNAUD et A. LANCELOT).
912. Histoire des Philippines (G. WILLOQUET).
913. Les centrales thermiques (M. CHASSELOUP et L. LE MAÎTRE).
914. La guerre de Sécession (J. NÉRÉ).
915. La pensée arabe (H. SÉROUYA).
916. Histoire du Cambodge (A. DAUPHIN-MEUNIER).
917. La généalogie (P. DURYE).
918. Les algues (A. et E. NAEGELÉ).
919. Gérontologie et gériatrie (L. BINET).
920. Les droits naturels (J. MARQUISSET).
921. La luminescence (R. BERNARD).
922. Les thérapies modernes (A. GALLI et R. LELUC).
923. Le baroque (V.-L. TAPIÉ).
924. Le Droit antique (J. IMBERT).
925. L'Ancien Régime (H. MÉTHIVIER).
926. La médecine militaire (R. DEBENEDETTI).
927. Calcul matriciel (J. BOUTELOUP).
928. Aristote et le lycée (J. BRUN).
929. La relaxation (R. DORAND DE BOUSINGEN).
930. L'acoustique des bâtiments (R. LEHMANN).
931. La musique française du Moyen Age et de la Renaissance (B. GAGNEPAIN).
932. La philosophie indienne (J. BOULIER-FRAISSINET).
933. Les carburants nouveaux (J.-Fr. THÉRY).
934. Histoire de l'Anjou (Fr. DORNIC).
935. Histoire de la chirurgie (Cl. d'ALLAINES).
936. Les Jésuites (A. GUILLERMOU).
937. La cartographie (A. LIBAULT).
938. Histoire de l'éducation technique (A. LÉON).
939. Devins et oracles grecs (R. FLACELIÈRE).
940. Les éclipses (P. COUDERC).
941. La recherche opérationnelle (R. FAURE, J.-P. BOSS et A. LE GARFF).
942. L'unité italienne (P. GUICHONNET).
943. Les passions (J.-A. RONY).
944. Les bibliothèques (A. MASSON et P. SALVAN).
945. Les virus (P. LÉPINE).